ШКАФЪ 4
ПОЛКА VIII
№ 17

A 85

A 13

A 14

4. VIII. 17

4. VIII. 17

LES MEMOIRES DE MONSIEUR DE PUYSEGUR.

TOME PREMIER.

MES.r IACQUES DE CHASTENET
Che.r Seigneur de Puysegur Colonel
du Regiment de Piedmont et lieute-
nant general des Armées du Roy.

LES MEMOIRES DE MESSIRE JACQUES DE CHASTENET, CHEVALIER, SEIGNEUR DE PUYSEGUR, COLONEL DU REGIMENT DE PIEDMONT, ET LIEUTENANT GENERAL DES ARME'ES DU ROY.

Sous les Regnes de Louis XIII. *& de* Louis XIV.

Donnez au Public par M. Du Chesne, Conseiller du Roi en ses Conseils, Historiographe de France.

Avec des Instructions Militaires.

TOME PREMIER.

A PARIS, QUAY DES AUGUSTINS.
Chez Charles-Ant. Jombert, Libraire du Roi pour l'Artillerie & le Génie, à l'Image Notre-Dame.

M. DCC. XLVII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

ПРОВЕРЕНО
Фундаментальная Библиотека о-Нижегородской Академии
1957 г.
КН 3329
Инв. № 6-6102

PRÉFACE.

QUOIQUE Monsieur de Puyſegur n'ait rien dit de ſa naiſſance dans cet Ouvrage, & qu'il ſe ſoit ſeulement contenté de parler des choſes qui ſe ſont paſſées dans les Guerres où il s'eſt trouvé, & de l'avantage qu'il a eu d'y bien & fidélement ſervir le feu Roi, d'immortelle mémoire, & après lui notre Auguſte Monarque ſon Succeſſeur à la Couronne, heureuſement Regnant, n'ayant jamais eu d'autre ambition que celle de pouſſer ſa fortune par ſon courage, ſa valeur, & ſa fidélité inviolable pour ſon Prince: Nous nous ſentons néanmoins obligez de dire, en paſſant, qu'il tiroit ſon origine d'une ancienne Maiſon Noble & qualifiée de la Province de Guyenne; & nous nous contenterons de mettre au-devant de cette Préface les huit lignes paternelles & maternelles dudit Sieur de Puyſegur, par leſquelles

on connoîtra aiſément qu'il étoit né Gentilhomme : auſſi en a-t-il donné de ſi glorieuſes marques par toutes ſes actions militaires dans les Combats, Rencontres, Batailles & Siéges mémorables où il s'eſt rencontré, que ceux qui prendront la peine de lire ces préſens Mémoires, ſeront facilement perſuadés de cette vérité.

Lorſque ſon Pere mourut il laiſſa quatorze enfans, dont il étoit le ſeptiéme. Il eut des freres qui embraſſerent, auſſi-bien que lui, la profeſſion des Armes, qui furent tués dans le ſervice; mais pour lui, il fut ſi favoriſe du Ciel, qu'outre la bénédiction qu'il en reçut de vivre longues années, ayant ſervi ſa Patrie l'eſpace de plus de quarante-cinq ans, il ne fut jamais bleſſé dans aucuns Combats ni Rencontres : il fut ſeulement fait priſonnier deux fois par les ennemis, & eſt mort à l'âge de quatre-vingts deux ans.

Et comme nous avons recouvré depuis l'impreſſion du Manuſcrit dudit Sieur de Puyſegur, quelques pieces qui auroient bien mérité d'être miſes en leur place, ſi elles fuſſent tombées plutôt entre nos mains, d'autant qu'elles juſti-

ſient, & ſes beaux emplois, & l'eſtime qu'il s'eſt acquiſe par les Armes, & par ſa prudence & ſageſſe : nous avons jugé que n'étant pas à propos de les mettre hors d'œuvre, il ſuffiroit d'en rapporter ici un mot de la ſubſtance, pour préparer ceux qui les liront, à prendre plaiſir à la lecture de l'Ouvrage entier, qui leur ſera ſans doute très-agréable.

La premiere de ces pieces, eſt un Paſſeport accordé par Iſabelle Infante d'Eſpagne & Gouvernante des Païs-Bas, le 6 Juin 1632. pour ſix mille paires d'armes pour le Régiment des Gardes Françoiſes, que le Sieur de Puyſegur alloit achepter en Hollande par ordre du Roi.

La ſeconde, écrite du camp de Rhetel le vingt-un Juillet 1641. eſt un pouvoir donné audit Sieur de Puyſegur, pour lors Sergent Major de brigade de l'infanterie, par Monſieur le Maréchal de Chaſtillon, Général de l'Armée du Roi, pour traiter avec Monſieur de Boüillon & le Général Lamboy, de la rançon & dépenſe de tous les priſonniers, tant Officiers que Soldats de cavalerie & d'infanterie,

de quelque qualité & condition qu'ils fussent, qui avoient été pris à la bataille de Sedan, lequel Traité ledit Maréchal de Chastillon promet faire exécuter de sa part, ainsi qu'il aura été accordé par ledit Sieur de Puysegur.

La troisiéme, est une Lettre de cachet du Roi, datée de Ruel, le 19 *Juin* 1644. *Signé,* LOUIS. *Et plus bas,* LE TELLIER, *par laquelle Sa Majesté ayant eu bien agréable la recommandation qui lui avoit été faite par son Oncle le Duc d'Orléans en faveur dudit Sieur de Puysegur, pour lui donner la Charge de Sergent de bataille en ses Armées, & la lui faire exercer en celle que commandoit mondit Seigneur le Duc d'Orléans en personne; elle la lui accorde volontiers, par l'avis de la Reine Régente, Madame sa mere, pour la connoissance que sadite Majesté avoit de la capacité, affection & mérite dudit Sieur de Puysegur, l'assurant que les services qu'il lui rendra en sadite Armée, lui seront en bonne considération.*

La quatriéme, donnée au Camp de Bouzinguen, le 15 *Juin* 1648. *est un Ordre de Monsieur le Prince de Condé,*

Général des Armées en Flandres, par laquelle il eſt enjoint à tous Meſtres de Camp, Colonels, Chefs & Officiers, tant de cavalerie que d'infanterie, du corps de l'Armée que commandoit Monſieur le Maréchal de Rantzau, de faire exécuter ce qui leur ſera ordonné & commandé par le Sieur de Puyſegur, Lieutenant Colonel du Régiment de Piedmont, & Maréchal de bataille des Armées de Sa Majeſté, &c.

La cinquiéme, eſt un Ordre du Roi, datée de Saint Germain-en-Laye, le 21 *Mars* 1649. *par lequel Sa Majeſté ayant été avertie que les ennemis avoient paſſé la riviere d'Aiſne pour entrer dans la Champagne, & voulant empêcher l'effet de leurs deſſeins, auroit commis, par l'avis de la Reine Régente, Madame ſa mere, & ordonné le Sieur de Puyſegur, Sergent de bataille en ſes Armées, pour ſe tranſporter inceſſamment, & en diligence en toutes les Villes & lieux le long de la riviere de Marne; & y étant, faire armer & aſſembler les Gentilhommes & les Communes du Païs, & les incommoder en tout ce qui leur ſera poſſible, & géné-*

ralement faire tout ce qu'il verra être nécessaire & à propos pour le service de Sa Majesté, &c.

La sixiéme, en date du 27 Avril 1651. est une Lettre du Roi à Monsieur le Maréchal d'Aumont, son Lieutenant Général en l'Armée de Flandres, écrite à Paris, par laquelle Sa Majesté lui mande, qu'ayant résolu de se servir du sieur de Puysegur, en sa Charge de Maréchal de Camp dans sadite Armée, elle lui ordonne de l'employer dans les fonctions de sadite Charge, & le faire reconnoître en ladite qualité de tous ceux & ainsi qu'il appartiendra, le considérant comme une personne que sadite Majesté tient en particuliere estime & confiance.

La septiéme, est une Commission de Sa Majesté donnée à Paris le premier jour d'Avril l'an de grace 1655. & de son Regne le douziéme, adressée au Sieur de Puysegur, Maréchal de Camp dans ses Armées, & Lieutenant Colonel dans le Régiment de Piedmont, par laquelle le Roi déclare, que la Charge de Mestre de Camp dudit Régiment, que commandoit le Sieur Marquis de Saveuse, étant vacante par son

décès, & la désirant remplir d'une Personne qui eût toutes les qualités nécessaires pour s'en acquitter dignement, il avoit estimé qu'il ne la pouvoit confier à personne qui la méritât mieux que ledit Sieur de Puysegur, pour les preuves signalées qu'il avoit rendues de sa valeur, capacité, expérience consommée en la guerre, prudence, vigilance & bonne conduite, (qui sont les termes ordinaires; mais le Roi ajoûte) *depuis trente-sept ans qu'il servoit dans les Armées & Troupes, tant du feu Roi son très-honoré Seigneur & Pere de glorieuse mémoire, que dans les siennes, s'étant trouvé en plusieurs Siéges, Attaques & Défenses de Places, Batailles, Rencontres & autres occasions importantes; notamment depuis l'ouverture de la guerre entre cette Couronne & celle d'Espagne, en faisant lesdites Charges de Maréchal de Camp, & de Lieutenant Colonel, & en plusieurs autres qu'il avoit acquises par dégrés, & par la recommandation de sa vertu, même en la derniere occasion du secours d'Arras, étant à la tête de notre Régiment, il avoit fait paroître sa fidélité & affection au service de sadite Majesté, &c.*

La huitiéme, du 28 Août de l'année suivante 1656. est une Lettre de Monsieur le Prince audit Sieur de Puysegur, datée du Camp de Marguion, par laquelle il lui mande qu'il apprendra par Monsieur le Comte de Marchin, ce que son Altesse lui mande sur son sujet en Réponse de sa Lettre, & de celle que ledit Sieur de Puysegur lui avoit écrite, ce qui l'empêchoit de lui dire autre chose, sinon qu'il auroit toujours grand plaisir à l'obliger, y étant porté par inclination, & par le ressouvenir de leur ancienne amitié, qui lui fait être toujours autant que par le passé, son très-affectionné à le servir, LOUIS DE BOURBON.

La neuviéme, est une Lettre de Monsieur le Duc d'Espernon, datée d'Auxonne, le 29 Octobre 1656. par laquelle il lui mande qu'il a eu la joie qu'il se pouvoit imaginer, de le sçavoir en liberté, & de l'avoir appris par lui-même, qu'il ne pouvoit lui écrire une plus agréable nouvelle, puisque l'estimant & chérissant comme il faisoit, il ne pouvoit sans beaucoup de déplaisir sçavoir la durée de sa prison : qu'il lui avoit mandé du depuis, ce

que la Cour avoit fait pour son fils aîné, & qu'il pouvoit croire qu'il n'en avoit pas peu de joye, & quoique ce qu'il lui demande pour lui, soit contre sa méthode & sa pratique ordinaire, il y consentoit volontiers, parce qu'il ne prétendoit point que l'on tirât de conséquence des choses qu'il faisoit pour des personnes qui lui étoient cheres comme lui, & dont les services étoient extraordinaires comme il sçavoit qu'étoiene les siens, & qu'il étoit son très-fidele Compagnon à lui rendre service très-humble : Ainsi signé, LE DUC D'ESPERNON.

La dixiéme datée de Fontainebleau le 3 Juillet 1657. est une Lettre de Monsieur de Louvois, écrite audit Sieur de Puysegur, par laquelle il lui mande qu'il lui est d'autant plus obligé de son Livre, (C'étoit un Traité de l'Art Militaire, que ledit Sieur de Puysegur avoit dédié au Roi.) *Que l'Exemplaire qu'il lui avoit plû de lui envoyer, étoit de ceux qu'il avoit destinés pour peu de personnes : que cet Ouvrage auroit sans doute l'approbation de tous ceux qui le verroient, puisqu'il n'enseignoit que ce qu'on lui avoit vû*

pratiquer si utilement, & qu'il essayeroit de profiter de la lecture qu'il en feroit, & qu'il seroit bien-aise de lui en témoigner sa reconnoissance aux occasions qui s'offriroient pour son service, & qu'il étoit très-véritablement son très-humble & très-obéissant serviteur: Ainsi signe, LE TELLIER DE LOUVOIS.

L'onziéme, datée de Saint Germain-en-Laye le 17 *Novembre* 1674. *Signée,* LOUIS. *Et plus bas,* LE TELLIER, *est une Lettre de cachet du Roi, par laquelle Sa Majesté ayant en considération les fideles & utiles services que ledit Sieur de Puysegur lui avoit rendus en diverses Charges & Emplois importans dans ses Troupes & Armées durant longues années, & ceux que lui rendent aussi dans sesdites Troupes trois de ses Enfans, elle promet le traiter favorablement en toutes occasions.*

Outre les pieces ci-dessus rapportées, & celles qui son énoncées dans ses Mémoires, on en pourra peut-être encore recouvrer d'autres, comme on a fait celle-ci depuis l'impression de ce Livre, qui est très-utile pour l'Histoire,

& pour le métier de la guerre, ne s'étant trouvé guere de personnes de son temps, qui l'ait mieux entendu que le Sieur de Puysegur.

Le Lecteur est averti, qu'il trouvera à la fin de ces Mémoires, quelques Chapitres d'Instructions, que ledit Sieur de Puysegur avoit fait touchant la guerre : & comme ils ont été imprimés pendant une maladie qui nous est survenue depuis neuf mois, il s'est glissé quelques fautes, & notamment dans les dates des années ausquels il aura la bonté de suppléer, s'il lui plaît.

TABLE

De ce qui est contenu dans le premier Volume.

COMMANDEMENT de l'Armée de Champagne, donnée à Monsieur de Guise en 1617. où fut pris Riscourt, Château-Porcien & Rhetel, *Page* 1
Siége de Caën, & prise du pont de Scé. 2
Voyage du Roi à Saumur. Siége de Saint Jean d'Angely & de Clerac, 4
Siége de Montauban & de Monur, 10
Siége de Tonneins, Negrepolice & de Saint Antonin, 15
Siége de Montpellier, 22
Voyage du Roi en Avignon, 44
Voyage du Roi à l'Isle de Ré, d'où il chassa Monsieur de Soubise; & le commencement du siége de la Rochelle, 47
Secours de Ré & prise de la Rochelle, 55
Voyage du Roi en Piedmont, où il força en passant le pas de Suze, 69
Le Roi reçut Madame la Princesse de Piedmont entre Suze & Vaussonin, 72
Voyage du Roi en Savoye, 81
Voyage de Piedmont sous Monsieur le Cardinal de Richelieu, & prise de Pignerol, 83
Secours de Casal, 89
Dépêche du Roi pour arrêter Monsieur de Marillac, 98

Retour

Retour de l'Armée en France qui secourut Casal, & la prise de Verdun, 108
Ordre du Roi de mener Monsieur de Marillac à Pontoise, & sa mort, 109
Commandement au Sieur de Puysegur d'aller en Flandres demander des Passeports à l'Infante, pour aller prendre des armes en Hollande pour armer six mille hommes des Gardes. 114
Retour de Hollande où le Sieur de Puysegur rendit compte au Roi de tout son voyage, 121
Combat de Castelnaudary où Monsieur de Montmorency fut pris, & ce qui est arrivé depuis sa prise jusqu'à sa mort, 128
Marche de l'Armée du Roi à Coublan, commandée par M. de S. Chaumont, 141
Siége de la Motte par Monsieur le Maréchal de la Force, 142
Marche de l'Armée commandée par Messieurs les Maréchaux de la Force & de Brezé, pour aller dans le Palatinat, où l'on alla assiéger Spire, 143
Passage du Rhin & du Necre à Manheim, 149
Secours d'Ilderberk, 151
Passage de l'Armée commandée par Messieurs de Chastillon & de Brezé à Mezieres, 157
Bataille d'Avein, 161
Recit du voyage que l'Armée fit en Hollande, 166
Retour de l'Armée de France à Calais, 176
Attaque de l'Armée des ennemis au passage de Bray & de Cerisy, 182
Retraite de l'Armée à Noyon partant du grand Roüy, 192

Инв. № Б-6102

Commandement de l'Armée par Monsieur de Candal & Monsieur le Cardinal de la Vallette. Prise de Landrecy, & le combat près Maubeuge, 202
Rendez-vous de l'Armée de Monsieur le Maréchal de la Force aux environs de Saint Quentin, & le combat de la redoute, 205
Siége de Renty & du Catelet, 209
Le dessein d'aller assiéger Aire, & ne pouvant l'assiéger on fut à Hesdin, 211
Campement de l'Armée commandée par Monsieur le Maréchal de la Meilleraye, & le dessein d'enlever les Cravates à l'Hilaire, 224
Dessein d'assiéger Charlemont par Monsieur le Maréchal de la Meilleraye, avec le siége d'Arras, 229
Voyage fait par le Sieur de Puysegur à Amiens vers le Roi après le siége d'Arras, 241
Rendez-vous de l'Armée de Monsieur le Maréchal de Chastillon vers Sedan, 247
Voyage du Sieur de Puysegur vers le Roi & Monsieur le Cardinal, sur le dessein qu'avoit M. de Chastillon d'assiéger Sedan par force, & ce qui fut résolu ensuite, 248
Commencement de la marche pour aller faire un fort à Vadelincourt suivant l'Ordre du Roi, & ensuite la bataille fut donnée & perdue, 259
Nouvelles de la mort de Monsieur le Comte de Soissons par son Trompette qui arriva à Rethel, 263
Le Sieur de Puysegur envoyé à Sedan pour traiter de la rançon des prisonniers qui avoient été pris à la bataille, & l'entre-

tient qu'il eut avec Monſieur le Duc de Boüillon, 267

Retour du Sieur de Puyſegur de Sedan à Rethel, & de Rethel à Reims, où étoit le Roi, & ce qui ſe paſſa dans les Conférences qu'il eut avec le Roi & Monſieur le Cardinal du ſujet de ſon voyage, 276

Départ du Roi, de Reims, pour s'avancer à Mezieres, & ce qui ſe paſſa tant au ſiége de Donchery qu'à Mezieres pendant le ſéjour du Roi, 284

Voyage de l'Armée en Flandres. Priſe de la Baſſée. Siége de Bapaume, où Monſieur le Comte de Guiche fut fait Maréchal de France, & M. de Saint Preüil arrêté, 291

Voyage du Roi à Perpignan. Commandement des deux Armées qui reſtoient en Flandres, l'une à M. le Comte d'Harcourt, l'autre à M. le Maréchal de Guiche, & furent enſemble pour ſecourir la Baſſée, 294

Séparation des deux Armées au retour de la Baſſée. Celle de M. le Comte d'Harcourt allant vers Calais, & celle de M. le Maréchal de Guiche à Honnecourt, & enſuite comme la bataille a été perdue, 299

Table de ce qui eſt contenu dans le ſecond Volume.

SIEGE de Graveline par Monſieur le Duc d'Orléans, & tout ce qui s'eſt paſſé pendant ce temps-là, *Page* 1

L'Armée commandée par Meſſieurs de Gaſſion & de Rantzau, 11

Rendez-vous de l'Armée de Monſieur le Duc

d'Orléans. Priſe de Launoy. Siége de Courtray, où l'Armée de Monſieur le Duc d'Anguien vint joindre celle de ſon Alteſſe, 12
Siége & priſe de Bergue, où le Sieur de Puyſegur fut mis dans la place pour y commander, 16
Monſieur le Duc d'Anguien fit raſer les lignes de Mardik, & après alla camper à Honſcot, prît Furnes, & fut aſſiéger Dunkerque qu'il prît, 20
Priſe de Dixmude par Monſieur de Rantzau, dans laquelle le Sieur de Puyſegur fut mis pour commander, 24
Siége d'Ypres par l'Armée de Monſieur le Prince, & ſa priſe, où le Sieur de Puyſegur fut mis pour commander, 29
Ordre donné par Monſieur le Prince au Sieur de Puyſegur, de commander l'Armée de M. de Rantzau, & d'achever le fort de Lacquenoc, & tout ce qui ſe paſſa pendant le temps qu'il commanda l'Armée, 41
Ordre de Monſieur le Prince à Monſieur de Rantzau d'aller aſſiéger Furnes, & ce qui s'eſt paſſé pendant le ſiége, 48
La ſortie du Roi, de Paris, & ce qui ſe paſſa pendant que le Sieur de Puyſegur fut en quartier de Maître d'Hôtel, 57
Siége de Cambray, & levement d'icelui par Monſieur le Comte d'Harcourt, 63
Arrivée de Monſieur le Cardinal au Château-Cambreſis, où l'Armée de Monſieur le Comte d'Harcourt étoit campée, & de la maniere qu'il fut reçû arrivant à l'Armée, 74

Combat au paſſage de l'Eſcaut, & priſe de Condé, 78
Ordre au Régiment de Piedmont pour venir vers Soiſſons joindre Meſſieurs d'Aumont & de Villequiers, 85
Propoſition faite par le Sieur de Puyſegur à Monſieur le Cardinal Mazarin de prendre Rethel, lui en faiſant connoître la facilité, & enſuite tout ce qui s'eſt paſſé durant le ſiége, & comme la bataille a été donnée & gagnée, 90
Commandement de l'Armée par Monſieur le Maréchal d'Aumont, & ce qui ſe paſſa pendant la campagne, 124
Ordre au Régiment de Piedmont d'aller en garniſon à Soiſſons, 129
Siége de Coucy, 141
Propoſition faite au Sieur de Puyſegur par Monſieur de Bezançon de la part de Monſieur le Duc d'Orléans, 144
Ordre de la Reine aux Officiers des vieux Régimens de lui aller parler, 148
Entrée des ennemis en France, & la priſe de Chauny, 150
Paſſage de l'Armée des ennemis proche Soiſſons marchant vers Laon, où le Sieur de Puyſegur eut ordre de ſe jetter avec le Régiment de Piedmont, 152
Siége de Château-Porcien, 156
Siége de Rethel par Meſſieurs de Turenne & de la Ferté, 162
Comme le Roi vint à l'Armée qui étoit proche le Val-Saint-Pierre. Retour du Roi à Ribemont, & ce que le Sieur de Puyſegur dit à ſon Eminence, 164

Siége de Mouzon, 174

Le Sacre du Roi à Reims. Siége de Stenay, pendant lequel temps l'Armée de Messieurs de Turenne & de la Ferté étoit vers Peronne. Leur marche à Mouchy-le-Preux pour secourir Arras, 178

Siége de Landrecy par les Armées de Messieurs de Turenne & de la Ferté, 196

Assemblée de l'Armée de Monsieur le Maréchal de Turenne à Chauny pour jetter des vivres dedans le Quesnoy, 197

Rendez-vous du Régiment de Piedmont avec d'autres troupes proche l'Abbaye de Sercan, commandées par Messieurs de Crequy & Despiez, 200

Siége de Valenciennes & le forcement des lignes, 202

Siége de Cambray par Monsieur le Maréchal de Turenne. Secours de Monsieur le Prince conduit par lui en personne, 250

Ordre envoyé à Monsieur de la Ferté d'investir Montmidy, 257

Siége de Mardik, 261

Siége de Dunkerque par Monsieur de Turenne, 266

Avis donné par le Sieur de Puysegur du temps du feu Roi pour le rendre Maître des Places, 268

Avis demandé par Monsieur le Cardinal Mazarin au Sieur de Puysegur, pour loger les Troupes dans la frontiere, 275

FIN.

TABLE

Des Instructions Militaires.

CHAPITRE I. *Comme il faut camper une Armée*, Page 285
CHAP. II. *Ordre que doit tenir une Armée en sa marche ordinaire en païs de plaine*, 291
CHAP. III. *Façon de mettre l'avant-garde sur une ligne en païs de plaine, ayant nouvelle des ennemis*, 294
CHAP. IV. *Ordre pour faire doubler la bataille*, 295
CHAP. V. *Ordre d'une Armée ayant les ennemis sur la droite*, 296
CHAP. VI. *Ordre d'une Armée qui se retire d'un païs ennemi, & qui est suivie d'une autre Armée*, 297
CHAP. VII. *Ordre que doit tenir une Armée qui marche à travers des bois, & qui apprehende que les ennemis ne lui tombent sur les bras*, 299
CHAP. VIII. *Ordre que doit tenir une*

Armée pour paſſer une riviere, & qui craint d'être attaquée, 304

CHAP. IX. *Le terrain que l'on doit donner à une Armée pour combattre,* 308

CHAP. X. *Conſidérations qu'on doit avoir avant que d'aſſiéger une place,* 313

CHAP. XI. *Ordre qu'il faut tenir aſſiégeant une place,* 317

CHAP. XII. *Ordre qu'on doit tenir faiſant l'ouverture de la tranchée,* 319

CHAP. XIII. *De la façon qu'il faut aſſiéger une place, quand il y a grand nombre de ſoldats qui la défendent,* 327

CHAP. XIV. *De la maniere qu'il faut attaquer une place où l'on ne peut faire de tranchée que ſur des digues,* 336

CHAP. XV. *De la maniere d'attaquer les places par des lignes paralleles,* 339

CHAP. XVI. *L'ordre que doit tenir un Gouverneur pour la ſureté de ſa place,* 342

CHAP. XVII. *L'ordre que doit tenir un Gouverneur pour défendre une Place,* 351

FIN.

LES

LES
MEMOIRES
DE MESSIRE
JACQUES DE CHASTENET, CHEVALIER, SEIGNEUR
DE PUYSEGUR,
Colonel du Régiment de Piedmont, & Lieutenant Général des Armées du Roy.

DES ma plus tendre jeunesse, je fus mis Page chez 1617.
Monſieur de Guiſe, & quittai les chauſſes en l'année 1617, & comme mon inclination m'avoit toujours porté à prendre le parti des armes, j'entrai dans les Gardes, en la Compagnie de

1617. Castelialoux. Monsieur de Guise eut pour lors le commandement de l'Armée de Champagne, & on lui donna pour Maréchaux de Camp Monsieur de Praslin, qui étoit pour lors Capitaine des Gardes du Corps, Monsieur de Themines, & Monsieur de Vaubecour. Nous assiegeâmes Riscourt & le prîmes, puis Château-Portien, où commandoit le sieur de Montreau, qui avoit douze cens hommes dans la place qu'il tenoit pour Monsieur de Nevers. Nous la prîmes pareillement après six jours de siege, & lui fîmes bonne composition. De-là Rhetel fut assiegé, & pris en quatre jours. On fut ensuite à la Cassine, qui se rendit sans endurer le canon ; & pour lors la nouvelle de la mort du Maréchal d'Ancre arriva, & un ordre en même temps à Monsieur de Guise, qui étoit en marche pour aller mettre le siege devant Mezieres, de ne passer pas plus outre, mais bien de s'acheminer à Notre-Dame de l'Epine avec toute l'Armée ; ce qu'il fit : & là il reçut un Commandement de Sa Majesté de la licencier ; mais auparavant que de le faire, il dépêcha un Courier au Roy,

afin d'avoir une montre pour donner 1617
aux soldats. Sa Majesté lui envoya l'argent nécessaire pour cela, il leur fit distribuer à la banque, ne voulant pas le donner aux Capitaines, crainte qu'ils ne le gardassent pour eux; & quand il les eut fait payer, ces Capitaines croyoient que Monsieur de Guise retiendroit celui du surplus des hommes qu'il n'avoit pas; mais bien loin de le retenir, après avoir fait expédier des passe-ports pour tous les soldats, afin que les gens de guerre se pussent retirer, jusques au nombre de quatre ensemble, ne voulant pas qu'ils se retirassent en plus grand nombre, de crainte du desordre, il fit deux jours après distribuer les montres aux Capitaines, Lieutenans & Enseignes, & les gratifia de tous les deniers revenans-bons qu'il pouvoit avoir de reste sur les Compagnies, qu'il paya complettes, dont les Officiers furent très-contens & très-satisfaits de ce Prince, qui étoit trop généreux & trop liberal pour profiter des deniers qui ne lui appartenoient pas, & pour retenir quoi que ce soit à personne.

1620. EN l'année 1620 la Reine mere s'étant brouillée avec le Roy, sa Majesté fit assieger Caën, où commandoit un nommé Prudent. La Ville se rendit d'abord, & le château ne tint que deux jours. Monsieur de Bellemont, Lieutenant de la compagnie de Mansan, eut les cuisses cassées d'un coup d'arquebuse à croc dans la tranchée, étant proche de Monsieur Arnaud qui y commandoit en qualité de Maréchal de camp.

De-là on marcha droit au Pont de Scé, où étoient les troupes de la Reine mere, retranchées au deçà du pont, au nombre de cinq à six mille hommes. On attaqua le retranchement qui fut forcé; j'étois commandé aux enfans perdus, & je marchois avec le Sergent qui alloit le premier. Et comme j'étois bien dispos & bien alegre, je me trouvai parmi eux au de-là d'un pont-levis, qui se leve dans le milieu du pont. Comme j'eus passé avec quinze ou vingt des ennemis, on leva ce pont, & je fus contraint de me retirer avec eux dans le château, où ils n'étoient pas plus de trente de ce parti;

tellement étonnés tous, qu'il ne me connurent point pour être de celui du Roy. Je fis si bien que je les portai à se rendre, dont je donnai avis à Monsieur de Bassompierre, Maréchal de Camp dans l'armée, & qui étoit au bout du pont qui attendoit. La capitulation fut faite, & il leur fut accordé qu'ils sortiroient avec la mêche allumée & balle en bouche; & comme Monsieur de Bassompierre se présenta pour entrer dans le château, il fut surpris quand il vit que je lui ouvris la porte, & me demanda par quel moyen, & comment j'étois entré dedans. Je lui répondis que j'y étois entré pêle-mêle avec les ennemis, & que j'avois bien de la joye que c'étoit moi qui lui ouvrois la porte. Ce que je dis ici se justifie par les mémoires de mondit sieur de Bassompierre, où il met, *que Poisigut lui a ouvert la porte du pont de Scé*; & quoique mon nom ne soit pas bien écrit, c'est pourtant de moi qu'il entend parler, parce que les uns m'appelloient *Poysigut*, & d'autres *Puysegur*, qui est mon nom véritable. Dans ce combat-là, les troupes de la Reine 1620.

mere furent entierement défaites; & de notre côté nous perdîmes environ cent cinquante soldats; après quoi l'accommodement se fit avec la Reine qui étoit à Angers, & peu de jours après le Roi lui rendit visite, & lui fit voir son armée en bataille près de Brissac, d'où il marcha droit en Bern, pour se rendre maître de la Ville de Pau & de Navarin, après quoi il s'en revint à Paris.

1621. EN 1621 nous fûmes à Saumur pour y mettre garnison, crainte que Monsieur du Plessis Mornay ne prît le parti de ceux de la Religion Prétendue Reformé, de laquelle il faisoit profession. On alla ensuite assieger Saint Jean d'Angely, que Monsieur de Soubise, frere de Monsieur le Duc de Rouhan, chef du parti Huguenot, défendoit. Le Roy étoit au siége en personne, & Monsieur le Connétable de Luynes commandoit sous sa Majesté. Monsieur le Cardinal de Guise, & Monsieur de Chevreuse y étoient aussi, mais volontai-

res, ſans aucun commandement. Monſieur le Maréchal de Praſlin commandoit un quartier, Monſieur de Chaulnes, Maréchal de France y étoit auſſi; & les quatre Maréchaux de Camp, étoient les ſieurs Arnaud, de Contenan, de Thermes, & de la Rochefoucault; & les deux Aydes de Camp, le Mayne & Machault. La place tint quinze jours entiers de tranchée ouverte. Le jour de la ſaint Jean on fit une deſcente dans le foſſé de la Ville, qui étoit un foſſé à fonds de cuve revêtu, mais on ne fit pas la deſcente aſſez profonde, il s'en falloit bien ſix pieds qu'elle ne fût aſſez baſſe. Je fus commandé pour y deſcendre, & vingt autres ſoldats avec moi pour y faire une traverſe, afin d'empêcher les ennemis de venir à nous. Nous y entrâmes le ſoir de la veille de la ſaint Jean, & nous n'en ſortîmes que le jour que la Ville ſe rendit, qui fut le lendemain au ſoir, ne pouvant être relevés, parce que l'on n'oſoit ſe préſenter au trou, ſoit pour deſcendre ou pour remonter, que l'on ne fût en danger d'être tué. Monſieur de la Valette qui vint voir cette deſcente, y fut bleſſé à la 1621.

1621. cheville du pied, dont il a toujours été depuis incommodé. Nous perdîmes en ce siege Monsieur le Comte de Maurever, Mestre de Camp du Régiment de Champagne, Monsieur de Mata, & deux Officiers des Gardes, trois Capitaines de Champagne, & quatre ou cinq Officiers, plusieurs autres Officiers des autres Régimens, & cinq ou six cens soldats, tant tués que blessés. Monsieur de Soubize sortit à bonne composition, & le Roy fit raser les murailles & les fortifications de la Ville.

Au partir de Saint Jean d'Angely, nous allâmes assieger Royan, que Monsieur de Saint Surin défendoit. On y fit deux fortes attaques, l'une du côté du quartier du Roy, & l'autre du côté de Monsieur d'Espernon. Celle du côté du quartier du Roy, se faisoit par le Régiment des Gardes à un bastion. Je fus commandé pour aller reconnoître comment on pourroit se loger sur le haut de ce bastion; je reconnus que les ennemis achevoient de boucher leur mine qui étoit toute chargée. Sur mon rapport, on changea d'avis, on ne donna point pour se loger

dans le bastion, mais on logea sur la berne, on ouvrit le bastion, & on tira la poudre de la mine; & après l'avoir tirée, nous nous logeâmes dans le bastion, & perdîmes environ cent ou six-vingt hommes. Du côté de Monsieur d'Espernon l'attaque se fit par le Régiment de Champagne, & par les Gardes de mondit sieur d'Espernon; il demeura sur la place un tiers de ce Régiment, & plus de la moitié des Gardes. 1621.

Nous marchâmes ensuite vers Clerac pour y mettre le siege. Les ennemis vinrent au devant de nous à une grande lieue de-là; & comme le pays est couvert, tant à cause de la situation des vignes, que des grandes hayes qu'on y rencontre, nous demeurâmes depuis les huit heures du matin jusques à neuf heures du soir à toujours combattre contr'eux avant qu'ils fussent rentrés dans les dehors de la place. On y perdit deux Lieutenans du Régiment des Gardes qui furent tués, dont l'un étoit de la Compagnie de du Bourdet, & l'autre de celle de Musse, & plus de cent cinquante soldats, & du moins autant de blessez.

1621. Le siege dura dix jours : les ennemis sortans de la Ville, & passans sur une écluse de moulin, où l'on avoit attaché une corde d'un côté à l'autre pour s'y tenir, afin que la force de l'eau ne les entraînât pas dedans, cette corde fut coupée par un soldat; tout ce qui se trouva sur cette écluse, fut noyé, & le Roy fit pendre le soldat qui avoit coupé la corde.

On alla de-là droit à Montauban qui fut assiegé, le Roy prit son logement à Piquecaut, & Monsieur le Connétable de Luynes fut logé au quartier du Roy. On y fit trois attaques; celle du côté du Roy où étoient les Gardes, fut commandée par Monsieur le Duc de Chaulnes, la seconde par Monsieur le Duc de Chevreuse, & lat roisiéme par Monsieur le Duc de Mayenne, Gouverneur de la Province de Guyenne, qui attaquoit Villebourbon, fauxbourg separé de la Ville par la riviere qui passe entre ladite Ville & ledit fauxbourg, & qui s'y joint par un bon pont de pierre. Il y eut à cette attaque plus de douze cens Gentilshommes de Guyenne tués, avec nombre d'Officiers & de soldats. Il atta-

qua la Ville par trois diverſes fois à l'une deſquelles les échelles ſe trouverent trop courtes, à cauſe que les défenſes n'étoient pas abbatues ſi bas que l'on le croyoit; & il y fut ſi vivement repouſſé, qu'il perdit tous ceux qui étoient commandés. Il hazarda encore deux attaques, & l'on en devoit faire du côté du Roy & de celui de Monſieur de Chevreuſe en même temps; mais ſoit qu'on ſe méprit dans les heures que l'on devoit donner, ou autrement, il ſe trouvoit toujours qu'il n'y avoit jamais que lui ſeul qui faiſoit ſon attaque, & que les autres ne les faiſoient pas concurremment, & par ce moyen toutes les forces des ennemis tomboient ſur lui; & quoiqu'il parût continuellement à la tête de ceux qui donnoient, il ne reçut aucunes bleſſures, mais il fut aſſez malheureux pour être tué en montrant à Meſſieurs de Chevreuſe & de Schomberg, un endroit où il devoit faire un logement la nuit, & il leur montroit à travers une canoniere qu'un ſoldat avoit faite pour tirer ſur les ennemis, qui voyoient bien quand il n'y avoit perſonne à cette canoniere, parce que 1621.

1621. pour lors on voyoit le jour à travers ; & quand on y regardoit, la tête de l'homme bouchoit le trou, ce qui obligeoit les ennemis d'y tirer ; ainsi il fut tué sur le champ, & Messieurs de Chevreuse & de Schomberg qui pensoient dîner chez lui, furent dîner ailleurs.

Ce siege fut aussi bravement & aussi fortement défendu qu'on puisse jamais défendre place ; & de tous les sieges que j'ai vûs en ma vie, je puis dire qu'il n'y a point de gens au monde qui les ayent mieux soutenu ni plus généreusement, que ceux qui ont tenu dans les Villes de Religion.

Du côté de l'attaque du Roy, la premiere mine qui joua, se rencontra à la garde du Régiment de Chappes, autrement Nerestan ; mais comme ce Régiment n'étoit pas assez fort pour faire sa garde seul, on y avoit joint quatre compagnies de celui des Gardes. On prit le temps pour faire jouer la mine, que la garde se relevoit par ceux qui entroient là. L'on mit le feu à la mine, comme la tête du Régiment des Gardes arrivoit à la queue de la tranchée. On avoit mis une si grande

quantité de poudre dans la mine, qu'elle causa un tel tremblement de terre, que les méches des soldats furent presque toutes éteintes, & les ennemis qui étoient en bataille derriere l'endroit où la mine devoit jouer, sortirent jusques à mille ou douze cens hommes, qui ayant le vent de leur côté, se trouverent dans un nuage de poussiere & de fumée qu'avoit fait la mine, & rencontrerent les notres qui avançoient pour se loger, les renverserent, & en tuerent un bon nombre, brûlerent les affuts & les munitions qui étoient aux batteries, & comblerent une partie des tranchées. Il nous fallut passer la nuit entiere, & tout le jour du lendemain pour les refaire, & les remettre en état. L'on n'y fit jamais de logement sans combattre & sans beaucoup de perte. Ce siege nous coûta plus de huit mille hommes qui y furent tués, sans les blessés; car quand les ennemis faisoient des sorties sur les tranchées, il est très-véritable qu'il se sauvoit fort peu des nôtres; & je puis avancer hardiment que les femmes qui étoient dans les Villes de la Religion qui ont été assiegées, se défendoient aussi bien que les soldats, ce

1621.

1621. que j'attribue au zéle qu'elles avoient pour leur Religion erronée ; car il n'est pas quasi croyable avec quelle générosité elles combattoient aussi bien que les hommes. Le Gouverneur qui commandoit dans la place, étoit Monsieur le Comte d'Orval, de la Maison de Bethune, Monsieur le Maréchal de la Force étoit aussi dedans ; & vous pouvez bien penser que leurs bons avis & leurs bons conseils, ne contribuoient pas peu à leurs défenses. Il avoit avec lui les nommés Landrez, Saint Ors, Savignac & Bellesence ; le siege dura plus de trois mois, & nous le levâmes la veille de la saint Martin. Le Régiment des Gardes étant en garde, on se retira pendant la nuit, & les ennemis nous suivirent l'espace de plus d'une grande lieue & demie.

Quatre jours après, Monsieur le Maréchal de Rocquelaure eut ordre d'aller assieger Monur, qui ne dura que cinq jours, au bout desquels il fut pris, & les troupes retournerent à Paris.

L'Année ſuivante le Roy revint paſſer par Bordeaux à Tonneins, qui avoit été pris par Monſieur d'Elbeuf, & défendu par Monſieur de Montpoüillan, fils de Monſieur le Maréchal de la Force. Il y a trois villes à Tonneins, Monſieur d'Elbeuf en arrivant, emporta les deux premieres; & trouvant ſes gens un peu harafſés, il n'attaqua pas la troiſiéme, & voulut attendre au lendemain pour le faire; mais Monſieur de Montpoüillan ſe retrancha ſi bien pendant la nuit, qu'on fut un mois devant avant que de la pouvoir prendre, & obligé de donner un combat contre Monſieur le Maréchal de la Force, que Monſieur d'Elbœuf gagna. 1622.

De Tonneins, le Roy marcha droit à ſainte Foy & à Bergerac, & obligea Monſieur le Maréchal de la Force de traiter avec lui. De-là nous marchâmes à Negreſpolice, petite Ville diſtante de trois lieues de celle de Montauban, qui avoit ſervi d'Hôpital aux bleſſés, pendant le ſiege dudit Montauban. Monſieur le Prince étoit avec le Roy qui commandoit l'armée. Ne-

1622. grefpolice refufa le logement aux Maréchaux des logis de Sa Majefté, & ne voulut pas ouvrir fes portes. On l'affiegea avec huit pieces de canon que l'on mit en batterie, quatre en un endroit, & quatre en un autre, qui firent des brêches raifonnables. On les fomma de fe rendre, finon qu'on les prendroit à difcretion, ce qu'ils refuferent, difant qu'ils vouloient mourir en fe défendant. On les emporta d'affaut, & la Ville fut toute brûlée; on tua tous les hommes qui étoient dedans, à l'exception de dix ou douze qui avoient promis de payer rançon, mais le Roy les voulut avoir. On les lui mena, & dans ce nombre il fe trouva un Apoticaire de la Ville, qui avoit fourni les drogues pour les bleffés, pendant qu'on y tenoit l'Hôpital durant le fiege de Montauban; on l'accufoit d'avoir empoifonné ces remedes, parce que ni malades ni bleffés ne guériffoient point. Sa Majefté leur dit qu'ils méritoient tous la corde, mais au lieu de lui demander pardon, ils la prierent pour toute grace, qu'on les pendit aux arbres qu'ils avoient dans leurs jardins & dans leurs vignes,

ce

ce qui leur fut accordé, & on les remit 1622
entre les mains du grand Prevôt, qui exécuta le commandement qu'on lui avoit fait de les faire pendre dans le lieu qu'ils souhaitoient.

Au sortir de Negrespolice on marcha droit à saint Antonin, où Monsieur de Vendôme vint joindre le Roy avec des troupes. C'est une petite ville située dans un fond, la montagne la joint d'assez près pour l'incommoder du canon; on la somma de se rendre au Roy qui étoit présent en personne dans l'armée, elle ne le voulut pas faire, & souffrit qu'on l'attaquât. On ouvrit la tranchée, mais après on resolut de la prendre de force par quatre differens endroits, à la faveur d'une batterie qu'on avoit faite sur la montagne, qui les voyoit à revers dans leurs retranchemens. Le Roy étant à cette batterie, on donna le signal aux troupes pour attaquer la place par les quatre endroits marqués; ce qui fut fait fort habilement en un même tems; mais elles furent repoussées d'abord & battues. Monsieur de Palluan, Mestre de Camp de Navarre y fut tué. Le lendemain on tint conseil, & l'on

1622. commanda plus grand nombre de troupes, qui donnerent comme le jour d'auparavant, mais avec tant de vigueur, qu'ils emporterent tous les dehors ; ce qui obligea la Ville de se rendre à discretion. Sur quoi nous dirons en passant, que lorsqu'on prend une place, & que les Gardes s'y rencontrent, ce sont des compagnies de ce Régiment qui y entrent les premieres. Il se trouva que celle de Castelialoux, dans laquelle j'étois soldat, y entra avec deux autres. On prit tous les habitans de la Ville, on les enferma dans l'Eglise, & on les garda fort exactement. Le jour étant fini, environ sur la minuit, je sortis pour aller poser une sentinelle dans un ravelin qui étoit hors de la porte, où j'entendis du bruit. Je m'avançai, & demandai, *Qui va là*, & on me répondit : *Vive Montauban & saint Antonin.* Nous sçavions bien qu'il y avoit un secours dans les bannes qui sont le long des montagnes les plus proches de saint Antonin ; cela me fit douter que se pouvoit être le secours qui venoit pour entrer dans la place, & qui ne sçavoit pas qu'elle étoit rendue. Je leur

répondis en gaſcon comme ils me parloient, & leur fis entendre qu'ils étoient les bien-venus, que j'étois allé voir s'ils ne venoient pas, qu'il y avoit trois nuits entieres que nous les attendions, que j'avois ordre du Gouverneur de les avertir quand ils approcheroient, & en même tems je rentrai pour donner avis au corps de garde qu'ils étoient là, afin qu'on ſe mît ſous les armes; ce que je fis auſſi ſçavoir à Monſieur de Corbon, Lieutenant de la compagnie, qui le fit ſçavoir pareillement à Monſieur de Vendôme qui étoit entré dans la Ville; & je reſſortis enſuite par leur ordre, & leur fus dire, que Monſieur le Gouverneur vouloit qu'ils entraſſent, mais qu'ils quittaſſent leurs épées en entrant; qu'on ne ſçavoit pas s'ils étoient des Gens du Roy ou non, & qu'il ne vouloit pas être ſurpris. Cela ſe faiſoit à deſſein, d'autant que s'ils fuſſent entrés dans la Ville, trois cens qu'ils étoient, & nos ſoldats étant yvres, ils auroient pû facilement égorger tous ceux qui étoient dans la place, ce que l'on apprehendoit ſi fort, que l'on en fit tuer au ſecond corps de 1622.

1622. garde jusques à cinquante. Celui qui les commandoit, se présentant aussi pour entrer, je lui demandai son épée. Il me dit qu'il pouvoit entrer l'ayant au côté, puisqu'il commandoit les autres. Je lui dis qu'il la falloit donner, il y résista; & se doutant de quelque chose, il ne voulut point entrer; mais celui qui tenoit la porte, lui donna de la halebarde dans le corps; & lui en s'échapant & remuant, tomba dans le fossé, où en se noyant, il disoit toujours: *Vive Montauban & saint Antonin.* Comme je vis que les autres faisoient aussi difficulté d'entrer, voyant leur Capitaine à bas, je ne feignis point de leur dire qu'il étoit vrai que les troupes du Roy étoient dans la place, qu'il valoit mieux qu'ils y entrassent, & que l'on ne leur y feroit aucun mal. Il y en entra bien un cent, qui ne reçurent point de mauvais traitement. Le reste ne voulut point entrer, & s'enfuit, ce qui nous obligea de faire sortir trente mousquetaires sur eux, qui firent leurs décharges, & nous courûmes après. J'en poursuivis un auquel je donnai cinq ou six bons coups d'épée, sans que ja-

mais elle pût entrer dans son corps ; 1622.
à la fin quand je l'eus poursuivi longtemps, & que je fus écarté des nôtres, il se retourna vers moi, me tint tête, & me frappa d'un coup d'épée qui m'emporta le devant de la chemise, & me perça le pourpoint, je jugeai par-là que cet homme avoit un caractere. Deux de mes camarades étant survenus, ils m'aiderent à me débarasser de lui, jamais pas un d'eux ne le put percer ; même après l'avoir jetté par terre, on lui appuyoit le mousquet contre le ventre, mais inutilement ; car pas un coup ne porta, quoiqu'ils tirassent fort adroitement. Un de ceux-là entra dans un moulin qui étoit proche, où il trouva un levier, duquel il lui déchargea un coup derriere la tête, dont il mourut. On lui trouva son caractere, & ses compagnons nous dirent qu'il avoit été Religieux. Le reste des hommes qui étoient venus, furent tous pris par les troupes de l'armée, comme ils s'en retournoient pour gagner les bannes. Ils n'avoient pour toutes armes que leurs épées, & chacun deux grenades, les unes de verre, & les autres de terre,

1622. un pain de munition, & de l'ail dans leurs poches, ayant laiſſé quelque vin dans les bannes où ils étoient cachés. Le Roy m'envoya chercher le jour même, à l'heure de ſon dîner, pour lui faire la relation du caractere de cet homme, qui lui avoit été rapportée par Monſieur de Vendôme.

Après le ſiege de ſaint Antonin, nous marchâmes pour aller à celui de Montpellier. En chemin faiſant, nous prîmes Cramail, Bedariou, & un autre Bourg, Lunelle & le Maſt-Saint-Eſpes. Si-tôt que l'armée fut arrivée devant Montpellier, elle ſe campa tout autour, Sa Majeſté logea dans une maiſon à un quart de lieue de la Ville. Les ennemis ſe défiant à peu près de l'endroit par où nous les voulions attaquer, commencerent à notre vûë un ouvrage à corne, & y travaillerent avec tant d'aſſiduité, de zéle & d'ardeur, qu'en moins de ſix jours ils le mirent en défenſe. Sa Majeſté fit aſſembler ſon Conſeil, où ſe trouverent Monſieur le Prince, Monſieur d'Eſpernon, Monſieur de Schomberg qui commandoit l'artillerie, Meſſieurs de Crequy, Baſſompierre & Rocquelau-

re, qui n'étoit pas le Maréchal, Messieurs de Valencé, de Marillac & Zamet, pour sçavoir ce qu'il y avoit à faire pour attaquer la Ville, & si on l'attaqueroit par l'ouvrage à corne que les ennemis faisoient, ou bien par un autre endroit. Il fut conclu que si l'on pouvoit l'attaquer par ce nouvel ouvrage, qu'assurément c'étoit le plus foible endroit de la place, & qu'il falloit le faire reconnoître. Le Conseil étant fini, & Monsieur de Marillac sortant à cheval par la porte du logis du Roy, son cheval en reculant marcha sur le pied de la sentinelle, laquelle frappa de la fourchette sur la croupe de ce cheval; ce qui donna une secousse à Monsieur de Marillac, qui se tourna & battit la sentinelle. Ce soldat étoit de la compagnie de Monsieur de Goas, qui l'ayant sçu, le fit relever & arrêter prisonnier, & s'en alla au logis de Monsieur de Marillac en résolution de lui faire mettre l'épée à la main. Le Roy le sçut, & envoya chercher Monsieur de Goas, & quérir Monsieur de Marillac, auquel il fit une grande reprimande, lui disant que la sentinelle le devoit avoir

1622.

1622. tué, & que de ſix jours il ne feroit aucune fonction de ſa charge de Maréchal de Camp, & qu'il ne commanderoit point dans l'attaque que feroient les Gardes. Le ſoldat qui avoit été arrêté priſonnier, fut mis au Conſeil de guerre, & condamné d'être dégradé des armes à la tête du Régiment & à l'eſtrapade, pour n'avoir pas tué Monſieur de Marillac. Sa Majeſté lui fit grace de tout; néanmoins Monſieur de Goas ne s'en voulut plus ſervir dans ſa compagnie. Je remarque ceci, pour faire connoître combien de reſpect on doit avoir pour les ſentinelles, & qu'il n'eſt pas même permis aux Capitaines des compagnies de battre la ſentinelle, & qu'il la faut relever auparavant que de lui faire aucun châtiment.

Revenons à la réſolution priſe de faire reconnoître l'ouvrage des aſſiegés. On avoit fait une batterie de quatre pieces de canon, ſans avoir ouvert la tranchée, laquelle batterie battoit fort bien cet ouvrage. Monſieur le Prince y vint avec Monſieur d'Eſpernon, Meſſieurs de Baſſompierre, de Crequy, Valencé, Roquelaure, Zamet &

& Marillac, où ils tinrent conseil, & résolurent de faire reconnoître ledit ouvrage à corne, demanderent à Monsieur de la Illiere Major au Regiment des Gardes, qui étoit en garde tant à la batterie qu'à une place d'armes que l'on avoit faite, & un logement au-delà de cette place, auquel on alloit par une ligne qu'on avoit tirée, où il entroit une Compagnie de trois en trois heures, une personne d'esprit & bien allégre pour aller reconnoître ledit ouvrage à corne: il s'enquît d'eux s'ils desiroient qu'il commandât un Capitaine, un Lieutenant, un Enseigne, ou quelque Sergent; ils lui répondirent que le péril étoit grand, attendu qu'il falloit marcher plus de huit cens pas à découvert, & essuyer toutes les défenses de cet ouvrage, & celles des courtines de la ville, qu'il suffisoit qu'on envoyât un soldat, pourvû qu'il fut capable de rendre fidéle compte de l'action qu'ils lui vouloient faire faire. Monsieur de la Illiere leur dit qu'il en alloit chercher un dans la Compagnie de Castelialoux, qui étoit à la tête du travail, où il vint, & demanda à Monsieur de Carbon, Lieute-

1622.

nant de la Compagnie où j'étois. Il
1622. lui fit réponse que j'étois allé poser une sentinelle. En ce tems-là j'étois anspessade, & l'interrogea pourquoi il me demandoit; & lui en ayant dit la raison, Monsieur de Carbon lui fit difficulté de m'envoyer où il desiroit que j'allasse, en disant qu'il avoit un Sergent malade & l'autre blessé; & que si je venois aussi à être blessé ou tué, il n'auroit plus personne dans sa Compagnie pour agir. A quoi Monsieur de la Illiere fit réponse que j'étois un Cadet, & un Gentilhomme qui n'avoit pas grand bien; & que réussissant dans cette occasion, je pourrois peut-être en faire ma fortune; que l'action me feroit connoître de tout le monde, & même du Roi. Comme j'arrivai après avoir posé ma sentinelle, j'entendis les raisons qu'alléguoit mon Lieutenant. Je le priai de m'y laisser aller; il me dit que je lui demandois de trop bonne grace pour être refusé, qu'il vouloit bien me l'accorder; & que s'il avoit fait quelque difficulté de m'envoyer, l'appréhension qu'il avoit de me perdre en étoit la seule cause. Je fus conduit par Mon-

ſieur de la Illiere à la batterie où é- 1622.
toient ces Meſſieurs ci-devant nommés, qui me demanderent auſſi-tôt que je fus arrivé devant eux, ſi j'irois bien reconnoître l'ouvrage que l'on vouloit attaquer, qu'ils vouloient que je le reconnuſſe en montant ſur le haut du glacis, & voir combien il y avoit de hauteur pour deſcendre dedans, quelles troupes il y avoit derriere pour ſoutenir ce travail; & comme c'étoient des terres nouvellement remuées, ſi l'on ne pourroit pas bien ſauter dedans; que j'obſervaſſe auſſi ſi ledit ouvrage n'étoit pas joint au foſſé de la ville, & ſi l'on pourroit paſſer par le côté droit pour prendre les travaux par derriere, quoi qu'il fallût eſſuyer toute la courtine de la ville pour aller par cet endroit-là. Cet ouvrage étoit fait dans le jardin des plantes, où les Medecins alloient ordinairement herboriſer. Il y avoit une foſſe fort grande & profonde, où l'on mettoit les fumiers. Ces Meſſieurs me dirent que je trouverois une barricade qui étoit en un grand chemin que l'on ouvriroit pour nous faire paſſer, & qu'il falloit en ſortir au premier coup de canon;

1622. & que comme il y avoit un aſſez long trajet pour aller monter ſur le haut du travail, que je m'allaſſe mettre dans le trou pendant que l'on tireroit les trois autres pieces l'une après l'autre, ſur les défenſes de l'ouvrage pour me favoriſer; & qu'à la ſortie du trou, ils feroient recommencer à tirer, pour me favoriſer encore à monter ſur le haut. Après qu'ils m'eurent donné cet ordre, ils me promirent que ſi j'en revenois ſain ou bleſſé, le Roi reconnoîtroit mes ſervices; & Monſieur le Prince me dit, ſi vous avez quelqu'un de vos camarades qui ſoit capable de bien reconnoître comme vous, & qui veuille bien y aller auſſi, choiſiſſez-le, & la Illiere dira à Carbon de le commander, afin que ſi l'un de vous venoit à être tué ou bleſſé, l'autre nous pût venir dire en quel état eſt le travail que nous voulons attaquer. Je priai Monſieur de la Illiere de me donner le nommé la Libardie, anſpeſſade dans la même eſcouade que moi. L'on rompit la barricade pour nous faire paſſer, pendant lequel tems Meſſieurs les Capitaines des Gardes vouloient que je priſſe des armes, que je refuſai

après les avoir essayées, à cause de leur pesanteur. Elles sont véritablement à l'épreuve, & on ne peut les remuer quand on a le pot en tête; cela est bon pour un homme qui fait un logement, & non pour faire un chemin pareil à celui qu'il me falloit faire, qui étoit de la longueur de plus de huit cens pas, le tout à découvert. La Libardie ne fit pas comme moi, car il se laissa persuader, & prit une cuirasse, qui étoit à Monsieur de Musse, Capitaine au Regiment. Si-tôt qu'il fut armé, je lui dis qu'il falloit marcher, il me dit que je marchasse le premier, ce que je fis, mais je ne voulus pas passer par le trou qu'on avoit fait, & lui représentai que les ennemis avoient vû & reconnu le passage par où nous devions sortir; qu'ils crioient même, *Vous n'avez qu'à venir, nous vous attendons de pied ferme, & en bonne délibération.* Je sortis donc par la main gauche de la barricade, & descendis dans le chemin creux, feignant de vouloir aller directement à l'ouvrage; mais comme je les vis tous ayant les armes tournées contre moi, si j'allois droit à eux, je m'écartai tant

1622.

1622. soit peu sur la droite, & m'allai camper dans le trou que l'on m'avoit montré ; & dans le tems que je m'y allois mettre, les quatre pieces de canon commencerent à tirer. Pour mon camarade la Libardie, au sortir de la barricade il fut blessé d'un coup de mousquet à travers le corps, duquel coup il mourut deux jours après. Pendant que j'étois dans le trou, les ennemis me crioient de moment en moment, *Tu ne sortiras pas de là que tu ne sois tué*. Je voyois tous leurs mousquets ajustés, & tournés vis-à-vis du trou où j'étois : Dieu me fit la grace de m'inspirer de mettre mon chapeau sur la garde de mon épée, & de le hausser, me doutant bien que d'abord qu'ils verroient ma tête, ils ne manqueroient pas de faire leurs décharges. Je haussai donc mon chapeau avec la garde de mon épée, & me tins fort bas, & aussi-tôt ils commencerent à tirer leurs mousquets, dont ils donnerent trois coups dans mon chapeau, & casserent une branche de mon épée. Je sortis aussi-tôt à la faveur des quatre autres coups de canon que l'on tira, & au même-tems je m'en allai droit mon-

ter sur le haut du retranchement, qui étoit le lieu où notre canon donnoit le plus, sçachant très-bien que les soldats ne tirent pas fort hardiment de l'endroit où ils appréhendent le canon. Quand je fus en haut, en reconnoissant la hauteur, & ce qu'il y avoit dedans, un coup de canon des nôtres donna sous mes pieds, & me fit tomber à terre. J'entendis une grande exclamation du côté de notre batterie, chacun me croyant mort, ou au moins blessé. Je me relevai le plus promptement qu'il me fut possible pour me retirer, mais au lieu de m'aller remettre dans le trou, j'en fis seulement le semblant; & les ennemis croyans que je m'y acheminois tout de bon, tournerent toutes leurs armes pour tirer sur moi en y allant. Je me coulai sur la gauche le long de la contrescarpe, & marchai droit à la ville, comme si j'eusse voulu m'aller rendre à eux, & je repris aussi-tôt à la main droite pour gagner la batterie sans repasser par la barricade, où je trouvai ces Messieurs fort aises de me revoir de retour; mais quelque joye qu'ils eussent, je puis dire franchement que je l'étois

1622.

1622. du moins autant qu'eux, puiſque j'avois couru ſi grand riſque. Ils avoient ſçû avant mon arrivée la bleſſure de mon camarade : Monſieur le Prince me demanda comme quoi étoit fait le travail que j'avois reconnu ; je lui racontai de quelle ſorte je m'étois acheminé ſur le haut du retranchement, de la même maniere que je le viens d'écrire, & lui dis la hauteur du travail, la diſtance qu'il y avoit entre ce travail & le foſſé de la ville, le nombre d'infanterie & de cavalerie qu'il y avoit pour le défendre, celui des pionniers qui y travailloient encore ; & que je croyois qu'on la pourroit bien emporter, ſi on l'attaquoit la nuit, ſans attendre que les ennemis ſe fuſſent fortifiés davantage, auquel cas j'eſtimois qu'il faudroit aller à ces travaux par tranchée. Mon rapport ainſi fait, Monſieur le Prince dit à ces Meſſieurs, allons-nous-en trouver le Roi, & nous lui dirons ce que nous dit Puyſegur, pour ſçavoir la réſolution de ſa Majeſté, & ſi elle voudra qu'on attaque l'ouvrage, ou ſi on ne l'attaquera pas. Monſieur d'Eſpernon dit enſuite à Monſieur le Prince, quoi

Monſieur, un ſoldat qui eſt né Gentilhomme, & qui vient de faire la plus belle action & la plus hardie qu'on puiſſe faire, vous ne voulez pas le mener au Roi pour faire ſon rapport lui-même, & qu'il ſoit connu de lui? Ces Meſſieurs tout d'une voix dirent, Monſieur il l'y faut mener. Monſieur d'Eſpernon répondit, ce n'eſt pas à cauſe qu'il eſt mon parent que je le dis; car quand ce ſeroit le dernier ſoldat des Gardes, il faudroit l'y mener. Monſieur de Baſſompiere eut la bonté de me faire monter ſur le cheval de ſon Page. Durant le tems que nous allions au quartier du Roi, ils me firent conter par trois diverſes fois la choſe que j'avois reconnue, & diſoient entr'eux il faut qu'elle ſoit véritable, car il l'a toujours racontée de même. Etant arrivé chez le Roi, qui étoit dans ſon cabinet, Monſieur le Prince me préſenta à ſa Majeſté, & lui dit, Sire, voici le ſoldat qui a été reconnoître les ouvrages que votre Majeſté veut attaquer, il vous en fera le rapport fidele qu'il nous a déja fait par deux ou trois fois. Le Roi s'aſſit dans ſon fauteuil, me demanda mon nom, 1622.

1622. & de quelle compagnie j'étois. Je lui répondis que mon nom étoit Puyſegur, & que j'étois de la Compagnie de Caſtelialoux. Il me demanda auſſi ſi j'étois Gentilhomme, je lui dis que j'avois l'honneur de l'être, & que j'étois Gaſcon. Monſieur d'Eſpernon eut la bonté de lui dire que j'étois ſon parent. Le Roi me commanda de lui conter l'affaire comme elle étoit, & de lui dire la vérité, parce que ſelon que je la lui dirois, on prendroit la réſolution de faire attaquer ces dehors; & que ſi la choſe étoit autrement que je ne la lui dirois, que les troupes pourroient être battues, & qu'il perdroit beaucoup de gens. Je lui répondis, Sire, je dirai à votre Majeſté la vérité comme je l'ai dite à ces Meſſieurs; & ſi elle ne veut pas croire ce que je lui dirai, elle peut faire reconnoître encore par d'autres, qui pourront lui faire rapport de l'état auquel ſont les choſes que j'ai vûes, & que je vais déduire à votre Majeſté. Sire, j'ai été aſſez heureux pour me trouver à la tête de la garde, où l'on prend d'ordinaire les hommes que l'on veut choiſir pour aller reconnoître, ou

faire quelque attaque. Monsieur de la Illiere est venu me demander à mon Lieutenant, & m'a amené à la batterie où étoient ces Messieurs ; ensuite je dis au Roi les ordres & instructions que j'avois reçu de Monsieur le Prince, de quelle maniere je les avois exécutés, ce qui m'étoit arrivé jusques à ce que je fus monté sur le haut du retranchement, où le coup de canon donna sous mes pieds, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, & continuant le fil de mon discours, je lui dis, Sire, le retranchement est de sept pieds de haut, avec une double baguette pour poster les mousquetaires derriere, & à vingt pas delà il y a un fossé perdu, & deux bataillons derriere de quatre cens hommes chacun, un escadron de cinquante maîtres, & douze soldats enchaînés, que je crois prisonniers des nôtres, qu'ils font travailler continuellement aux ruines que le canon faisoit ; que le travail ne joignoit pas contre le fossé de la ville, & qu'il y a bien à dire plus de vingt-cinq à trente pas. Je lui contai ensuite mon retour, le tout ainsi que dessus, & j'ajoutai que je pouvois dire à sa Ma- 1622.

1622. jeſté que je croyois que ſi elle faiſoit attaquer ce travail par une attaque générale par la droite, par la gauche & par le milieu, qu'on l'emporteroit. Je lui dis encore, Sire, je dis à votre Majeſté ce que j'ai vû, & s'il lui plaît je marcherai à la tête des enfans perdus de l'une ou de l'autre attaque, telle qu'il lui plaira ; & s'il ſe trouve que le rapport que je fais à votre Majeſté ne ſoit pas véritable, elle m'en fera punir de la façon qu'elle voudra ; mais il eſt à propos, ſi l'on veut donner, que ce ſoit dès cette nuit ; ces gens-là font beaucoup de travail en peu de tems, c'eſt pourquoi on trouveroit bien plus de difficulté dans un jour ou deux que dans cette nuit. Le Roi me dit, Puyſegur, paſſez dans la chambre, & demeurez-là juſques à ce que je vous envoie querir. Cela dura une demie heure, au bout de laquelle on m'appella. Etant entré, le Roi me commanda derechef de lui faire le rapport de ce que j'avois reconnu, & lui fis de la même façon que je l'avois fait auparavant, & de la même maniere que je l'avois dis à ces Meſſieurs. Le Roi dit, il faut que la choſe

ſoit bien véritable, comme il l'a dit, 1622.
me l'ayant dit à moi-même par deux fois, & à vous autres, trois ou quatre, & tout ſe trouve conforme. Il fut reſolu que l'on feroit une attaque générale par toutes les troupes : le Régiment des Gardes ne fut pas relevé, & eut ordre de faire l'attaque du milieu; les Chevaux légers & les Gens-d'armes du Roi, étoient avec eux; les Gens-d'armes commandés par un nommé Memes, & les Chevaux légers par Montallet, qui ſe trouva pour lors le plus ancien des Chevaux-légers, ainſi que l'autre le plus ancien des Gens-d'Armes. Le Régiment de Picardie attaquoit par l'aîle droite avec trois autres Régimens; celui de Navarre par l'aîle gauche auſſi avec trois Régimens; & entre Navarre & les Gardes, étoit le Régiment de Normandie, qui avoit une attaque à la droite de Navarre. Piedmont étoit à la gauche de Picardie qui avoit auſſi une attaque à faire; le Roi voulut que l'on donnât une camiſade, & me dit qu'il falloit mettre la chemiſe hors des chauſſes. Je lui répondis, Sire, les deux bataillons des ennemis, qui

font derriere le fossé perdu, les ont
1622. aussi hors des chausses, c'est pourquoi nous ne nous distinguerons point les uns d'avec les autres. Si votre Majesté veut, nous mettrons la chemise par-dessus le pourpoint & les chausses, ce que le Roi trouva bon, & l'ordonna ainsi. L'attaque resolue de la sorte, les ordres furent donnés aux Troupes. Monsieur de Bassompiere qui commandoit l'attaque des Gardes, me fit mettre la chemise par-dessus mon habit, & me conduisit à la tête des travaux. Tous les Officiers & soldats mirent pareillement leurs chemises de la même façon que moi. On m'ordonna de marcher à la tête des enfans perdus, que commandoient deux Sergens des Gardes, dont l'un se nommoit Boutillon de la Compagnie de du Bourdet, & l'autre Carabin de celle de Montigny. Monsieur de Goas, Capitaine, avec un Lieutenant & deux Enseignes, soutenoit les Sieurs de l'Espine & de la Gault, puis un bataillon de la moitié des Gardes commandé par Monsieur de Musse, & la moitié des Officiers soutenoient mondit sieur de Goas. L'autre bataillon des Gardes, comman-

dé par Monſieur de Caſtelnau, ſoutenoit ledit ſieur de Muſſe. Il arriva par malheur qu'à la gauche des Gardes, les enfans perdus détachés du Régiment de Normandie, commandés par deux Sergens qui ſoutenoient un Lieutenant, un Enſeigne & ſoixante hommes, ſoutenus par le ſieur de Combalet, avec cent hommes auſſi ſoutenus par le Sieur de Tarau, & un autre Capitaine de Normandie avec deux cens hommes, étant à la queuë les uns des autres, comme on ſe met ordinairement quand on ſe ſoutient ; il arriva, dis-je, que les ennemis faiſans feinte de ſortir, & crians, *tuë, tuë*, tous ces hommes commandés tournerent le dos, & prirent la fuite. Les Gardes qui étoient le long du grand chemin, voyant fuir ces gens-là, qui étoient ſur leur gauche, & qui talloient à l'endroit des bataillons, crurent que c'étoient les ennemis qui venoient ſur Normandie ; ce qui les fit border le grand chemin, & faire une décharge ſur eux, & tuerent plus de ſoixante ſoldats, avec les Sieurs de Tarau & de Combalet. On raſſura ces troupes, & demi-heure après on fit le ſignal, & 1622.

1622. nous donnâmes tous en même-tems, & emportâmes tous les dehors que les ennemis tenoient, qui furent contraints de ſe retirer dans leur fort & dans la ville, & nous nous logeâmes dans tous ces dehors.

A l'attaque des Gardes, le Chevalier de la Gault, Enſeigne de Montigny, fut tué. Le Roi m'avoit promis, lorſque je lui fis le rapport de ce que j'avois reconnu, que ſi les choſes ſe trouvoient véritables comme je les avois dites, il me gratifieroit de la premiere Enſeigne qui vaqueroit. En voyant un mort, je me perſuadai que cette Enſeigne ne me pouvoit pas manquer, chacun diſant que ſi on m'avoit envoyé pour y prendre le plan ſans y courre aucun riſque, je ne pourrois pas avoir fait un plus fidele & plus véritable rapport. A dix heures du matin les Gardes furent relevées, ayant paſſé deux nuits entieres dans la tranchée. La Compagnie de Caſtelialoux après avoir dîné au quartier, alla relever la garde au logis du Roi, qui étoit à la fenêtre lorſque nous arrivâmes ; & après que j'eus relevé toutes les ſentinelles, comme anſpeſſade de la premie-

re

re escouade, ayant posé les armes, le Roi m'appella, & me fit monter dans son cabinet. Je quittai ma bandouilliere en bas, parce qu'on n'entre pas dans le cabinet de sa Majesté avec la bandouilliere. Le Roi me dit en presence de Messieurs de Schomberg & de Bassompiere, qu'il étoit fort satisfait de moi, que mon rapport s'étoit trouvé fidele & véritable, que la chose avoit bien réussi, & qu'il savoit aussi la peine que j'avois prise à faire le logement pendant la nuit; Qu'il étoit fâché de ce qu'auparavant que de commencer le siége de Montpellier, il avoit promis au sieur de Montigny, l'Enseigne de sa Compagnie pour son fils, la premiere fois qu'elle vacqueroit, & que cela étoit la cause qu'il ne me la pouvoit donner; Qu'il étoit bien vrai que son fils n'étoit pas en âge de pouvoir servir de deux ou trois ans, mais que ledit sieur de Montigny lui donneroit un de ses parens nommé la Plesse pour y servir, jusques à ce que son fils eut atteint l'âge nécessaire, & qu'il me promettoit de me donner la premiere qui vacqueroit. Il remarqua que je changeai de couleur à ces paro- 1622.

1622. les, & me dit, Puyſegur, je vois bien que cela vous fâche, dis-je vrai. Je répondis, en vérité, Sire, cela me ſurprend beaucoup, parce que je croyois les paroles des Rois inviolables, & qu'ils ne manquoient jamais à ce qu'ils avoient promis. Il me dit, que c'étoit la raiſon pour laquelle il ne me la donnoit pas, d'autant qu'il l'avoit promiſe à Monſieur de Montigny avant que de me la promettre, & que je verrois bien par la premiere qui viendroit à vacquer, qu'il étoit homme de parole, & que je l'aurois très-aſſurément : que ſi en attendant je voulois celle de la Compagnie de Porcheuſe, du Régiment de Navarre, il me la donneroit. J'en remerciai ſa Majeſté, & ne la voulus pas accepter, & auſſi-tôt je ſortis du cabinet, & m'en allai au corps-de-garde. Monſieur de Baſſompiere demeura près de la perſonne du Roi, qui ſe mit à la fenêtre, & m'envoya par ledit Sieur de Baſſompiere ſoixante piſtoles dans une bourſe verte. Je ne les voulus point prendre, & le remerciai en la preſence même du Roi, lui diſant, que l'action que j'avois faite n'étoit pas pour prendre de l'argent de ſa

Majeſté, mais ſeulement pour acquerir de l'honneur en la ſervant, & que ma récompenſe ſeroit une Enſeigne aux Gardes qu'elle me donneroit quand il lui plairoit, comme elle me l'avoit promis ; que l'argent ſeroit mieux dû à la Libardie qui avoit été bleſſé, que non pas à moi, qui graces à Dieu me portois fort bien. Le Roi dit, donnez-lui l'argent, qu'il le baille à la Libardie. A quoi je répondis, Monſieur, donnez-le, s'il vous plaît, au Sergent nommé le Baſque, qui le lui donnera, car pour moi je ne le prendrai point. Il lui donna l'argent & la bourſe ; mais le pauvre la Libardie n'en jouit pas long-tems, d'autant qu'il mourut deux jours après. Monſieur le Duc de Fronſac fut tué en une attaque qu'on fit au fort ſaint Denis, dans une ſortie que firent les ennemis. Monſieur de Montmorency étoit pris priſonnier, mais Monſieur d'Argencourt qui commandoit à Montpellier, fit ſi bien qu'avant qu'on le put connoître, il le fit ſauver. Ce ſiége ne fut pas trop meurtier, on n'y perdit que le Sieur de Caſtelnau, Capitaine aux Gardes, l'Enſeigne de Montigny ; & 1622.

1622. les Officiers de Normandie ci-dessus nommés, & autant de Picardie. Le nombre des soldats tués ou blessés, n'a pas été grand, excepté à la premiere attaque. Les raisins ne faisoient point de mal aux soldats, ceux de Montauban en avoient fait mourir plus de cinq mille de la dissenterie, au lieu que ceux de Montpellier avoient servi à les bien nourrir. La ville se rendit par le Traité de paix qui fut fait; l'on y mit en garnison les Régimens de Picardie & de Normandie, & on mit les Compagnies à deux cens hommes, & deux de Cavalerie, celle de Cottenant, & celle de Loppe: Monsieur de Valencé en fut Gouverneur.

Après cela le Roi marcha droit à Avignon, & pendant sa marche il ôta les carabines à sa Compagnie de Carabins, & leur fit bailler des mousquets, & donna la Compagnie vacante par la mort du Capitaine, au sieur de Montallet, la Lieutenance au sieur de la Vergne, & la Cornette au sieur de Montallet, qui portoit le même nom que le sieur de Montallet son oncle, qui mourut empoisonné à Negrespolice étant Capitaine des Cara-

bins, & qui fut lui-même après ledit sieur de Montallet Capitaine desdits Mousquetaires. Sa Majesté demanda à Monsieur d'Espernon six de ses Gardes pour mettre dans ladite Compagnie ; elle voulut, & je puis même dire, qu'elle me força de prendre une casaque de Mousquetaire. La difficulté que j'en faisois, n'étoit pas que je ne sçûsse fort bien, que ce m'étoit un grand honneur d'être dans la Compagnie, mais j'appréhendois fort que cela ne m'éloignât de la charge d'Enseigne qui m'avoit été promise à Montpellier. Sa Majesté m'assura que cela ne me reculeroit pas, & qu'il me mettoit dans ses mousquetaires, parce qu'il sçavoit bien que j'étois un vaillant homme, & qui avoit fait de belles actions ; Qu'il étoit résolu de ne mettre que des Gentilshommes dans cette Compagnie, qu'il prendroit dans ses Gardes, comme aussi quelques soldats de fortune, mais qu'il ne vouloit point en prendre qu'ils n'eussent servi, & qu'ils ne se fussent trouvés aux occasions, desirant après cela, quand ils auroient été pendant quelque-tems dans la Compagnie, les en tirer, & 1622.

1622. les disperser dans les vieux & petits Régimens, & leur donner même des Enseignes & des Lieutenances dans les Gardes; & lorsqu'ils seroient dans un de ces degrés, il ne leur feroit point de tort, quand les Charges au-dessus d'eux vacqueroient, pour monter aux Compagnies, & qu'il me promettoit de me donner la premiere Enseigne; ce qu'il fit dix-huit mois après que je fus entré dans ladite Compagnie des Mousquetaires. J'ai demeuré dans cette Charge d'Enseigne depuis l'an 1624. jusques en 1631. J'avois pour Capitaine Monsieur de la Salle, oncle de celui qui est Lieutenant des Gens-d'armes de sa Majesté, dont Monsieur de Marsiliac eut la Compagnie par démission, & fut tué au siége de Privas. Monsieur de Comminges, frere de Monsieur de Guittaut l'eut après, mais il n'eut pas un meilleur sort que de Marsiliac, car il fut aussi tué devant Pignerole; & ledit sieur de Guittaut, sous lequel je quittai la Compagnie, l'eut après. Je vendis l'Enseigne à Monsieur de Comminges en l'année 1631. pour acheter la Compagnie de Monsieur d'Anton, Capitaine au Re-

giment de Piémont, & la Charge de Major au même Régiment, que j'achetai de Monsieur de la Roche, Capitaine des Gardes de Monsieur d'Espernon. 1622.

Après le siége de Montpellier, quatre ans se passerent sans aucune guerre contre ceux de la Religion. Le Roi fit construire un fort près de la Rochelle, où le Régiment de Champagne demeura long-tems en garnison, puis alla dans l'Isle de Rez avec son Armée, commandée par Monsieur le Prince. Monsieur de Soubise qui avoit quatre mille hommes dans cette Isle, fut battu, & contraint de se retirer avec perte de douze ou quinze cens hommes, qui furent tués ou noyés, en se voulant embarquer. Toutes les troupes revinrent dans les garnisons. Ceux de la Rochelle continuerent leur sédition, & obligerent le Roi de se resoudre d'y mettre le siége. Il fit partir douze Compagnies de son Régiment des Gardes pour y aller. Monsieur d'Angoulême fut choisi pour être le Général de l'Armée, Monsieur de Bassompiere y étoit aussi, & y avoit un quartier. Cette Armée étoit composée

1622. d'un bon nombre d'infanterie. On ſe résolut d'aſſiéger la ville par famine, & non par force; & comme on n'appréhendoit point le ſecours des ennemis par terre, on commença par faire un fort à la pointe de Corail, qui eſt à l'embouchure du canal, qui vient de la mer pour entrer dans la ville. On fit une contrevallation, c'eſt-à-dire, une ligne, des redans, & des forts en deux endroits pour l'entourer, & empêcher les aſſiégés de pouvoir ſortir. On dreſſa auſſi une batterie à la pointe de Corail, de ſix pieces de canon, pour battre le canal, en cas qu'il ſe préſentât des vaiſſeaux pour y paſſer. On en fit auſſi une de l'autre côté proche le fort Louis, pour battre ſur le même canal. Dans le tems qu'on achevoit ces batteries, Monſieur le Duc d'Orléans vint pour y commander, & y demeura quelque-tems. Six ſemaines après le Roi y arriva avec Monſieur le Cardinal de Richelieu. On commença de faire travailler à la digue, dont la conduite fut donnée à Monſieur de Marſiliac. Comme elle fut à demi faite, le Marquis de Spinola, qui venoit de commander en Flandres, arriva au camp,

camp, & alla ſaluer le Roy, qui lui fit voir toutes ſes troupes, & les travaux de la digue; & après avoir bien conſideré le tout, il dit à Sa Majeſté qu'il ne doutoit pas qu'il ne prît la Rochelle, & que la digue ſubſiſteroit. Pour conſtruire cette digue, on prenoit des pierres à la pointe de Corail, que des hommes portoient dans des hottes, & les jettoient dans le canal, où la mer venoit deux fois le jour. On la faiſoit de vingt-quatre pieds de large auſſi droite comme une muraille, mais la marée de Septembre, qui eſt une des grandes marées de toute l'année, venant avec un vent impétueux, la renverſa, & elle ne fut pas rompue par ouverture comme une muraille s'ouvre ordinairement en tombant, mais cette marée la mit en glacis en la renverſant, & l'on reconnut par-là qu'il falloit rétablir cette muraille de cette façon; ce qui fut fait: & quand la mer venoit devant, elle ne faiſoit que ſe jouer contr'elle ſans aucune impetuoſité, & ne paſſoit jamais par-deſſus. L'on continua le travail par les deux bouts juſques à ce qu'on les eut approchés à quatre toiſes l'un de l'autre, &

1622.

1622. l'on laiſſa cette largeur pour le conduit de l'eau qui alloit & revenoit à la Rochelle ; & pour empêcher qu'on ne paſſât dans cet eſpace, on maçonna ſix vaiſſeaux, c'eſt-à-dire, qu'on en remplit le vuide avec de bon ciment, puis on les mit dedans cet eſpace. Ils étoient enfoncés dans l'eau de telle ſorte, que quoique la mer vint, ils ne hauſſoient pas ; & par ce moyen on paſſoit d'un côté du canal à l'autre, & rien ne pouvoit entrer par mer dans la place. On payoit les hottiers dans le commencement de cet ouvrage au mereau, à raiſon de ſix ſols pour le cent de hottes ; & à meſure que la digue avançoit dans le canal, on en rehauſſoit le prix, à cauſe que le canon de la courtine de la Ville, de la tour du Garaut & du Hâvre, incommodoit les travailleurs. Ce travail a été eſtimé le plus beau & le plus hardi qu'on ait jamais fait. Le ſieur de Marillac le fit conſtruire & parfaire à très-juſte prix. Pendant le tems que l'on travailloit à cette digue, le Roy tenoit ſon armée navale à la pointe de Corail, à l'entrée du canal, favoriſée des deux batteries dreſſées contre les vaiſſeaux

qui les auroient voulu combattre pour entrer dans le canal. Elle étoit commandée par Monſieur le Commandeur de Valencé, lequel ſe gardoit fort bien, ayant toujours des pinaſſes avancées vers l'Iſle de Ré, qui n'eſt diſtante que de trois lieues de la Ville de la Rochelle, afin d'être averti s'il ne partoit point de vaiſſeaux détachés de l'armée navale des Anglois qui étoit devant cette Iſle, commandée par le Duc de Bouquinkan. Cette armée étoit compoſée de ſix-vingt voiles, où étoient tous les grands vaiſſeaux d'Angleterre. Si-tôt que la digue fut achevée, Sa Majeſté s'en revint à Paris, & Monſieur le Cardinal de Richelieu reſta pour commander l'armée. Son Eminence voyant la Rochelle affoiblie de beaucoup, par la faim qui avoit fait périr plus des deux tiers des habitans, prit réſolution de faire petarder une fauſſe porte, qui étoit proche d'une tour, dans laquelle les aſſiegés tenoient Monſieur de Feſquieres priſonnier. Par l'ordre de ſon Eminence, on partit avec huit cens hommes des Gardes & quatre cens de chaque autre Régiment; cela ſe conduiſit par

1622.

1622. l'intelligence d'un particulier, qui avoit été dans la place. J'étois commandé avec Monſieur de Maliſſy, Capitaine aux Gardes, pour donner des premiers; mais par bonheur pour nous, le jour nous prit à deux ou trois cens pas du foſſé, qu'il étoit impoſſible de paſſer, étant rempli d'eau d'une picque de hauteur. Le jour commençant donc à paroître, nous fûmes découverts, & contraints de nous retirer, les ennemis nous reconduiſans à coups de canon, qui tuerent beaucoup des nôtres. Il y en avoit ſept ou huit pieces qui nous tiroient par derriere; & d'autres par les côtés des tours & des baſtions. Le Roy ne demeura pas longtems à ſon voyage, & revint.

Les ennemis étoient deſcendus dans l'Iſle de Ré, & s'en étoient rendus les maîtres, à la reſerve du fort de la Prée, où commandoit un Officier de Champagne, nommé Barriere, avec quatre cens hommes qui étoient dedans. Ils aſſiegerent la citadelle de ſaint Martin, & firent très-mal de ne prendre pas le Fort auparavant. Sa Majeſté voyant le ſiege bien formé, & ſçachant que Monſieur de Thoiras

Mestre de Camp du Régiment de Champagne, qui commandoit dans ladite Citadelle, manquoit de vivres, fit partir douze pinasses que Monsieur de Grammont lui avoit envoyées, par un Gentilhomme nommé Vallin, lequel eut assez d'adresse & de bonheur pour passer à travers l'armée ennemie, & de décharger les vivres qui étoient dedans ces pinasses, sans en perdre qu'une qui fut coulée à fond comme on la déchargeoit. Les ennemis y mirent depuis si bon ordre, qu'il fût impossible d'y faire passer du depuis aucune chose. On tenta néanmoins un seçours, mais il n'y eut qu'une barque qui y pût entrer : les autres furent prises, dans l'une desquelles étoit le sieur de Jouy, fils du bon-homme Hecourt, gentilhomme de la Venerie de Sa Majesté, qui fut fait prisonnier ; & comme il disoit beaucoup de bien du Roy son Maître qu'il aimoit fort, & beaucoup de mal du Roy d'Angleterre, il étoit souvent battu quand il parloit de la sorte. Il vint un trompette du Duc de Bouquinkan dans une chaloupe, qui ramenoit deux prisonniers que ce Duc renvoyoit. Il conta au Roy de 1622.

1622. quelle maniere Jouy étoit traité par les Anglois, qui lui dit que Jouy n'avoit que ce qu'il méritoit, puisqu'il étoit assez impertinent pour dire du mal du Roy d'Angleterre, & qu'il ne seroit pas fâché qu'on le battît bien encore, s'il continuoit dans telle folie. Les ennemis presserent fort la citadelle, & Monsieur de Thoiras voyant qu'il lui étoit impossible de pouvoir faire passer personne parmi les soldats qu'il avoit, pour entreprendre de venir à nage au Plomb, petit port de deçà vis-à-vis de Ré, étoit fort inquiet. Il s'en trouva un par bonheur qui s'offrit à lui pour cela. Monsieur de Thoiras lui mit un billet dans une charge de fer blanc, qu'il couvrit de cire, afin que l'eau ne pût pas entrer dedans, & il la lui pendit au col. Il passa fort adroitement, prenant son tems comme la mer revenoit du côté de Plomb, ayant pris, quoiqu'il sçût parfaitement bien nager, des gourdes, qu'on lui attacha sous les aisselles, afin qu'elles pussent le supporter dans l'eau. Lorsqu'il fut arrivé au Plomb, on le vêtit d'un habit de toile, pour venir trouver le Roy, auquel

il dit, & à ceux qui l'interrogeoient, 1622.
que ce qu'il avoit eu le plus à combattre en passant à la nage, étoient les poissons qui venoient pour lui prendre ses parties. Sa Majesté ayant ouvert la lettre que Monsieur de Thoiras lui écrivoit, prit résolution de faire faire une descente dans l'Isle de Ré pour le secourir ; & tout aussi-tôt elle disposa des troupes qu'elle choisit elle-même. Elle nomma tous les Officiers qui devoient commander les hommes des Régimens particuliers, depuis le Mestre de Camp jusques au dernier Enseigne, ne voulant pas en cette occasion que les ordres des Regimens fussent suivis, & qui eussent été de détacher ceux qui devoient être commandés à leur tour. On détacha huit cens hommes des Gardes, Monsieur de Canaples, Mestre de Camp, six Capitaines, six Lieutenans & six Enseignes. Les Capitaines étoient Messieurs de Mansan, de Fourille, Tilladet, Porcheuse, Saligny & Malissy : les Lieutenans, Droet, Valencé, Mansan, du Bourdet, le Lieutenant de la Compagnie de la Baine ; & les Enseignes, Puysegur, d'Espagne, Refuge, l'En-

1622. seigne de Castelnau, & deux autres. Et quoique je ne fusse que de la derniere compagnie, le Roy voulut que je servisse dans la premiere, qui étoit celle de Monsieur de Canaples.

Dans les autres Régimens, Sa Majesté choisit tous les Capitaines comme bon lui sembla. Je sçai bien que dans Piedmont, elle choisit Lambert, Marsillac & Montsoulin. L'ordre fut donné au Régiment des Gardes de s'embarquer au Plomb avec cinquante maîtres des Gens-d'armes, & cinquante des Chevaux-legers de la Garde. Les autres troupes s'embarquerent, les unes à Olleron, les autres à Brouage de tous les côtés, afin que celui qui auroit le premier vent, pût descendre, & se retrancher au même tems qu'il seroit descendu. Toutes les belandres dans lesquelles les hommes & les chevaux furent embarqués, étoient bien chargées de vivres, tant pour les uns que pour les autres. Les ennemis étoient en haye avec leurs vaisseaux en deux lignes, par le milieu desquelles il nous falloit passer. Nous ne pouvions pas les surprendre, puisqu'ils nous voyoient embarquer en plein jour,

& qu'ils nous canonoient de leurs vaiſſeaux. Si-tôt que nous fûmes embarqués, nous nous mîmes à la voile, ayant le vent aſſez bon. La barque dans laquelle j'étois avec Monſieur de Canaples, marcha la premiere. Le Capitaine étoit un nommé du Lac, qui avoit autrefois commandé les vaiſſeaux de la Rochelle. Il étoit fort expert & bien entendu, & vous le connoîtrez par le récit que je vous en vais faire. 1622.

Paſſant par le milieu des deux hayes que je viens de vous dire, les ennemis voyans nos barques ſuivre à la file, leverent les ancres de trois de leurs grands vaiſſeaux, de ceux qui étoient ſur notre main droite. On avoit donné ordre qu'il n'y eût qu'un maître, un marinier, & trois autres hommes ſur le tillac de nos barques, & chacune d'elles n'avoit qu'une voile. Un de ces grands vaiſſeaux, dont je viens de parler, qui s'étoit mis à la voile, & qui avoit le deſſus du vent, venant droit à la nôtre, du Lac qui la conduiſoit, voyant qu'il nous prenoit par le milieu, mit la main à ſon ſabre, coupa la corde qui tenoit la voile en

1622. bas ; & cette barque, au lieu de marcher, le vent donnant dans la voile, la fit ſecouer ; ce qui fut cauſe qu'elle n'alla pas ſi vîte, & le vaiſſeau nous emporta un bout de la proue qu'il rompit ; & tout auſſi-tôt lui & moi, le maneuvre, & un Sergent de la Meſtre de Camp qui étoit ſur le tillac, nous jettâmes à la voile, & nous ſaiſiſſans du morceau de la corde qui avoit été coupée, nous remîmes tout en état, & continuâmes notre voyage droit au fort de la Prée. Nous échouâmes néanmoins aſſez loin du port, à cauſe que uos barques étoient trop chargées ; & dès le moment que nous fûmes échoués, je fis deſcendre un ſoldat dans l'eau, pour ſonder s'il y avoit pied ; il me dit qu'il n'y en avoit point. Il eſt vrai qu'il le croyoit ainſi ; mais je remarquai que c'étoit quand la vague venoit à lui : & comme pour l'ordinaire les vagues ſe hauſſent & ſe baiſſent, quand elles étoient baiſſées, il n'en avoit que juſques deſſous les aiſſelles. Je dis à Monſieur de Canaples qu'il étoit bon de faire deſcendre des gens, & m'offris même de deſcendre le premier ; ce qu'il m'accorda. Mais

je fis auparavant descendre un Sergent & douze soldats, ausquels je commandai de mettre les bandoulieres attachées au haut du mousquet, du côté de la crosse auprès de la clef. Ils tenoient leurs mousquets avec les deux mains, & marcherent si heureusement dans l'eau, que pas un d'eux ne les mouilla. Après que nous fûmes arrivés à bord, & nous être un peu secoués, je fis marcher le Sergent Carabin, qni étoit descendu le premier avec ses mousquetaires, & l'avançai à deux cens pas dans les Dunes. Je lui fis poser deux sentinelles, l'une à droit & l'autre à gauche ; & après avoir attentivement prêté l'oreille, nous entendîmes hannir des chevaux ; ce qui me fit juger qu'il y avoit là des gens qui nous attendoient ; ce qui se trouva véritable. Je retournai promptement aux barques, desquelles je fis sortir au plus vîte des soldats, jusques au nombre de trois cens, & sur l'heure nous marchâmes en avant, posâmes trois petits corps de garde devant nous de douze hommes chacun, soutenus de trente ; le reste des soldats passés soutenoient ces trente-là. Nos gens

1622.

1622. ne furent pas plûtôt placés, que cinq cens hommes François de la Religion, commandés par un nommé Savignac, vinrent donner sur nous, tuerent Monsieur de Mansan, Lieutenant, blesserent legerement Monsieur de Malissy, & bien fort Monsieur du Bourdet, passerent au travers de nous, & allerent droits aux barques, à dessein de les brûler, croyant que la mer étoit retirée, & qu'elles étoient tout-à-fait échouées; mais cela ne se trouva pas ainsi: nos hommes de la gauche & de la droite qui n'avoient pas été renversés, tirerent sur eux; ce qui les obligea de se retirer par le même endroit qu'ils étoient venus. Un bataillon de mille Anglois les soutenoit, mais veritablement ces Anglois ne les suivirent pas; & s'ils les eussent suivis, il est sans doute qu'ils nous auroient facilement défait & brûlé nos barques; mais ce bataillon s'arrêta, d'autant que ceux du fort tirerent deux coups de canon, dont l'un chargé de cartouches, leur tua ou blessa dix ou douze soldats, ensuite de quoi il se retira avec deux escadrons de cinquante maîtres, qui étoient avec ce bataillon.

Savignac se retira le dernier avec les François. Le jour vint, & il nous fallut mettre derriere, & dans les fossés du fort de la Prée, le canon de leurs vaisseaux battant par tout. Ils furent avec leurs remberges tirer sur nos barques, dont on n'avoit pas encore déchargé les munitions ni tiré les chevaux des cavaliers qui étoient dedans. Je fus commandé par Monsieur de Canaples de les faire décharger. On donnoit quarante sols de chaque barque où étoient les biscuits, & dix sols de chaque sac de farine. Nous perdîmes en faisant cette décharge, quarante ou cinquante hommes; & la nuit de la descente, nous en eûmes bien encore une centaine de tués ou blessés, & mis hors de combat. Nous fûmes huit jours au fort de la Prée, sans avoir aucunes nouvelles des autres troupes qui devoient venir, au bout desquels huit jours Monsieur de Schomberg arriva avec celles qui s'étoient embarquées à Olleron. Le lendemain Monsieur de Marillac arriva aussi avec le reste. Le jour précedent de la venue de Monsieur de Schomberg, le Duc de Bouquinkan fit faire 1622.

1622. une attaque generale au fort ſaint Martin. Il fut repouſſé par trois fois, & ne pût jamais gagner la demie-lune que Monſieur de Saint Preuil défendoit. Une des principales raiſons qui l'empêcha de réuſſir en cette attaque, eſt qu'il avoit plû pendant le matin, que la terre n'étoit pas ſéche, mais graſſe & gliſſante, & qu'on ne ſe pouvoit ſoutenir en montant, quoi que pluſieurs ſoldats euſſent attachés des molettes d'éperons ſous leurs pieds, pour ſe tenir plus fermes.

Dans la réſolution que les Anglois avoient priſe de donner encore un aſſaut général, Monſieur de Schomberg alla droit à ſaint Martin pour ſecourir la place, mais ils leverent la tranchée, & ſe mirent en bataille pour ſe retirer, marchant droit à un lieu qu'on appelle la Couarde. Nous nous mîmes auſſi en bataille en allant droit à eux. Nous avions ſix eſcadrons, dans leſquels il y avoit des Gens-d'armes & des Chevaux-legers du Roy. Monſieur de Buſſy Lamet commandoit les autres eſcadrons, qui n'étoient compoſés que de quarante ou cinquante maîtres chacun; & quant à l'infanterie, nous

faiſions dix bataillons de cinq à ſix cens hommes chacun, l'un portant l'autre; celui des Gardes étant néanmoins le plus fort. Comme nous fûmes en préſence devant eux à la Couarde, ils firent ſemblant de ſe tenir fermes devant nous. Monſieur de Thoiras voyant que les ennemis ſe retiroient, fit ſortir un bataillon de Champagne de cinq cens hommes, qui nous vint joindre. Je commandois les enfans perdus des Gardes, comme Enſeigne, & le Baron de Droet, comme Lieutenant. Il avoit cinquante hommes à droite, & moi cinquante à gauche. Je m'apperçus que les bataillons Anglois n'étoient pas ſi épais; c'eſt une Nation qui ſe met pour l'ordinaire à dix de hauteur; ce qui paroiſſoit fort: & comme ils défiloient par les rangs de derriere, je les vis s'éclaircir; ce qui me fit aller (parce que Monſieur de Canaples étoit allé trouver Monſieur de Schomberg qui l'avoit demandé) droit à Monſieur de Manſan qui commandoit. Je lui dis: Monſieur, les ennemis défilent, & ſe retirent ſans que nous leur faſſions rien, ſi nous ne les enfonçons ſur l'heure. Monſieur de

1622.

1622. Marillac vint à moi ; & comme je lui faisois connoître qu'ils défiloient, Monsieur de Thoiras y vint, qui nous commanda de charger les ennemis ; ce que nous fîmes, & les renversâmes dans le bourg de la Couarde, & en tuâmes bon nombre. Monsieur de Bussy avec sa cavalerie passa par de-là le bourg, & les chargea. Monsieur le Comte de Harcourt étoit volontaire avec lui, qui se signala dans cette occasion, & fit de beaux exploits. Tous ceux qui l'ont vû servir depuis ce tems-là, n'auront pas de peine à le croire. Nous les poursuivîmes le long d'une digue, par laquelle ils se retiroient pour aller gagner leurs vaisseaux. Il s'en noya beaucoup dans des fossés, qui étoient à droite & à gauche de la digue, & principalement de la cavalerie ; car nul de ceux qui y tomboient, n'en pouvoit plus ressortir. Ils s'aviserent d'une ruse qui leur réussit ; ils répandirent de la poudre par une longue traînée en plusieurs endroits de la digue, & jetterent de l'argent & de l'or dessus, afin d'obliger quelques soldats de se jetter dessus cet or & cet argent avec la méche. Quoique j'eusse laissé

laissé un homme sur la digue pour avertir les notres de ne point approcher avec la méche, il y eut néanmoins un soldat avide, nommé de la Roche qui étoit de la compagnie de Vassinclaire, qui se jetta imprudemment avec la méche pour ramasser cet argent, mais il y fut brûlé avec quinze ou vingt autres de ses camarades. Comme nous poursuivions vigoureusement les ennemis fuyards au bout d'un pont, je me rencontrai fort près de Monsieur de Bouquinkan : mon dessein étoit de le prendre, mais ses soldats qui étoient derriere le pont, se saisirent promptement de sa personne ; & ceux qui étoient sur ledit pont, l'ayant aussi-tôt enlevé en l'air, le passerent de main en main de l'un à l'autre, les uns le soutenant par dessous les aisselles, & les autres par dessous les genoux. Le pont n'étoit pas bien long à passer, n'étant composé que d'une arche, ainsi il ne put être arrêté, mais nous prîmes le Mylord Montoiogre, frere du Mylord Carly. Je le donnai en garde à un nommé Chavannes, Sergent de la compagnie de la Sale, dans laquelle j'étois Enseigne. Les Anglois n'a-

1622.

1622. voient pas plus de quinze cens hommes quand ils se retirerent, tout le reste fut tué, blessé, ou fait prisonnier; tous leurs drapeaux furent pris, & il ne se sauva pas un seul homme de leur Cavalerie. Le peu de gens qui leur resta, tint bon à un autre pont qui étoit par de-là celui, dont je viens de parler, pour se donner le tems de s'embarquer. Nous fîmes tous nos efforts pour les enfoncer, mais nous ne pûmes venir à bout de cette entreprise. Monsieur de Porcheuse, Capitaine aux Gardes, y fut blessé, & mourut quelque tems après.

L'on mit des vivres dans la place de Ré : on en tira les blessés & les malades, puis nous retournâmes à la Rochelle, qui se rendit, n'y ayant plus de gens dedans qui eussent la force de pouvoir tirer un mousquet, ni de pouvoir travailler, la plûpart ne vivant que d'herbes comme les bêtes, après avoir mangé tous les cuirs qui s'étoient trouvés dans la Ville, soit aux selles des chevaux, ou aux coffres, & aux bottes, & même tous les parchemins. Le Roy par sa clémence leur ayant accordé le pardon qu'ils deman-

derent à sa Majesté, y fit entrer son Régiment des Gardes, un jour auparavant qu'elle y entra elle-même, à la tête duquel Régiment étoit Monsieur d'Espernon, Colonel de l'Infanterie, ayant la picque sur l'épaule, & marchant six pas devant Monsieur de Canaples, Mestre de Camp dudit Régiment, suivi de six Capitaines, à quatre pas de distance, près desquels marchoit tout le bataillon, composé de dix compagnies, les Officiers étant chacun aux postes qu'ils devoient avoir aux divisions, & les Enseignes portans leurs drapeaux. On nous mit en bataille dans la place, & l'on envoya cinquante hommes à la tour du Garaut, cinquante à la tour de la Chaisne, & cent sur le port. Le reste des autres compagnies du Régiment alla garder les portes. 1622.

Le lendemain le Roy y fit son entrée, & fit chanter le *Te Deum*, pour rendre graces à Dieu de l'heureux succès de la prise de la Ville, dans laquelle il fit faire une procession générale, où le Saint Sacrement fut porté par Monsieur l'Archevêque de Bordeaux. Sa Majesté y assista avec toute sa Cour. Les Gardes étoient en haye des deux

1622. côtés dans toutes les rues par où passoit le S. Sacrement, les Officiers à la tête, chacun à son poste. Sa Majesté fit donner du pain à tous les habitans de la Rochelle, qui étoient tellement affamés, que lorsqu'ils voyoient entrer les soldats avec le pain de munition à leurs bandoulieres, ils se mettoient à genoux pour en avoir; & l'on peut dire avec vérité que pas un soldat ne leur en refusa. Le Roy mit dans la place pour y commander, Monsieur le Commandeur de la Porte; & sous lui le sieur Duliege, premier Capitaine & Major de Rambure. Il fut depuis Lieutenant-Colonel, & fut nommé Maréchal de Camp en 1635 & mourut peu de jours après. C'étoit un très-habile homme d'infanterie (ce que je dis se justifie par les Mémoires de M. d'Espernon, où il le nomme le Liege) son pere avoit été Gouverneur de S. Valery, & étoit mort Commandant dans Guise. Pour lui il laissa deux garçons qui furent tués, l'un étant premier Capitaine & Major de la Reine à l'Hilaire, & l'autre Lieutenant de Mestre de Camp de Piedmont aux lignes d'Arras, & deux filles, dont l'une fut Religieuse, & l'autre que j'épousai. Les

troupes retournerent dans leurs garnisons, & le Régiment des Gardes revint à Paris. 1622.

L'année d'après le siege, Sa Majesté partit de Paris pour s'en aller à Lyon, & de-là en Dauphiné, où étant, elle resolut le voyage de Piedmont, où le Duc de Savoye se mit en devoir d'empêcher le passage du pas de Suze. On y fit conduire du canon, & on passa par Saint Jean de Maurienne, & par le mont Genévre droit à Ours, & delà à Suze. On força le passage qui étoit défendu par le Prince Major, fils aîné du Duc de Savoye, qui reçut un coup de mousquet, qui ne lui fit qu'une grande contusion sans percer, quoiqu'il fut tiré de fort près. L'on disoit que sa préservation venoit de ce qu'il portoit sur lui un morceau du Saint Suaire. Les barricades, quoique très-difficiles, furent forcées, parce qu'on trouva moyen de forcer à droit & à gauche, & de grimper par des roches, que les ennemis croyoient inaccessibles; & quand on les eut passées, on les prit par derriere, & ils se retirerent. La citadelle de Suze fut assiegée, & tint quatre ou cinq jours. Le Roy logea dans la Ville, & fit avan-

1622. cer une partie de son armée à deux lieues de Suze, en un lieu qui s'appelle Vantelinoin, si je ne me trompe. Les troupes avancées, étoient commandées par Monsieur le Maréchal de Crequy. Cinq ou six jours après la prise de Suze, l'accommodement se fit entre le Roy & Monsieur le Duc de Savoye, qui vint voir Sa Majesté bien accompagné. Le Roy le reçut amiablement, & lui fit de grandes caresses. La chambre se trouva lors de cette entrevûe si remplie de gens, que les planches branloient & plioient. Le Roy dit: il semble que la maison veuille tomber, il faudroit faire sortir une partie de ceux qui sont ici, & on commanda à un Huissier d'exécuter cet ordre; ce qu'il fit. Le Duc de Savoye dit au Roy: Sire, je ne m'étonne pas de voir plier une chambre, puisque les monts ont plié sous Votre Majesté & sous vos troupes, pour vous favoriser le passage. En continuant leurs discours, sur la facilité que le Roy lui disoit avoir trouvée de passer les monts que l'on lui avoit fait si difficiles, dit qu'il avoit fait monter son canon avec des cables, & certains moulinets,

qu'on mettoit & attachoit avec des cordes aux affuts, & que l'on tournoit ces moulinets à force d'hommes, pendant que les autres tiroient les cables avec les bras ; Que les boulets se portoient dans des hottes, & les munitions, poudres & bales dans des barriques sur des mulets, & les mêches dans des pacquets ; Qu'en six jours toutes les munitions & les canons passerent les montagnes, & arriverent à Ours, qui est au pied du mont Genevre ; & que l'ordre avoit été si bien établi pour ce passage, qu'on n'avoit pû aller plus vîte. Le Roy ayant achevé de conter son passage à Monsieur le Duc, mit la tête à la fenêtre ; & voyant un gentilhomme, qui depuis a été Mestre de Camp de Picardie, & qui étoit en sentinelle devant la porte, lui dit : mon Oncle, voyez-vous bien ce soldat qui est en sentinelle, il se nomme Breauté. Il est riche de plus de trente mille livres de rente, son grand pere fut celui qui se battit contre Gravaudon en Flandres. Il lui dit ensuite qu'il avoit dans son Régiment des Gardes, quatre cens gentilshommes de fort bonne maison qui étoient 1622.

1622. riches, & apprenoient le métier de soldat; Que quand ils auroient servi quelques temps, & qu'il voudroit mettre des troupes sur pied, il leur donneroit de l'emploi, & même des charges dans ses Gardes, lorsqu'il en vacqueroit quelques-unes; ainsi qu'il fit dans le même lieu de Suze, ayant donné à Bouchavannes l'Enseigne de la Compagnie de Montigny, & à Caregret celle de Tilladet. Monsieur de Savoye lui répondit que c'étoit le moyen d'avoir de bons Officiers, & de faire naître l'envie à sa Noblesse de porter les armes. Il prit congé du Roy, & s'en alla coucher à Veillanne. Trois jours après, Madame la Princesse de Piedmont vint voir sa Majesté, qui se mit en devoir de la bien recevoir, en disant qu'elle étoit sa bonne sœur. Monsieur le Maréchal de Crequy la reçût à Vaussonin avec des troupes avancées, & toutes rangées en bataille, autant bien que la situation du lieu le pouvoit permettre. Le Roy la reçût aussi, en lui faisant voir les troupes qui étoient logées dans les montagnes, entre Vaussonin & Suze. Il me fit l'honneur de me choisir

choiſir pour aider à les mettre en bataille, & en faire l'ordre auparavant ; & comme elle y travailloit, elle me dit : Puyſegur, ton habit n'eſt pas trop beau, je voudrois bien que tu en euſſes un autre. Je lui répondis : Sire, ſi Votre Majeſté n'avoit pas fait laiſſer tous les équipages à Grenoble, j'en aurois un plus beau. J'y ai fait auſſi demeurer les miens, repartit le Roy, & n'en ai apporté que trois. Il m'en faut un pour le jour que ma ſœur arrivera, un autre pour le lendemain, qui ſera le jour que nous ferons faire l'exercice aux troupes devant elle ; & le troiſiéme, pour le jour qu'elle s'en retournera. Il me demanda ſi l'on ne trouveroit pas à Ours du galon d'or chez quelque Marchand, ou de la natte, qui eſt un grand paſſement d'or & d'argent. Je lui répondis que j'en avois vû chez un, que je me ferois faire un haut de chauſſe de drap, ſur lequel je ferois coudre de cette natte. Et moi, dit le Roi, je te donnerai le colet de bufle que j'ai ſur moi. C'étoit un grand colet doublé d'un ſatin Iſabelle, ſur lequel il y avoit deux grandes nattes d'or & d'argent, dont les manches é- 1622.

1622. toient de futaine chamarées de certain galon or & argent, au haut desquelles il y avoit deux grandes éguillettes de soye Isabelle, avec des bouts d'argent. Voilà de quelle façon je fus habillé le jour que Madame arriva. L'ordre de la réception étant donné, le Roy me dit : mais tu ne changeras pas d'habit le lendemain, quand nous ferons faire l'exercice. Non, Sire, à moins que vous ne m'en donniez un des vôtres. Comment ferons-nous cela, me dit-il ? Sire, vous pourrez me donner celui que vous aurez vêtu le jour de son arrivée. Il y consentit, & me dit que je choisisse celui que je voulois qu'il prît ; Celui qu'il vous plaira, Sire. Non, me dit-il, je mettrai celui que tu aimeras le mieux avoir après que je l'aurai quitté. J'en ai deux en broderie, l'un gris, & l'autre de couleur de musc, le troisiéme est d'une écarlate fort belle, chamarée de galon d'or & d'argent, le manteau de même, tout couvert jusques au collet, le pourpoint aussi chamaré comme les chausses. Je répondis que je les avois vû tous trois, mais que ce dernier me sembloit plus séant pour le premier jour à la

tête d'une armée. Que de plus il m'accommoderoit mieux que les autres, parce que quand je l'aurai porté, je tirerai de l'or & de l'argent qui est dessus, dequoi m'en faire faire un tout neuf, qui sera fort bon. 1622.

Le Roy resolut de ranger son armée en bataille, dans une plaine à trois quarts de lieue de Suze. Elle étoit composée de dix bataillons & de seize escadrons; l'infanterie étoit composée du Régiment des Gardes Françoises, de celui des Gardes Suisses, & des Régimens de Piedmont & de Navarre. Les Gardes Françoises faisoient quatre bataillons, les Suisses deux, Piedmont deux, & Navarre deux. Les Gens-d'armes & les Chevaux-legers du Roy, ceux de la Reine, & de Monsieur le Cardinal, avec huit compagnies de Chevaux-legers, faisoient les escadrons. L'armée fut mise sur une ligne à la droite du chemin par où Madame devoit arriver. Le Roy l'attendoit dans le fonds dudit chemin, justement vis-à-vis du milieu de son armée, & comme elle eut salué le Roy, & qu'elle fut rentrée dans sa litiere, Sa Majesté lui dit: ma sœur, je veux

1622. que vous voyez mon armée. Et dès auſſi-tôt, au ſignal donné par le Roy, l'armée marcha partant ſur une même ligne. On avoit donné des billets à tous les bataillons & eſcadrons, qui faiſoient l'avant-garde, leſquels ſe détacherent, & marcherent droit au chemin où le Roy & Madame étoient. Lorſquelle fut avancée de trois cens pas, le reſte partit, ſuivit & conſerva ſi bien les diſtances, que lorſque cette avant-garde eut fait alte au bord du chemin, la ſeconde ligne entra dans les intervalles, & ſe remit ſur la même ligne, où l'on fit une ſalve de coups de canons & de mouſquets. On fit faire demi tour à droite à l'infanterie. Il y avoit aſſez de diſtance entre le chemin & la ligne des troupes, c'eſt pourquoi les eſcadrons avancerent, & firent une caracole pour tourner la face du côté qu'ils étoient venus, & on les fit marcher en deux corps, comme ils avoient déja fait. Après Madame paſſa, & alla du côté où étoit l'armée, le Roy toujours avec elle, étant ſur l'aîle droite, où ſa Majeſté l'avoit fait mettre, afin de voir détacher la premiere ligne d'avec la ſeconde, & de

bien voir marcher cette armée, qui marcha encore comme elle avoit fait la premiere fois. Puis s'étant remise sur une même ligne, on fit derechef une salve de canons & de mousquets; après quoi on fit défiler les troupes devant Madame. La Cavalerie ayant l'épée à la main, comme vous voyez qu'on fait présentement, marchoit par escadrons. L'Infanterie par trois divisions, deux de mousquets, & une de picques. Les troupes se retirerent chacune en leur quartier, & le Roy rentra dans Suze avec Madame, & la mena au château qu'on lui avoit préparé pour son logement, où étant arrivés, le Roy s'assit auprès d'elle; & me voyant entrer dans la chambre, me demanda si j'avois averti les Régimens de Piedmont & de Navarre, pour se trouver le lendemain dans la plaine qu'on avoit marquée pour y faire l'exercice. Il me regardoit en parlant de moi à Madame, me faisant signe, & me montrant son habit. Je ne pus m'empêcher de rire; & Madame lui demanda de quoi je riois. Le Roy lui répondit, ma sœur, je crois qu'il est en impatience que je me couche pour

1622.

1622. avoir l'habit que j'ai ſur moi, parce que je lui ai donné, afin qu'il le mette demain pour m'aider à faire faire l'exercice à mes troupes devant vous. Vous ſçaurez qu'en partant de Grenoble, à cauſe de la difficulté qui ſe rencontre à paſſer les montagnes, je defendis qu'on ſe chargeât de hardes & d'habits ſuperflus; cela eſt cauſe que je ne ſerai pas plûtôt deshabillé, qu'il emportera mon habit. Le Roy après avoir demeuré encore un peu de temps avec Madame, ſortit pour s'en aller ſouper en ſon logis. Si-tôt qu'il eut ſoupé, ſe trouvant las, il ſe coucha. Comme il fut dans le lit, & que les valets de Garderobe eurent mis l'habit dans une toilette pour l'emporter, je me ſaiſis de la toilette qui étoit entre leurs mains, & de tout ce qui étoit plié dedans. Roger, premier valet de Garderobe, me demanda ſi j'étois fol de prendre ainſi la toilette & l'habit du Roy. Je lui dis que non, & qu'il me l'avoit donnée. Il me la voulut arracher des mains. Le Roy en riant, lui dit: Roger, laiſſez le lui emporter, il eſt à lui, je le lui ai donné. Je demandai encore à Roger

le manteau & le chapeau qui n'étoient pas là. Sa Majesté dit: baillez-lui le manteau & le chapeau. Roger répliqua, Sire, vous n'avez ici de chapeau de castor que celui-là. Je dis : Sire, je veux bien lui laisser, à condition que vous lui commanderez de m'en donner un autre quand nous arriverons à Grenoble. Roger me donna le manteau, & me promit de me faire donner un chapeau. 1622.

Après cela, le Roy donna le bonsoir, & me commanda de demeurer en sa chambre; & quand tous ceux qui y étoient, en furent sortis, il me dit: voyons comme nous ferons demain pour l'exercice. Mettrons-nous deux bataillons d'un côté, & deux d'un autre? Je lui répondis, que le front seroit trop grand, & que l'on n'entendroit pas les commandemens; qu'il falloit mettre un des quatre bataillons à la droite, qui regardât celui de la gauche, & un autre qui fut entre ces deux-là, qui regardât devant soi, & que le quatriéme fermât l'autre côté; que Sa Majesté, & Madame assise dans sa chaise, se mettroient au milieu des quatre bataillons; que Sa Majesté

1622. commanderoit l'exercice, & qu'en la faisant faire de cette maniere, on verroit quatre mouvemens differens; que la chose seroit bien mieux, quand on la feroit faire comme cela à quatre bataillons; & que celui qui les commanderoit, connoîtroit aisément quand les soldats manqueroient. Et on peut dire que c'est un habile homme entendu en ce métier-là, & qu'il peut passer pour maître, quand il reconnoît bien les manquemens. L'exercice fut faite de toutes les façons dont on la peut faire, tant pour les évolutions, que les doublemens de rangs par tête, par queue, & par demi rangs; & l'on fit tout ce que l'on pouvoit faire dans l'exercice, sans qu'il y eut une seule personne, ni des Gardes, ni de Piedmont, ni de Navarre qui manquât, dont le Roy fut fort satisfait. Le lendemain Madame s'en retourna, & le Roy la conduisit jusques à Vaussolin, & partit de Suze pour prendre le chemin de Grenoble, où l'armée le suivit. De-là, il alla assieger Privas, que l'on prit par force. Monsieur le Marquis de Portes y fut tué. Monsieur de Marsillac qui étoit mon Capitaine dans

les Gardes, y fut aussi tué, & sa Compagnie donnée à Monsieur de Comminge. Ce fut là que l'on donna le bâton de Maréchal de France à Monsieur de Marillac. Force gens lui portoient envie de l'honneur que le Roy lui faisoit, sur la préference qu'il avoit donnée audit sieur de Marillac, à leur exclusion. 1622.

L'année suivante le Duc de Savoye remua encore. Le Roy fut contraint de retourner en son pays; & pour cet effet l'on marcha pour y aller. On donna le commandement des troupes à Monsieur le Maréchal de Chastillon & à Monsieur du Hallier; & pour entrer dans la Savoye, on tourna vers Nice. Il falloit passer les montagnes que les ennemis gardoient. Il n'y avoit que deux seuls passages, l'un appellé le col de la Loye, & l'autre le col de Cornet. Je fus commandé la veille de la Fête-Dieu pour aller reconnoître ces deux passages, distans d'une lieue l'un de l'autre. Il falloit passer par des précipices, & sur des planches qui n'avoient pas un pied de large. J'avois avec moi cent mousquetaires & deux guides, dont j'en tenois un toujours

1622. attaché, & faiſois marcher l'autre au milieu de quatre ſoldats, de peur qu'ils ne ſe ſauvaſſent. Il y en eut pourtant un qui m'échappa, & pour l'autre je l'en empêchai. Nous trouvâmes au col de Cormet mille ou douze cens hommes qui le gardoient, ce qui nous obligea de nous en retirer pour aller au col de la Loye, où il ne parut pas plus de deux ou trois cens hommes, quoique le lieu ne fut pas ſi difficile que l'autre. Je retournai faire mon rapport à Monſieur le Maréchal de Chaſtillon, lequel envoya Monſieur de Beringhen, qui fut fait depuis premier Ecuyer de la petite Ecurie, trouver le Roy, qui n'étoit qu'à trois lieues de-là, pour lui donner avis que l'on pourroit paſſer par le col de la Loye. Le lendemain on fit marcher le troupes pour y venir. Les ennemis ſe retirerent, & nous paſſâmes aſſez facilement, quoique les montagnes fuſſent couvertes de neiges encore, bien que ce fût en plein été. Le Roy vint à Nice, & de-là à Chamberry que nous attaquâmes, prîmes le fauxbourg de force, & la ville ſe rendit. Monſieur de Canaples fit des merveilles à l'attaque, & y reçut une

blessure, de laquelle il mourut quelque tems après. En cette même année-là, ont fut assieger Montmeillan, & on laissa dans la Savoye Monsieur du Hallier pour y commander.

EN l'année 1629. le Roy mit sur pied une armée considérable qu'il envoya en Piedmont, sous le commandement de Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui avoit sous lui Messieurs les Maréchaux de la Force & de Crequy. On marcha droit à Suze, & de Suze à Veillanne, que nous prîmes. Le Duc de Savoye voulut entrer en accommodement, & la chose auroit été faite, si le Prince Major son fils eut voulu céder le pas à Monsieur le Cardinal, qui le prétendoit sur lui; de sorte que mondit sieur le Cardinal ne voulut entendre à aucune proposition d'accommodement, & se resolut de faire marcher les troupes, & d'aller loger à Rivolle, qui est une maison de plaisance du Duc, un fort beau lieu, & où il y avoit de rares peintures. On y marcha par un cruel temps de pluye, & peut-être un des plus grands qui ait jamais été. Le soldat 1629.

1629. étoit mouillé d'une façon si extraordinaire, qu'il donnoit tout haut le Cardinal, & tous ses gens au diable. Mondit sieur le Cardinal me voyant passer, m'appella, & me dit que les soldats des Gardes étoient fort insolens, & me demanda si je n'entendois pas bien ce qu'ils disoient de lui? Je lui répondis qu'oui, & que je l'entendois bien, mais que pour l'ordinaire, quand les soldats souffroient ou avoient du mal, ils ne manquoient jamais de donner au diable tous ceux qu'ils en croyoient les causes. Que quand ils étoient à leurs aises, ils disoient toujours du bien du General de l'armée, & s'enyvroient souvent en bûvant à sa santé. Il me dit qu'il faudroit pourtant leur défendre de dire tant de sottises. Je lui répondis que je le ferois, & que je ne manquerois pas de leur commander d'être plus sages, en leur donnant l'ordre. Je faisois la charge de Major en son absence. Nous arrivâmes avec toute l'armée à Rivolle. Monsieur le Cardinal alla loger dans le château situé au milieu du bourg, toutes les troupes étoient logées dedans, il étoit rempli de toutes

ſortes de vivres. Monſieur le Cardinal entendit les ſoldats qui ſe réjouiſſoient, & bûvoient à la ſanté de ce grand Cardinal de Richelieu. Le ſoir allant pour recevoir l'ordre de lui, parce que les Gardes en ce tems-là ne le prenoient que du ſeul General de l'armée, ou du Roy quand il commandoit en perſonne, & jamais des Lieutenans Generaux, quoiqu'ils fuſſent Maréchaux de France. Il me dit que nos ſoldats avoient bien changé de diſcours, & me demanda ſi cela venoit de ce que je les avois avertis. Je dis que non, & que j'attendois à leur défendre de parler mal de lui, dans le temps que je leur donnerois l'ordre. Il trouva bon que je n'en parlaſſe point, mais que je ne manquaſſe pas de faire avertir les Gardes de ſe tenir prêtes de grandiſſime matin ; ce qui fut fait. Comme les troupes étoient logées à Rivolle, Monſieur le Duc de Savoye ne ſçachant pas quel deſſein on pourroit avoir, ſoit ſur Turin ou ſur Pigneroles, dans leſquels il n'y avoit que les garniſons ordinaires, pas un même de ceux qui étoient dans le camp, ne ſçachant le deſſein de Mon-

1629.

sieur le Cardinal, fit sortir mille hom-
1629. mes de pied, pour les jetter dans Pigneroles; mais voyant que Monsieur le Cardinal ayant pris des guides, nous manda de marcher, & de prendre le chemin de Turin avec les Gardes, après que nous eûmes marché pendant une demie heure, il envoya à toute bride faire retourner ces mille hommes à Turin. Aussi-tôt Monsieur le Cardinal fit prendre les troupes qui étoient à l'arriere-garde, leur fit faire demi tour à droit, & marcha vers Pignerolles; & dès le moment qu'on y fut arrivé, on l'investit de tous côtés. On fit une batterie, & la Ville se rendit. Monsieur le Cardinal se logea dedans avec les Gardes & les Suisses, & on coula par la Ville, le long d'une grande muraille qui va joindre la citadelle, & où il y un certain conduit de fontaine qui passe pour y aller, & on attacha un mineur à un des bastions qui est posé sur un roch si dur, qu'en trois jours il ne fit pas un trou à mettre la moitié d'un homme à couvert; de sorte qu'on étoit bien en peine de sçavoir comment on feroit pour la pouvoir prendre. Nous avions des rideaux &

dès tapisseries dans les rues, où l'on voyoit de la citadelle, afin d'éviter les coups de mousquets. La veille de Pâques j'entendis une chamade que faisoient les assiegés. Je leur demandai ce qu'ils desiroient, ils me répondirent que Monsieur le Gouverneur se vouloit rendre, & qu'on fit défenses de tirer. Aussi-tôt je me transportai au logis de Monsieur le Cardinal, qui étoit pour lors au conseil avec Messieurs les Maréchaux de la Force & de Crequy, & Messieurs les Maréchaux de Camp, qui venoient de recevoir nouvelle que le Duc de Savoye marchoit pour secourir la place. Comme je leur eus dit que les ennemis avoient fait une chamade pour se rendre, cela les surprit, car ils ne s'y attendoient pas. Il dit à Monsieur de Crequy qu'il parlât au Gouverneur pour l'obliger de sortir quatre heures après la capitulation, ce qu'il fit; mais il ne pût gagner sur son esprit de sortir plûtôt que le lendemain, dans la promesse qu'il fit que ce seroit de fort grand matin. Que pour cet effet il donneroit des ôtages, voulant ce jour-là, qui étoit celui de Pâques, communier dans sa place. On 1629.

1629. fut contraint de lui accorder ce qu'il desiroit. Il donna les ôtages, & le lendemain communia avec la plus grande partie de la garnison. On fit avancer l'horloge durant la nuit pour le moins d'une heure. Ils sortirent de très-grand matin, & on les fit conduire jusques à trois lieues, d'où l'escorte s'en revint. Il ne demeura qu'un trompette pour aller à Turin. Par bonheur le Gouverneur étoit demeuré derriere pour quelques affaires qu'il avoit à la Ville, & n'avoit pas suivi la garnison, qui fut rencontrée à deux lieues de Turin, par Monsieur le Duc de Savoye, qui s'acheminoit pour secourir Pignerolles. Aussi-tôt qu'il sçût que c'étoit la garnison de cette place, & qu'il la vit, il la fit charger par sa cavalerie, & les fit tous tuer; ce que le Gouverneur ayant appris, il se donna bien de garde de se retirer en Piedmont, mais il se sauva dans une vallée qui étoit au Roy. Monsieur le Cardinal laissa le commandement de l'armée entre les mains de Messieurs les Maréchaux de France, & s'en alla rejoindre le Roy. Pendant le reste de la campagne, on se rendit maître de toutes les vallées qui étoient

autour

autour. Le Roy mit pour commander dans Pignerolles, Monſieur de Toulongeon, qui avoit été Capitaine dans un des petits vieux Régimens, & pour pour lors il étoit dans celui des Gardes.

L'Année ſuivante, l'armée d'Eſpagne ayant aſſiegé Caſal, où étoit 1630.
Monſieur de Thoiras, qu'on y avoit mis après ſa ſortie de l'Iſle de Ré, le Roy qui en apparence étoit bien avec le Duc de Savoye, ſe reſolut de le ſecourir. Pour cet effet, il fit un amas de troupes, & donna le commandement de l'armée à Meſſieurs les Maréchaux de la Force & de Schomberg. Le Roy étoit demeuré à Lyon à cauſe de la peſte qui avoit bien affoibli l'armée ; c'eſt pourquoi on commanda à Monſieur de Marillac, qui avoit levé de nouvelles troupes en Champagne, de s'en venir joindre l'armée avec ſept ou huit mille hommes ; ce qu'il fit : & comme on devoit, en exécution du traité fait par Monſieur le Maréchal de Thoiras, rendre la citadelle de Caſal, ſi elle n'étoit ſecourue dans le jour de ſaint Martin d'hyver, onziéme de Novembre, les ennemis ayant déja pris la

1630. ville & le château, pendant les six semaines d'attente de secours, ne faisoient plus aucune attaque, ni aucun acte d'hostilité sur ceux de la citadelle, ni ceux de la citadelle sur l'armée ennemie. Les troupes de Monsieur de Marillac ayant joint les nôtres, nous marchâmes pour aller secourir Monsieur de Thoiras. Je vous laisse à penser si les ennemis avoient bien fortifié leurs lignes, puisque personne ne les empêchoit, & qu'ils sçavoient à peu près le jour qu'ils y devoient être attaqués. Nous prîmes des vivres, & laissâmes les équipages, ne menant avec nous que des chevaux de bas. On donna du biscuit aux soldats pour six jours, qu'on apportoit sur des mulets; outre cela on donna deux chevaux de bas par compagnie, pour en faire encore apporter. Nous marchâmes en bon ordre, & arrivâmes le neuviéme Novembre à la vûe des lignes. Nous descendîmes par de certaines montagnes qu'il y a en marchant par le flanc, l'infanterie à six de hauteur, & la cavalerie à trois, jusques au temps que notre aîle droite fut arrivée à la riviere de Pau, où étant parvenue, elle fit alte, & la

fit à gauche, faiſant front à la ligne; & tout le reſte de la ligne ſe joignit l'un auprès de l'autre, ne laiſſant pas grande diſtance entre les bataillons & les eſcadrons, parce que nous n'avions point de ſeconde ligne, mais ſeulement un bataillon & un eſcadron que nous avions mis derriere, ſur le milieu de l'aîle droite, & derriere le milieu du corps de bataille autant, & encore autant ſur le milieu de derriere de l'aîle gauche, n'ayant pas aſſez de monde pour faire une ſeconde ligne auſſi forte que la premiere, d'autant que nous voulions avoir un grand front pour l'attaque, nous nous ſervîmes d'une ruſe, qui nous fut avantageuſe. De tous les chevaux de bagages qui portoient nos vivres, nous en fîmes une ſeconde ligne derriere, que les ennemis crûrent être des troupes. Nous marchâmes pour aller à la ligne. Monſieur de Mazarin qui étoit en ce temps-là Nonce du Pape, vint prier Meſſieurs les Maréchaux de Schomberg, de la Force & de Marillac de faire alte, & de lui vouloir donner le temps d'aller dans les lignes parler au General de l'armée d'Eſpagne. Monſieur de la Force 1630.

1630. eut peine de lui accorder cette priere; neanmoins il y alla, & revint avec des conditions que nos Generaux ne voulurent pas accepter. Il retourna encore, & nous marchions toujours. Le canon des ennemis donnoit dans nos bataillons. Monsieur de la Force avoit la droite du côté du Pau, que nous appellons l'avant-garde. Monsieur de Schomberg qui étoit en jour, étoit au milieu de l'armée qui commandoit la bataille, & Monsieur de Marillac à l'aîle gauche. Comme nous approchions de la ligne à cinq cens pas du retranchement, Monsieur de Mazarin sortit avec son mouchoir au bout d'un bâton pour marque de la paix. On s'arrêta, & les deux Maréchaux de France qui étoient l'un à la droite, & l'autre à la gauche de l'armée, vinrent au lieu où étoit Monsieur de Schomberg, & là l'on signa le traité qui fut que les ennemis s'en iroient dans vingt-quatre heures, & qu'ils passeroient le Pau, abandonneroient la Ville de Casal, & la remettroient entre les mains du Roy. Pendant qu'on signoit le traité, une perdrix partit du milieu de l'armée; & ne sçachant où se mettre,

se posa sur le chapeau de Monsieur le Maréchal de Schomberg. Monsieur de Vennes, Capitaine aux Gardes, la prit toute en vie. On la porta bien loin de l'armée, & puis on la laissa aller où elle voulut. 1630.

Les articles étant signés, Monsieur de Mazarin les porta au General de l'armée d'Espagne, & en rapporta de semblables signés dudit General. L'armée de France s'en alla loger dans un grand village à une demie lieue de-là. La journée avoit été une des plus belles du monde, & la nuit il vint une pluye & un orage, qui faillit à nous noyer tous. Notre cavalerie qui en ce temps-là portoit des armes, voyant la paix faite, les jetta toutes, étant lassée de les porter. Monsieur de Thoiras sortit le lendemain de la citadelle pour venir rendre visite à Messieurs les Generaux en leurs quartiers. Il passa à travers du camp des ennemis, qui s'étoient mis en bataille pour le recevoir, & lui firent les mêmes honneurs qu'ils auroient fait au Roy d'Espagne, si c'eut été lui, firent trois saluades de coups de canons, de mousquets & de pistolets. Si-tôt qu'il fut arrivé au

1630. quartier des Generaux, chacun lui rendit tous les honneurs qu'on pouvoit rendre à une personne d'un aussi grand mérite comme il étoit. Il pria Messieurs les Maréchaux de France de vouloir payer deux cens-cinquante mille livres qu'il devoit dans Casal, ayant eu besoin d'argent pour soutenir le siege. Il avoit donné des pieces de cuivre & de cuir marquées, qu'il avoit fait valoir autant que celles d'argent qui lui avoient été baillées, afin de les pouvoir retirer, & ne point faire de tort aux gens qui les lui avoient prêtées avec tant de bonté. Monsieur de Schomberg qui ne l'aimoit pas, lui répondit : il n'y a point d'argent, il n'y en a que pour une seule monstre pour les troupes. Il insista fort là-dessus. Les Officiers sçachant la demande de Monsieur de Thoiras, furent trouver Monsieur de Schomberg, & le supplierent instamment de prendre l'argent qu'il falloit pour payer ceux de Casal, & qu'ils se passeroient plûtôt de leurs montres, parce qu'il leur pouvoit arriver la même chose, & se trouver dans des places où les Gouverneurs n'en auroient point, & qu'il faudroit

qu'ils mouruſſeut de faim, ou bien qu'on ſe trouvât en néceſſité de rendre une place fort mal à propos. Monſieur de Schomberg refuſa par trois fois la priere qui lui étoit faite par les Officiers, diſant toujours qu'il ne leur donneroit pas. Monſieur de Marillac lui dit: Monſieur, ſi vous ne voulez pas donner l'ordre, je le donnerai: l'autre lui dit: je ne crois pas que vous ayez aſſez de pouvoir pour cela. Monſieur, dit-il, je l'ai, & bien ſcellé. En ce tems-là Monſieur de Marillac avoit ſon frere Garde des Sceaux; cela ſurprit fort Monſieur de Schomberg. Les troupes conſentirent qu'on prît leur argent, duquel on paya ce qui étoit dû dans Caſal. On fit nettoyer la Ville, & accommoder tout. On laiſſa garniſon dans la citadelle & dans le château. L'armée du Roy ſe retira vers Livorne, où les ennemis s'aviſerent de vouloir rompre le traité qui avoit été fait avec eux. Monſieur de Mazarin vint à l'armée pour nous donner avis que les ennemis s'avançoient pour venir à nous, & pour nous combattre, ſur quelque manque qu'ils diſoient que l'on faiſoit dans l'exécution du

1630.

1630. traité, nous nous disposions à marcher pour nous en aller plus avant. On tint conseil sur ce qu'il y avoit à faire. Il fut resolu que Monsieur de Mazarin s'en retourneroit, & qu'il assureroit les ennemis que l'armée ne bougeroit de vingt-quatre heures du lieu où elle étoit, en les attendant pour voir s'ils seroient assez braves pour nous attaquer. Et en effet, nous demeurâmes les vingt-quatre heures toutes entieres, au bout desquelles Monsieur de Marillac alla en la maison de Ville, de Livorne, & fit enregistrer sur les livres du Greffe de ladite maison, comme l'armée de France avoit attendu celle d'Espagne vingt-quatre heures, qui étoit le tems qu'ils avoient donné à Monsieur de Mazarin pour leur dire. Nous décampâmes du lieu où nous étions, & allâmes loger en un endroit nommé Fouille, qui est un assez grand bourg, où il y avoit un château, dans lequel étoient logez les trois Generaux de l'armée. On y sejourna en attendant que l'on eut reçû les ordres de la Cour pour retourner en France.

Durant ce tems-là, le Roy avoit eu une

une grande maladie à Lyon, de laquelle il n'étoit pas encore bien guéri. Le premier qui vint du côté de France, fut Monſieur de Berinquen, à qui Monſieur le Cardinal de Richelieu avoit fait croire qu'il devoit ſervir de Maréchal de Camp, & lui en avoit même fait donner le Brevet, & les Lettres de ſervice. Toute l'armée ſe perſuadoit que cela étoit vrai, & on s'en réjouiſſoit, parce qu'il avoit toujours été un fort honnête homme, & qui obligeoit ceux qu'il pouvoit auprès du Roy. Neanmoins c'étoit tout le contraire, car il apporta lui-même l'ordre de ſon exil & de ſa diſgrace à Monſieur de Schomberg ſans le ſçavoir, par lequel le Roy lui mandoit de lui dire qu'il ſe retirât, & de ne plus venir à la Cour ni en France. Ce commandement-là lui fut fort glorieux, d'autant que Monſieur le Cardinal le faiſoit faire, parce qu'il avoit ſçû que le Roy qui croyoit mourir de ſa maladie, lui avoit confié un ſecret, & défendu de le reveler qu'après ſa mort. Le Cardinal voulant ſçavoir de lui ce que c'étoit, & lui n'ayant pas voulu lui dire, le fit diſgracier; cela lui 1630.

1630. donna le moyen d'acquérir beaucoup d'honneur, tant par la fidelité qu'il a conservée à son Maître, que par les actions qu'il a faites en servant les Hollandois sous Monsieur le Prince d'Orange, qui a toujours eu beaucoup d'estime pour lui, & l'a honoré de très-beaux emplois. Trois jours après qu'il fut parti de Fouille, le Secretaire de Monsieur le Garde des Sceaux de Marillac arriva, & apporta des Lettres à Monsieur le Maréchal, frere dudit Garde des Sceaux. Beaucoup de gens crûrent qu'on lui apportoit la disgrace de Monsieur le Cardinal de Richelieu, qu'on tenoit toute assurée, dans la pensée que la Reine mere avoit le dessus, & dans le parti & les intérêts de laquelle étoient Messieurs de Marillac. Vingt-quatre heures après, l'Espine, Huissier du Cabinet arriva. Chacun le voyant, se réjouissoit, dans l'esperance que l'on avoit qu'il apportoit des ordres aux troupes pour se retirer en France. Il arriva sur l'heure du dîné, & alla droit à la chambre de Monsieur de Schomberg, où étoient Messieurs de la Force & de Marillac. On dit à Monsieur de la For-

ce, que la viande étoit portée. Il dit à Monsieur de Schomberg, Monsieur, il faut dîner, & après dîné nous nous trouverons chez Monsieur de Marillac qui est en jour, & là nous verrons la dépêche. Monsieur de Schomberg impatient, ouvrit le pacquet, & se retira proche d'une fenêtre, où il commença de vouloir lire la Lettre du Roy. Monsieur de la Force le suivit, & jettant la vûe sur la marge de la lettre, il vit les mots suivans, écrits de la main du Roy. *Mon Cousin, vous ne manquerez d'arrêter le Maréchal de Marillac, il y va du bien de mon service, & de votre justification.* Il arracha la lettre des mains de Monsieur de Schomberg, & alla par un passage qui conduisoit à son appartement, où il dit à Monsieur de Schomberg: Monsieur, lisez votre lettre en particulier. Monsieur de Schomberg rentrant dans sa chambre, dit à ceux qui y étoient: Messieurs, s'il y a quelqu'un de vous autres qui veuille dîner, il n'y a qu'à passer dans ma sale, on va servir, je ne dînerai pas. Monsieur de Marillac alla dîner. Monsieur de Schomberg lui dit: après que vous aurez dîné, nous irons tenir

1630.

1630. le conseil chez vous, & nous verrons la dépêche du Roy. J'étois de garde ce jour-là devant le logis de Messieurs les Generaux. Je demeurai dans la chambre de Monsieur de Schomberg, qui après avoir lû la lettre, s'en vint à moi proche la cheminée, & me dit : Monsieur de Puysegur, vous êtes un homme qui êtes au Roy, & que je connois fort affectionné à son service. Voici un étrange ordre que je reçois, & que je ne puis exécuter, sans être appuyé de personnes qui soient au Roy, & par l'emploi de ses troupes; il me mande d'arrêter Monsieur de Marillac qui est mon confrere, Maréchal de France, General d'armée comme moi. Et de plus, c'est lui qui commande aujourd'hui. Il y a six ou sept mille hommes qu'il a amenés de Champagne, tous commandés par ses parens ou par ses amis, qui sont quasi aussi forts que ce qui nous reste; ce sont de nouvelles troupes, qui n'ont ni la consideration ni les sentimens semblables à ceux des vieilles qui sçavent bien que qui que ce soit qui les commande, ils sont au Roy, & doivent obéir aveuglement à ses ordres. Il faut pour en venir à

bout, que j'avertiffe tous les Capitaines aux Gardes, & pour cet effet, envoyez-leur dire de ma part, qu'ils viennent ici au plûtôt. Monfieur, lui répondis-je, il me fera fort aifé de les faire avertir, une grande partie eft allée dîner chez Monfieur de Vennes, & l'autre chez Monfieur de Fourilles, & deux chez Monfieur de Marillac; qui font Meffieurs de Briffac & de Maliffy. Il me dit cependant prenez garde à la porte qu'il ne forte point, parce que c'eft un homme qui a de l'efprit, & s'il découvroit l'affaire, il pourroit fe fauver. Au même temps je m'en allai à la porte, & envoyai querir ces Meffieurs, qui vinrent tout auffi-tôt. Je n'en bougeai, & vis porter la viande à Monfieur de Marillac, & défervir le premier fervice que l'on portoit dans une grande manne couverte, où un homme pouvoit demeurer tout de fon long. Le Sergent qui étoit à la porte faifoit ouvrir la manne, & regardoit dedans. Comme ils retournerent pour aller chercher le fecond, ils dirent à Monfieur de Marillac, qu'on vifitoit leurs panniers en fortant. Il ordonna à un de fes Gardes 1630.

1630. de chercher l'Officier de la Garde. Je m'y en allai, & m'ayant demandé pourquoi on avoit regardé dans son pannier quand il sortoit, je lui dis que Monsieur le Maréchal de la Force se plaignoit de ce qu'on lui avoit pris quelque vaisselle d'argent, & qu'il prioit qu'on fouillât ceux qui sortiroient pour voir s'ils n'emportoient rien. Aussi-tôt que Monsieur de Schomberg eut parlé aux Officiers des Gardes, il passa avec eux tous dans l'appartement de Monsieur de la Force; & de-là ils descendirent & passerent à travers de la cour pour aller à celui de Monsieur de Marillac, & tous entrerent dans sa chambre. On lui fit dire que ces Messieurs y étoient. Il répondit: ces Messieurs ont dîné, nous acheverons de dîner, & après je les irai trouver. Il vint, & leur dit deux ou trois fois qu'il étoit fâché de les avoir fait attendre; & se tournant vers tous les Officiers des Gardes, il leur dit: Messieurs, nous allons tenir conseil, s'il vous plaît de vous retirer. Il demanda ensuite à voir la dépêche que Monsieur de Schomberg tenoit en sa main; & se tournant pour la seconde fois, dit encore, Mes-

sieurs, nous allons tenir conseil, s'il vous plaît de vous retirer. Monsieur de Schomberg lui dit : Monsieur, ils ne doivent pas se retirer, je les ai fait venir. Monsieur, répliqua, Monsieur de Marillac, les Capitaines aux Gardes n'entrent pas au Conseil. Non, dit Monsieur de Schomberg, mais il faut qu'ils soient présens, & qu'ils m'aident à exécuter les volontés du Roy. Monsieur le Maréchal de la Force prit la parole, & lui dit : Monsieur, je suis votre ami, vous n'en devez pas douter, je vous demande comme tel, que vous voyiez & receviez les ordres du Roy sans murmurer, sans vous emporter, & même avec patience, peut-être ne sera-ce rien ; mais vous verrez dans la lettre du Roy un apostil écrit & signé de sa main. En lui disant cela, Monsieur de Schomberg ouvre la lettre, & lui montre l'apostil, par lequel le Roy lui mandoit : *Mon Cousin, vous ne manquerez d'arrêter Monsieur le Maréchal de Marillac, il y va du bien de mon service.* L'autre lui répondit : Monsieur, il n'est pas permis au sujet de murmurer contre son Maître, ni lui dire que les choses qu'il 1630.

1630. allégue sont fausses. Je puis dire avec vérité n'avoir rien fait contre son service, ni rien dit de vous ni d'autres, où il soit besoin de justification. La vérité est que mon frere le Garde des Sceaux & moi, avons toujours été serviteurs de la Reine mere, qu'il faut qu'elle ait du dessous, & que Monsieur le Cardinal de Richelieu l'ait emporté contre elle, & contre ses serviteurs. Quand mon frere & moi l'avons été, le Roy nous l'a permis; mais il n'y a remede, il faut souffrir. Je ne suis pas mal aisé à arrêter, sans qu'il soit besoin qu'on me garde, je me rendrai en telle place & en telle prison qu'il lui plaira m'ordonner. Là-dessus on continua de lire la dépêche & l'ordre qu'on avoit de faire passer les troupes en France dans quinze jours, pour donner le temps d'achever une quarantaine qu'on avoit commencée à cause de la peste. Messieurs de la Force & de Schomberg sortirent de la chambre, & Monsieur de Marillac les accompagna jusques au bas de l'escalier. Nous le suivîmes. Il revint en haut, & rentra sans témoigner aucun emportement. Il me dit d'envoyer chercher Monsieur

d'Attichy ſon neveu, auquel il vouloit parler, & qu'il lui parleroit tout haut devant nous. Je fus trouver Monſieur de Schomberg, qui me dit que je pouvois l'envoyer querir, & lui faire parler, & que c'étoit aſſez de reſter ſix Officiers auprès de lui; Que nous ferions vingt-quatre heures de garde, & qu'il falloit qu'il y eut un Capitaine qui fut dans le nombre des ſix. Il ſe rencontra que le Capitaine fut Monſieur de Vennes; les Lieutenans, Monſieur de Bourdet & de Caſtelnau; les Enſeignes, Refuge, Anfreville & Puyſegur. Monſieur de Vennes me dit: lui demanderons-nous ſon épée. Je lui dis: Monſieur, ne lui faiſons point ce déplaiſir, il la quittera ce ſoir pour ſe coucher, nous la prendrons & la ſerrerons, il n'eſt pas en état de nous pouvoir faire du mal, ni de ſe ſauver. Là-deſſus Monſieur d'Attichy, qui avoit un Régiment d'infanterie, arriva. Il lui dit ces mêmes paroles: *Mon neveu, je vous ai envoyé chercher, pour vous dire que le Roy m'a fait arrêter priſonnier, ne ſoyez pas en peine de moi, mais ſouvenez-vous toujours de ce que je vous ai commandé, de ſervir fi-* 1630.

1630. *délement le Roy, & de n'étre jamais contre son service, quelque chose qui vous puisse arriver. Je vous prie de dire à tous ces Messieurs qui sont venus de Champagne, & qui commandent les troupes que j'ai amenées, de bien servir le Roy; & que s'ils ont jamais eu dessein de m'obliger & faire plaisir, qu'ils ne m'en peuvent pas faire un plus grand, que celui de bien servir Sa Majesté*; après quoi il lui dit adieu, & l'embrassa.

Si-tôt qu'il fut sorti, le Mesnil, Capitaine de ses Gardes, demanda à parler à lui. Il avoit amené un Garde de Monsieur de Schomberg, qui nous vint dire de le laisser entrer; ce que l'on fit, & lui proposa, à ce que j'ai sçu du depuis par Monsieur de Marillac, en le gardant à Pontoise, de le faire sauver. Il lui répondit que quand il le pourroit, il ne le feroit pas, qu'il ne craignoit rien, qu'il avoit toujours été serviteur du Roy, & qu'il lui ordonnoit de bien servir, & de dire à tous ses amis d'en faire de même. Le soir venu, Monsieur de Marillac soupa dans sa chambre, & l'on fit mettre quatre de nous à table avec lui. C'étoient des Officiers de Monsieur

de Schomberg qui servoient. Après avoir soupé, il nous fit voir l'ordre de l'attaque de Casal tout peint, & bien accommodé ; & nous dit qu'il l'envverroit à Monsieur de Schomberg le lendemain , afin qu'on l'envoyât au Roy, à qui il vouloit qu'il fut présenté. Il se coucha, & nous prîmes son épée. Il y avoit dans la chambre deux paillasses, où quatre de nous coucherent, les deux autres veillans avec chandelle allumée, & nous nous relevions de deux heures en deux heures. Ceux qui avoient veillé, faisoient voir Monsieur de Marillac dans le lit aux deux qui les relevoient, & puis se jettoient sur la paillasse. Cela dura quinze jours de suite, au bout desquels il vint un ordre du Roy pour le faire conduire en France, & sa conduite en fut donnée à Monsieur de Bligny Capitaine d'une compagnie d'Ordonnance de Chevaux-legers, avec vingt Gardes de Monsieur de Schomberg. Il fut mené à Sainte-Menehoult, où il demeura long-temps. Il témoigna un grand déplaisir quand il nous quitta, & eut mieux aimé être conduit par les Officiers des Gardes, que par 1630.

1630. le Baron de Bligny.

Les troupes eurent ordre de s'en retourner en France, & le Régiment des Gardes étant à Lyon, reçut du Roy, celui d'aller droit à Verdun, pour l'assieger avec d'autres troupes qu'on y faisoit marcher. Les Capitaines aux Gardes m'envoyerent vers sa Majesté, pour lui faire connoître le mauvais état auquel étoient les Compagnies. En parlant au Roy, je lui dis: *Sire, je crois que si Votre Majesté faisoit donner une lettre à Monsieur de Marillac qui est à sainte-Menehoult, qui n'est pas loin de Verdun, adressante à Monsieur de Biscara qui commande dans la place, par laquelle elle lui mandât de la remettre entre les mains de Votre Majesté, il le feroit volontiers.* Le Roy le fit, & envoya une lettre audit sieur de Marillac, lui ordonnant d'écrire au sieur de Biscara de rendre la place. Aussi-tôt la lettre reçûe, Monsieur de Marillac écrivit au sieur de Biscara, qui refusa de le faire. J'étois demeuré auprès du Roy en attendant la réponse, pour sçavoir si on rendroit la place ou non. Le Roy me dit qu'il ne l'avoit pas voulu rendre. Je lui dis : *Sire,*

tentez encore une autre lettre, & mandez à Monsieur de Marillac que le sieur de Biscara n'a pas voulu remettre la place entre les mains de Votre Majeste, que cela vous a surpris, & que vous voulez qu'il lui ecrive de la bonne ancre; & que s'ils se sont reservés quelque secret entr'eux de ne la point rendre, à moins qu'il n'y eût quelque marque dans le seing, ou quelque mot dans la lettre, dont ils pourroient être convenus, qu'il l'y mît, afin que le sieur de Biscara ne manquât point de rendre la place, & ordre à Monsieur des Reaux, Lieutenant des Gardes du Corps qui le gardoit, de lui faire écrire la lettre, comme il falloit qu'elle fût conçûe. Ce qui fut fait; & aussi-tôt qu'elle fut rendue à Monsieur de Biscara, il sortit avec ses troupes, & on y en mit d'autres, & les Gardes s'en allerent à Paris. 1630.

Un an après on fit transferer Monsieur de Marillac à Pontoise, après que l'on eut instruit son procès, & qu'il eût été confronté à tous les témoins que l'on pût trouver en Champagne. Le Roy me commanda de prendre cent hommes des Gardes pour aller en garnison dans le château de

Pontoise, & le garder pendant que
1630. les Commissaires qu'on lui avoit donné, le jugeroient. Le jour qu'il y arriva, il étoit conduit par les Gens-d'armes & les Chevaux-legers de sa Majesté. Comme il fut entré dans le château à la tête de ces cent hommes, il me vit, & descendant du carosse, il m'embrassa, & me dit: *Monsieur de Puysegur, vous êtiez présent lorsque je fus arrêté, vous serez aussi présent à ma mort. Ce n'est pas que je la mérite, mais celui qui est fâché contre moi, ne m'épargnera pas, & je mourrai de glaive ou de poison. Vous voyez un Avocat avec moi, je ne m'en sers pas pour tâcher à sauver ma vie, car je suis fort assuré de mourir, comme je vous viens de dire; ce que j'en fais, n'est que pour mettre mon honneur à couvert.* Quatre jours après son arrivée, un de ses Commissaires, nommé Monsieur de Bretagne, avec deux autres Députés, vinrent pour voir la sale, & le lieu dans lequel ils le devoient juger. Après avoir vû qu'il étoit en fort bon ordre, ils me dirent que cela étoit fort bien, mais qu'ils désiroient sçavoir de moi, si la garnison sortiroit toutes les fois

qu'ils s'assembleroient pour l'interroger. Je leur dis que je n'avois pas cet ordre-là du Roy, & que je ne la ferois pas sortir, à moins qu'il ne me le commandât. Ils me dirent de lui en écrire, ce que je refusai de faire, en leur disant de lui en écrire eux-mêmes. Je leur demandai pourquoi ils vouloient que la garnison sortît. Ils me répondirent, parce qu'il falloit que la Justice se rendît en un lieu libre, & où il n'y eut pas de plus grandes forces ni de plus grande autorité, que celle que la Justice doit avoir, & où les gens de guerre ne fussent pas les maîtres. Après qu'ils eurent parlé au Roy, Sa Majesté m'envoya Monsieur du Mont, qui du depuis a été sou-Gouverneur du Roy qui régne à présent, pour sçavoir de moi si je voulois répondre de Monsieur de Marillac, & le conduire dans la grande sale du Vicariat de la Ville. Je lui dis que je n'en pouvois pas répondre, que Monsieur le Garde des Sceaux de Marillac y avoit une fille Religieuse, qui étoit fort puissante & fort aimée, que je ne voulois pas m'hazarder de le mener-là, & qu'il y avoit encore une

1630.

1630. autre raiſon qui m'empêchoit, que je ne lui voulois pas dire, & que le Roy a ſçu du depuis, qui étoit que par l'intrigue de cette Religieuſe, & de la Reine mere, Monſieur d'Argouges qui étoit à elle, m'avoit voulu donner cent mille écus pour mettre Monſieur ne Marillac en liberté.

La premiere fois qu'on m'en parla, je dis que je ne m'étonnois pas qu'il ſe trouvât des gens qui cherchaſſent des moyens pour pouvoir ſauver leur ami, mais que je m'étonnois bien qu'il y en eût qui puſſent s'imaginer que j'euſſe l'ame aſſez baſſe pour ſauver un homme que le Roy avoit confié à ma garde; que pour cette fois je n'en dirois rien, mais que s'il revenoit pour la ſeconde fois à me parler d'une pareille affaire, je l'arrêterois. La vérité eſt que deux jours après un autre me vint tenir le même diſcours, & me fit les mêmes offres de cent mille écus. Je fis feinte de le vouloir arrêter. Cet homme ſe mit à genoux, criant miſéricorde, & me diſant qu'il ne ſçavoit pas que d'autres m'euſſent déja fait la même propoſition; quoiqu'à n'en pas mentir, je cruſſe très-aſſurément qu'il

qu'il ne l'ignoroit pas. Il me fit pitié, & je le laissai aller. Pendant ce tems-là le Roy resolut de faire transferer Monsieur de Marillac hors du château de Pontoise, parce que c'étoit une maison forte où la Justice disoit qu'elle n'étoit pas libre. Il fut donc mené au château de Ruel, qui appartenoit à Monsieur le Cardinal de Richelieu. C'est une maison de plaisance & non forte. Il y fut jugé & condamné à la mort, par les mêmes Commissaires qui le devoient juger à Pontoise. Monsieur le Garde des Sceaux de Chasteauneuf présidoit au jugement, qui ne passa à la mort que d'une seule voix. Si-tôt qu'il fut jugé, il fut conduit à Paris en la Maison de Ville, & eut la tête séparée du corps dans la place de Gréve. Quelque temps après son exécution, le Roy sçut les offres que l'on m'avoit faites pour le sauver; & me dit, qu'il apprenoit par d'autres ce que je lui avois celé. Je lui répondis Qu'est-ce que j'ai celé à Votre Majesté? Vous m'avez celé, dit le Roy, que d'Argouges vous avoit voulu donner cent mille écus pour sauver Monsieur de Marillac, & que vous les

1630.

avez refusé. Je lui répondis : Sire ; j'aime mieux que vous sçachiez par d'autres que par moi, comme je vous suis fidele ; car pour moi je ne l'aurois jamais dit à personne. Il est permis à un chacun de chercher les occasions pour servir ses amis, mais il n'est pas permis à un serviteur de tromper son maître, & encore moins à un sujet d'être infidéle à son Roy, pour lequel il doit tout sacrifier jusques à sa propre vie. Votre Majesté n'a pas tout sçu, car lorsque je gardois le Maréchal d'Ornane dans le bois de Vincennes, on m'en voulut encore donner davantage, mais il n'y a ni or ni argent qui me puisse jamais forcer à n'être pas fidele à Votre Majesté.

1632. EN 1632 le Roy marchant pour aller à Calais, me commanda d'aller en Flandres pour trouver l'Infante de sa part, & lui demander des passeports pour armer son Régiment des Gardes de quatre mille mousquets, & de deux mille corcelets. En ce tems-là chaque compagnie étoit de trois cens hommes. Sa Majesté en m'ordonnant d'aller prendre mes dépêches,

je lui dis : Sire, si la Reine, mere de Votre Majesté, qui est à Bruxelles, m'envoye chercher pour aller parler à elle, irai-je ? comme je ne veux point m'engager en aucune chose qui vous puisse déplaire, je serai bien-aise de sçavoir votre volonté. Cela le surprit, & il me dit : crois-tu qu'elle t'envoye chercher ? Sire, je le crois. Il faudra voir ce que nous ferons pour cela, & ce soir à mon coucher, je te dirai ce qu'il y aura à faire. Il ajouta, & ton bon ami Baradas qui est a Bruxelles, l'iras-tu voir ? Sire, si votre Majesté me le défend, je n'irai pas, sinon j'irai volontiers, ne sçachant pas que ce soit un homme qui ait jamais déservi Votre Majesté. Il me répondit : tu pourras le voir si tu veux. Le soir à son coucher, il me dit : si la Reine ma mere vous envoye chercher, dites à celui qu'elle vous enverra, que vous n'avez pas ordre de l'aller voir, & que vous n'oseriez y aller sans ordre, que vous ne vous êtes pas avisé de le demander. Je partis le lendemain d'Amiens avec deux Sergens des Gardes, que je menai avec moi, pour m'aider à visiter les armes, & pour en faire 1632.

1632. l'épreuve, ainsi qu'il étoit porté par le traité; sçavoir qu'on les chargeroit de poudre de la pésanteur de la bale, & la bale par-dessus. A mon arrivée à Bruxelles, je fus saluer l'Infante, & lui donnai les lettres du Roy. Après qu'elle se fut informée de l'état de sa santé, & de celle de la Reine, elle me dit que dans quatre jours elle me feroit donner mes passeports. Elle eut la bonté de me faire loger & défrayer, comme si j'eusse été un Ambassadeur. Peu de tems après la Reine mere ayant sçu que j'étois à Bruxelles, elle envoya Monsieur de Besançon, qui avoit l'honneur d'être auprès d'elle, pour me dire que je lui allasse parler; mais je lui répondis que j'avois été assez malheureux en partant, de n'avoir pas demandé au Roi si j'aurois l'honneur de la voir, me persuadant qu'il ne me l'auroit pas refusé; bien au contraire, qu'il me l'auroit permis. Je suis, lui dis-je, un pauvre gentilhomme, si je faisois quelque chose qui ne fût pas agréable aux Ministres, vous sçavez de quelle façon ils traitent les gens quand ils manquent. Quand j'aurois l'honneur de

voir la Reine, elle n'a pas, comme je crois, autre chose à me demander que l'état de la santé du Roy & celui de la Reine. Vous la pouvez assurer que je les laissai avant-hier à Amiens, en une très-bonne disposition. Il me dit qu'il le feroit, & lui diroit toutes mes raisons. Ensuite il me demanda ce que l'on disoit de lui. Car, me dit-il, après tout, j'ai fait un coup hardi, & il n'y a jamais eu personne qui ait osé entreprendre de faire ce que j'ai fait. C'est moi qui ai enlevé la Reine de Compiegne, qui l'ai fait passer par Roye, & la Capelle, & de-là dans la Flandre. Il est vrai que Monsieur d'Espernon la fit enlever de Blois. Oui, lui dis-je, il est vrai, mais en ce tems-là on auroit bien voulu qu'il ne l'eut pas fait enlever; & quand vous l'avez fait sortir de Compiegne, tout le monde croit que Monsieur le Cardinal de Richelieu étoit bien aise qu'elle s'en allât. Comme il me quitta pour s'ene - tourner vers la Reine, je le priai de m'enseigner le logis de Monsienr de Baradas. Il me dit qu'il n'étoit pas à Bruxelles, & qu'il étoit allé à la chasse à quatre lieues de-là, mais qu'il de-

1632.

1632. voit revenir ce jour-là même, & qu'il le feroit avertir de me venir voir, & m'enſeigna ſon logis. J'envoyai un des Sergens que j'avois mené en la maiſon dudit ſieur de Baradas, pour attendre ſon retour, afin qu'il me le vint dire tout auſſi-tôt. Il y fut, & ne manqua pas de m'en venir avertir. Je l'allai voir, & le trouvai qui changeoit d'habit. Il me dit qu'il ſeroit venu chez moi au moment qu'il auroit été habillé. Nous paſſâmes dans un cabinet, où il commença de m'entretenir, & débuta par s'informer des nouvelles de la ſanté du Roy. En parlant, il pleuroit, tant il avoit de déplaiſir d'être diſgracié, & retiré dans un pays où il voyoit bien que l'on alloit faire la guerre contre Sa Majeſté. Il me fit voir des lettres que Monſieur le Duc d'Orleans lui écrivoit, qui pour lors étoit dans le Languedoc. Une de ſes lettres entr'autres portoit ces mots : *Je vous écris pour vous dire que je fais des troupes, & que je vous offre tel emploi que vous y voudrez prendre, ſoit Régiment d'infanterie, ſoit de cavalerie. Je vous ferai Maréchal de Camp dans mon armée, je ferai lever des troupes en Flan-*

dres ; & si vous voulez, je vous donnerai le commandement de celles-là. Je lui demandai s'il avoit fait réponse à Monsieur ; il me dit que non, & qu'il n'y avoit que deux jours qu'il avoit reçu la lettre. Sur quoi je lui dis, quel est votre sentiment en cette rencontre. Il me répondit : qu'il ne pouvoit jamais se resoudre à prendre aucun emploi pour faire la guerre au Roy de qui il avoit reçu tant d'honneur & de bienveillance. En me disant ces paroles, je voudrois bien seulement, mon pauvre Puysegur, que le Roy eût la bonté de me permettre de retourner en France, en tel lieu qu'il lui plairoit, soit à Damery chez ma mere, où à Carlepont chez mon frere de Noyon, ou en tel autre endroit qu'il me prescriroit ; au moins je serois hors de la persécution que l'on me fait pour me contraindre de prendre emploi en Flandres, ou avec Monsieur. Il me demanda s'il feroit réponse à Monsieur, & qu'il y avoit à Bruxelles un courier qui y étoit venu de sa part pour aller trouver la Reine. Je lui dis qu'il n'y avoit point de danger de faire réponse. Mais que lui manderai-je, me dit-il, puis- 1632.

1632. que vous témoignez, lui dis-je, n'avoir aucun dessein de servir contre le Roy, je lui manderois que vous lui êtes trop obligé de l'honneur qu'il vous fait, de vouloir vous donner de l'emploi; mais que vous ne pouvez pas vous resoudre à l'accepter, ayant eu l'honneur d'être favori du Roy, ni prendre jamais les armes contre son service; Que vous voulez seulement tâcher par tous moyens d'obtenir votre retour en France pour y demeurer en repos le reste de vos jours, & voir si vous ne pourrez pas obtenir quelque emploi dans les armées de sa Majesté; & avec le tems, avoir l'honneur de la voir. La lettre fut écrite dans ce sens-là, envoyée par un de ses gentilshommes au courier de Monsieur. Pendant cinq ou six jours que je séjournai à Bruxelles, nous nous voyions chaque jour deux fois. Lorsque les passeports que j'attendois furent expédiés, & mis entre mes mains, je fus prendre congé de lui. Il me pria de vouloir parler au Roy en sa faveur, & de lui dire qu'il le supplioit très-humblement d'avoir la bonté d'agréer qu'il revint en France. Que s'il ne

ne vouloit pas qu'il eût l'honneur de le voir, qu'il se priveroit de ce glorieux avantage, mais qu'au moins il auroit la satisfaction de n'être point en lieu suspect, où on le pût tenter de prendre de l'emploi contre son service. Si néanmoins, ajoûta-t-il, vous ne trouvez pas à propos la priere que je vous fais, ou qu'elle puisse nuire à votre fortune, ne l'entreprenez pas ; mais j'estime que vous pourriez bien en dire un mot à Monsieur de Boutillier, il est parent de Mademoiselle de Cressia, & il sçait bien que je la veux épouser. Je lui dis que le bruit couroit qu'ils étoient mariés. Il me dit que non, & que si je parlois au Roi, je lui pourrois dire que je le suppliois de me donner la permission de la prendre à femme. Je partis après lui avoir dit adieu, & m'en allai en Hollande, où je fis éprouver les armes, fis accepter mes Lettres de change, & embarquer lesdites armes, pour les faire conduire à Rouen, après quoi je m'en revins en poste.

1632.

Le Roi étoit parti, & marchoit pour aller en Languedoc. Je le rencontrai à vingt lieues de Lyon. Je fus

1632. trouver Monsieur de Boutillier, à qui je rendis les dépêches dont j'étois chargé, & lui dis que j'avois vû Monsieur de Baradas, qui m'avoit enjoint de lui dire, qu'il m'avoit prié de parler au Roi pour son retour en France. Il me répondit, vous pouvez croire que je le souhaiterois, mais gardez-vous bien de le faire, assurément vous ne vous en trouveriez pas bon marchand. Monsieur, lui dis-je, je lui ai promis, je lui en parlerai, quoiqu'il en puisse arriver. L'ayant quitté, je m'en allai chez le Roi, que je trouvai dans la salle, & son couvert mis. Il parloit à Monsieur de saint Simon, qui étoit en ce temps-là son favori. Monsieur de Nogent qui étoit aussi près de sa personne, dit aussi-tôt que j'entrai, Sire, voilà Puysegur. Je saluai le Roi, qui me demanda si les armes étoient bonnes. Je lui répondis qu'oui, que je les avois fais éprouver toutes avec autant de poudre comme pesoit la bale; & la bale bien bourrée; que dans le nombre de quatre mille, il n'y en avoit que sept ou huit qui eussent crevé. Ensuite le Roi me demanda si j'avois vû Baradas, & s'enquit de ce qu'il fai-

ſoit, & de quoi il vivoit (parce qu'on lui avoit arrêté le peu de bien qu'il poſſédoit avant ſa diſgrace.) Je lui dis que je l'avois vû, & faiſant ſemblant de ne ſçavoir pas qu'on lui eût arrêté le revenu de ſon bien, qui ne conſiſtoit qu'à un droit qu'il avoit ſur les batteaux du convoi de Bordeaux, je lui contai, comme il étoit fort bien logé, qu'il faiſoit grande dépenſe, & qu'il avoit une meute de chiens courans. Comment, dit le Roi, peut-il entretenir cette meute, & faire tant de dépenſes? Je lui répondis que cela n'empêchoit pas qu'il ne la fît, parce que l'on m'avoit dit qu'il étoit aimé de quelques Dames qui lui fourniſſoient de l'argent; que pourtant je croyois que cela ne dureroit pas long-temps, parce qu'il avoit deſſein d'épouſer Mademoiſelle de Creſſia. Le Roi, répondit, quoi cette rouſſe? Oui, Sire. Monſieur de Nogent dit qu'il avoit de la peine à croire que des femmes lui donnaſſent dequoi vivre, puiſqu'il étoit ſi laid, qu'il avoit le viſage tout tourné d'un coup de mouſquet qu'il avoit reçû au ſiege de Caſal. Je dis qu'il n'avoit point du tout le viſage

1632.

1632. gâté, que véritablement il portoit une emplâtre à la joue, & qu'elle étoit comme une mouche que les Dames portent au viſage; que tout ce qu'il ſouhaitoit de plus au monde, étoit de revenir en France, & de ne plus demeurer en Flandres, où il étoit continuellement ſollicité de prendre parti; ce qu'il ne vouloit pas faire, dans l'appréhenſion qu'on ne vint à avoir la guerre avec la France; & que même Monſieur lui avoit offert de l'emploi dans des troupes qu'il faiſoit en Languedoc, & de le faire Maréchal de Camp dans ſon Armée; ce qu'il avoit refuſé. Le Roi me demanda comment je ſçavois cela? Je lui dis, Sire, j'ai vû la lettre de Monſieur, & la réponſe de Monſieur de Baradas. Le Roi ſe tourna, & tira à part Monſieur de ſaint-Simon, auquel il dit; je verrai bien s'il dit vrai, le courier qui portoit la réponſe à mon frere a été pris: & ſe retournant, me dit, dites-moi ce qu'il y a dans la réponſe de Baradas, puiſque vous l'avez vûe? Il y a qu'il remercie Monſieur de l'honneur qu'il lui fait, que ſon deſſein n'eſt pas de ſervir contre votre Majeſté, & qu'il vou-

loit faire tout son possible pour revenir en France, & n'être point en un lieu où l'on le pût soupçonner, ni lui persuader rien contre votre service. Il m'a prié, en partant, de demander cette grace à Vôtre Majesté. Je lui ai promis de le faire comme je fais. Son dessein est d'avoir seulement la permission de venir finir ses jours à Damery, ou à Carlepont, ou en tel autre endroit de France qu'il vous plaira. Il n'ose pas espérer de pouvoir paroître à la Cour, & sçait fort bien qu'il ne lui seroit pas permis d'y venir, ni d'y demeurer; mais il se contenteroit que votre Majesté voulût bien consentir qu'il allât en un des lieux que j'ai nommés. Le Roi me dit, qu'on verroit ce qui se pourroit faire là-dessus, & qu'il étoit vrai qu'il avoit écrit à son frere ce que j'avois dit, qu'il en avoit lû la lettre. Il se mit à table, Monsieur de Saint Simon sortit, & me demanda si je voulois aller dîner avec lui. Je le remerciai, & lui dis que j'avois dîné. Je demeurai près du Roi, qui me parla toujours pendant son dîner de ce que j'avois fait en Hollande, en quel lieu on avoit le mieux fait les 1632.

1632. armes, parce qu'elles étoient de differens maîtres. Je lui dis, Sire, elles sont si égales, qu'à moins que de connoître les marques des villes, on croiroit qu'elles seroient toutes faites par un même ouvrier; & que la poudre avec laquelle j'avois fait l'épreuve, étoit toute la meilleure, les bandoulieres bien larges, avec douze charges, & le poulverain, les bourses où l'on met les bales, fort bonnes; que je m'assurois, que quand Sa Majesté les verroit, elle en seroit fort contente. Après que le Roi eut dîné, il rentra dans sa chambre, & me demanda en particulier, si la Reine sa mere ne m'avoit pas commandé de l'aller trouver? Je lui dis qu'oui, que Monsieur de Besançon y étoit venu de sa part, auquel j'avois répondu, que je n'avois pas ordre d'y aller; que je n'osois le faire, & qu'il falloit que je gardasse des mesures dans une affaire de cette importance; que tout ce qu'elle pouvoit sçavoir de moi, n'étoit que l'état de la santé de votre Majesté, & de celle de la Reine, que lui-même la pouvoit assurer qu'elle étoit très-bonne. Ensuite il me demanda si l'on ne levoit

pas des troupes en Flandres ? Je lui répondis qu'oui, qu'on en faisoit de cavalerie & d'infanterie, & que l'on avoit offert à Monsieur de Baradas de quoi faire un Regiment de l'un & de l'autre ; ce qu'il n'avoit pas voulu accepter. Le Roi sortit de sa chambre pour aller en son cabinet, & Monsieur de Saint Simon étant rentré, vint parler à moi. Je lui dis, Monsieur, je ne croi pas que vous deviez être fâché de ce que j'ai parlé au Roi, pour permettre à Monsieur de Baradas de revenir an France, mon intention n'étant point du tout de vous donner aucun sujet de fâcherie, mais bien de servir mon ami, qui est en disgrace, & qui m'a prié de parler au Roi, comme j'ai fait. Je souhaite, Monsieur, que votre fortune dure long-temps, & que si un pareil malheur vous arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, vous trouvassiez un ami qui en voulût faire autant pour vous que j'ai fait pour lui. Il me quitta là-dessus, en me disant, que bien-loin d'en être fâché, il m'en sçavoit bon gré ; & que s'il le pouvoit servir, il le feroit de grand cœur. Puis il entra dans le cabinet où étoit

1632.

1632. le Roi. Nous continuâmes notre voyage pour aller en Languedoc ; & six jours après, le Roi me dit, Puysegur, on a fait une dépêche, qu'on a envoyée en Flandres, par laquelle je fais mander à Baradas qu'il vienne à Damery ; mais que je veux qu'il s'y tienne, & qu'il n'en sorte point sans mes ordres. Je lui dis, Sire, il recevra cette agréable nouvelle avec joye.

Comme nous fûmes arrivez en Languedoc, Monsieur de Schomberg qui commandoit les troupes du Roi, & qui avoit marché vers Castelnaudary, donna un combat contre celles de Monsieur, où Monsieur de Montmorency fut pris par des personnes qui auroient bien voulu ne l'avoir pas fait ; mais quand le malheur suit un homme, il est bien difficile de l'éviter. Il avoit été blessé au col. Le Roi manda qu'on le menât au château de Lestour, ce qui fut fait. Il y fut conduit par des troupes, & on en donna la garde à Monsieur de la Jaille, Capitaine des Gardes de Monsieur de Schomberg, lequel resta avec dix gardes & la garnison du château, dont Monsieur le Marquis de Roquelaure étoit gouver-

ñeur. Elle étoit commandée par un de mes freres, nommé Campſeguet, à qui l'on offrit de donner deux cens mille livres pour ſauver Monſieur de Montmorency, mais il ne voulut jamais écouter cette propoſition. On lui en offrit encore davantage. Il refuſa toujours tout ce qu'on lui offrit, & n'eut pas la moindre tentation de conſentir à une infidelité auſſi grande que celle-là, quoiqu'il fût fort ami & ſerviteur de Monſieur de Montmorency, ainſi que toute notre famille. Le Roi étant arrivé à Toulouſe, y fit amener Monſieur de Montmorency pour lui faire faire ſon procès par le Parlement. Dans l'intervalle de ce temps il ſe fit un combat, que le Roi lui-même appella Duel en parlant à Meſſieurs du Parlement; ce fut entre le Baron de Droet & Bouchavannes. Le premier ſe ſervoit pour ſecond d'un nommé le Perche, fils d'un maître en fait d'Armes de la ville de Paris, qui étoit ſoldat dans la Compagnie de ſon pere; & Bouchavannes avoit pour ſecond Caregret, Enſeigne de Tillader. Ils ſe battirent publiquement dans la place de Toulouſe. Droet fut tué tout

1632.

1632. roide, & Bouchavannes fut si blessé, qu'il mourut douze heures après. Le corps du Baron de Droet fut porté dans la Maison de ville sous une galerie, & sa Majesté voulut qu'on y portât aussi celui de Bouchavannes. Monsieur de Montmorency arrivant à Toulouse, & entrant dans la Maison de ville, dit, je connois bien ces corps-là; l'un étoit de mes amis, & l'autre qui est Bouchavannes, aussi mon ami & mon parent. Le Roi envoya querir Messieurs du Parlement, & leur dit qu'il les faisoit Juges de deux affaires de la plus haute importance qui pussent arriver dans son Royaume, principalement dans sa Province de Languedoc, où les duels étoient si fréquens parmi sa Noblesse, qu'il vouloit qu'un exemple fut fait de deux Officiers aux Gardes qui s'étoient battus en duel avec leurs seconds, & que leur procès leur fut fait & parfait. L'autre étoit du Gouverneur de la Province, qui s'étoit révolté contre son service, & avoit pris le parti de son frere contre lui. Le lendemain ces Messieurs s'assemblerent, firent informer de ce duel prétendu; & quoiqu'il ne se trouvât

aucun témoin qui dît que ce fût un duel, néanmoins ſur la parole du Roi qui leur avoit dit que ç'en étoit un, ils les condamnerent d'être pendus par les pieds l'eſpace de vingt-quatre heures dans la place de la ville; ce qui fut exécuté, & ils y furent attachés à une potence. Deux jours après ils commencerent l'inſtruction du procès de Monſieur de Montmorency, & le firent venir au Palais. Les Gardes & les Suiſſes étoient en haye dans les rues depuis l'Hôtel de ville juſques à ce Tribunal. On avoit poſé des corps de garde dans les coins des rues & dans les places, parce que ce Seigneur étoit fort aimé du Parlement, de toute la Ville, de toute la Province, & generalement de tout ce qui étoit dans le Royaume, à la reſerve de celui qui vouloit qu'il mourût. Ils ne le jugerent pas à la premiere ſéance, qui fut remiſe au lendemain. Monſieur de Guittaut & de Saint Preuil, n'étoient pas encore arrivés; c'étoient eux qui l'avoient pris. On les lui confronta ſur les quatre heures du ſoir dans la Maiſon de ville, en preſence du Rapporteur, qui lui demanda s'il les connoiſ- 1632.

1632. soit ? Il répondit qu'oui, & qu'ils étoient gens d'honneur, braves, & de ses amis. Il les embrassa tous deux qui pleuroient. Le Rapporteur lui demandant s'il n'avoit aucun reproche à faire contr'eux, il dit que non, si ce n'est qu'ils avoient trop d'amitié pour lui, qu'il étoit au désespoir de les voir pleurer, comme ils faisoient, qu'il les prioit de se consoler; que pour lui, il avouoit qu'il méritoit la mort, puisqu'il avoit été assez malheureux pour prendre les armes contre son Roi. Le Rapporteur leur demanda s'ils l'avoient pris ayant l'épée à la main, & combattant contre les troupes de Sa Majesté; mais ne pouvans répondre dans les sanglots qu'ils poussoient, & les larmes qu'ils répandoient, il dit lui-même au Rapporteur, Monsieur, il suffit que je vous le dise, qu'il est vrai qu'ils m'ont pris ayant l'épée à la main, & combattant contre les troupes de Sa Majesté. L'on dressa la déposition, & l'on la fit signer à tous deux, après quoi ils sortirent, ayant été embrassés de Monsieur de Montmorency, qui les pria de se consoler de sa perte, leur disant, qu'il n'étoit pas à plaindre

dans le malheur où il étoit tombé. Le lendemain dès huit heures du matin il fut derechef ramené au Palais, & interrogé par Monſieur de Chaſteauneuf, Garde des Sceaux, qui avoit été nourri page de feu Monſieur le Connétable de Montmorency ſon pere. Il lui demanda ſon nom. Il répondit, Monſieur, vous le ſçavez bien, vous avez été nourri & élevé dans la maiſon de mon pere. Le Garde des Sceaux lui dit, ce ſont des formalités dont on a accoûtumé de ſe ſervir dans l'inſtruction des procès criminels. Après l'avoir interrogé, étant aſſis ſur la ſellette, ils le renvoyerent. On le reconduiſit en la Maiſon de ville. Cependant on le jugea; & après que le Rapporteur eut lû les interrogatoires, charges & informations, il opina à la mort; & en prononçant ce dernier mot, il ſe mit à pleurer, & tous les autres Juges n'opinerent que du bonnet, & pleurans auſſi amerement. L'Arrêt fut ſigné, & le Rapporteur ſe tranſporta en la Maiſon de ville, avec le Greffier pour le lui lire; ce qui fut fait, l'ayant auparavant fait mettre à deux genoux. Il dit enſuite au ſieur de Lau-

1632.

1632. nay Lieutenant des Gardes du corps; qui le gardoit avec quarante Gardes & un enseigne : Launay, je vous prie d'aller trouver le Roi, & de lui dire que la mort à laquelle je suis condamné, ne m'est pas si fâcheuse que le déplaisir que j'ai de l'avoir offensé, je la méritois plus rude que l'on ne me la fera souffrir; je lui renvoye le cordon de l'Ordre, & le bâton de Maréchal de France, dont il m'a honoré; & l'assurez que je suis fort repentant de l'avoir offensé, & que je meurs son très-humble serviteur; que si Dieu me fait miséricorde, comme je l'espere, je le prierai pour lui dans le Ciel. Monsieur de Launay vint trouver le Roi qui étoit alors dans son cabinet, jouant aux échets avec Monsieur de Liancourt. Il avoit le déplaisir en jouant, de voir que celui qui jouoit avec lui, & tous ceux qui étoient dans le cabinet, pleuroient aussi-bien que ceux qui venoient de sa chambre, & que toute sa maison étoit en pleurs par tout, aussi-bien que toute la ville. Le sieur de Launay entrant dans le cabinet, lui dit, Sire, je viens de la part de Monsieur de Montmorency, vous

rapporter ſon collier de l'Ordre & ſon bâton de Maréchal de France, dont vous l'avez ci-devant honoré; & vous dire, Sire, qu'il vous demande pardon, qu'il meurt avec un ſenſible déplaiſir de vous avoir offenſé, qu'il ne ſe plaint pas de la mort à laquelle il eſt condamné, qu'elle eſt trop douce pour le crime qu'il a commis. Et en prononçant ſes paroles, il ſe jetta à genoux, embraſſant les pieds du Roi; & les arroſans de ſes larmes, il dit au Roi : Ah ! Sire, que votre Majeſté faſſe grace à Monſieur de Montmorency, ſes Ancêtres vous ont ſi bien ſervi : ah ! Sire, faites-lui grace. Tous ceux qui étoient dans le cabinet ſe mirent à genoux, comme Monſieur de Launay, pleurans & demandans grace. Le Roi répondit, qu'il n'y avoit point de grace, & qu'il falloit qu'il mourût; qu'on ne devoit pas être fâché de voir mourir un homme qui avoit mérité la mort comme lui, mais qu'on le devoit plaindre à cauſe du malheur où il étoit tombé. Il dit au ſieur de Launay, qu'il s'en retournât lui dire, que toute la grace qu'il lui pouvoit faire, étoit que le bourreau

ne le toucheroit point, ne lui met-
1632. troit point la corde ſur les épaules, & qu'il ne feroit ſeulement que lui couper le col. Launay de retour ayant dit à Monſieur de Montmorency, la grace que le Roi lui vouloit faire, il dit: Non, je ne veux point cela, je ſuis criminel, & deſire être traité comme tel. Dieu a été traité de même, & a eu la corde au col, & ſi il étoit très-juſte. Lucante ſon Chirurgien, pendant trois ſemaines qu'il avoit vêcu depuis ſa bleſſure, l'avoit exhorté à prendre toutes les choſes, comme venantes de la part de Dieu; mais le voyant en cet état, il ſe mit lui-même à pleurer. Monſieur de Montmorency lui dit, vous qui m'avez toujours exhorté de prendre les choſes, comme venantes de la part de Dieu, conſolez-vous Lucante, je veux vous embraſſer, & vous dire adieu pendant que j'ai mes bras libres. Il embraſſa donc Lucante, & le pria de ſe ſouvenir toujours de lui; puis ſe retournant vers le Pere Arnoul, Jeſuite, qui l'aſſiſtoit, il lui dit: mon Pere, qu'y a-t-il encore à faire? Monſieur, lui dit-il, recevez la mort avec un peu plus de ſoumiſſion. Helas!

las! mon Pere, je la reçois avec toute l'humilité que je puis, & dans l'esperance que Dieu me fera misericorde, & qu'il me pardonnera mes fautes. Il se mit à genoux, & dit encore un mot à l'oreille du pere Arnoul, qui lui donna l'Absolution; & puis se tourna vers le bourreau, & lui dit: Fais ton devoir. Il se fit jetter une corde sur les bras, & s'en alla à son échaffaut, sur lequel il entra par une fenêtre qu'on avoit ouverte, qui conduisoit audit échaffaut dressé dans la cour de la Maison de ville, sur lequel étoit un bloc où on lui fit mettre la tête. En ce païs-là on se sert d'une doloire, qui est entre deux morceaux de bois; & quand on a la tête posée sur le bloc, on lâche la corde, & cela descend & separe la tête du corps. Comme il eut mis la tête sur le bloc, la blessure qu'il avoit reçûe au col lui faisant mal, il remua, & dit: Je ne remue pas par appréhension, mais ma blessure me fait mal. Le Pere Arnoul étoit auprès de lui qui ne l'abandonna point, on lâcha la corde de la doloire, la tête fut separée du corps, l'un tomba d'un côté & l'autre de l'autre. Le Pere lui 1632.

1632. avoit donné une médaille qu'il tenoit à la main, laquelle il ne lâcha que quand il n'eut plus de ſang, & pour lors ſa main s'ouvrit. Son cadavre fut embaumé, & porté dans une des Egliſes de Toulouſe, où ſont les Corps Saints. Par le même Arrêt, tous ceux qui avoient ſuivi le parti de Monſieur, & principalement ceux de la Province de Languedoc, furent condamnés à la mort, & leurs biens acquis & confiſqués, leurs bois coupés à la hauteur de trois pieds, & leurs maiſons raſées. Dans le combat où fut pris Monſieur de Montmorency, il y eut un nommé le ſieur d'Alzo, qui avoit deux de ſes enfans dans la Compagnie de Monſieur de Guitaut, où j'étois Enſeigne, je demandai au Roi la confiſcation de ſon bien. Le Roi me répondit qu'il m'avoit donné celle de Bouchavannes, mais que cela n'empêcheroit pas qu'il ne me donnât celle de d'Alzo, pourvû que je ne lui rendiſſe point, & que je vendiſſe tous les bois & toutes les démolitions de la maiſon. Je lui promis, & lui jurai que je vendrois tout. Je donnai charge à un de leurs parens de faire vendre les bois,

& tout ce qui se pourroit; & comme j'avois promis au Roi de ne les donner pas sans tirer quelque chose, je dis à d'Alzo, j'ai la confiscation de votre bien, en voilà l'expedition bien signée & bien scellée, j'ai juré que je le vendrois, & je veux pour l'achat de votre bien, que je vous remets entre les mains, que vous me donniez pour payement un chien couchant. Celui à qui j'ai redonné le bien étoit un fort honnête homme, & je m'estime heureux d'avoir trouvé lieu de l'obliger. Le Roi partit de Toulouse le trentiéme du mois d'Octobre pour s'en revenir à Paris. Il y retourna à grandes journées, & ne mena que les Mousquetaires avec lui. Il arriva en quatre jours à Versailles. La Reine prit son chemin par Bordeaux, & Monsieur le Cardinal qui alloit avec elle, la mena passer par la Rochelle & par Broage, en lui faisant voir toutes ses places & tous ses Gouvernemens, & n'arriva à Paris que vers Noël. 1632.

Au retour de ce voyage, m'ennuyant d'être Enseigne dans les Gardes, je proposai au Roi de vouloir bien souffrir que je me désiste de cette Ensei-

1632. gne ; & que s'il l'agréoit, j'acheterois la Charge de Major du Regiment de Piedmont, qui étoit à la Roche Capitaine des Gardes de Monsieur d'Espernon, qui lui avoit permis de la vendre ; que sa démission étoit entre les mains de Monsieur d'Espernon, Aide Major dans le Regiment des Gardes ; que j'acheterois aussi dans le même Regiment la Compagnie du Baron d'Anton : & que quoiqu'il fallût davantage d'argent pour avoir ces deux Charges, que je n'en pourrois tirer de mon Enseigne, un de mes amis me prêteroit le surplus, qu'il n'en coûteroit rien à sa Majesté, qui auroit comme cela un de ses Mousquetaires entré dans la Charge de Major, ainsi qu'il témoignoit le souhaiter il y avoit long-temps. Il me répondit qu'il vouloit bien que j'achetasse la Charge de Major de la Roche, mais que pour la Compagnie du Baron d'Anton qui ne servoit jamais, qu'il la casseroit, & me donneroit la Compagnie. Je lui dis, votre Majesté, Sire, ne songe pas qu'il est neveu de Monsieur d'Espernon, duquel dépend tout-à-fait la Charge de Major, & que je passerois

mal mon temps dans cette Charge-là. Hé bien, dit-il, je consens que vous lui donniez les mille écus que vous recevrez par dessus la somme de quinze mille livres, que vous donnerez à la Roche. Je suppliai sa Majesté de trouver bon que je lui donnasse les douze mille livres que j'avois dit que je lui donnerois. Il me fit réponse, qu'il ne le vouloit point. Deux jours après je lui reparlai encore, & il consentit que je lui donnasse jusques à huit mille livres. Je ne laissai pas de faire donner les quatre mille livres de surplus par Monsieur de Langlez, & par ce moyen je fus fait Capitaine & Major en même-temps dans le Regiment de Piedmont, qui pour lors étoit en garnison à la Fere, Saint Quentin & Guise, où je fus reçû Major à la tête de ces quatre Compagnies, & le lendemain je fus à la Chapelle me faire recevoir Capitaine. 1632.

L'Année suivante on fit marcher des troupes pour aller à Coublan, Monsieur de Saint Chaumont commandoit l'Armée; ensuite le Roi fut au siege de Nancy, que l'on prit. Après 1633.

1633. il envoya Monsieur le Maréchal de la Force assieger Espinal avec une Armée; & comme il sortoit de son logis, étant à la tête de ma Compagnie, qui étoit de garde, il me dit: Monsieur de Puysegur, certes il me semble que vous devriez bien battre aux champs quand je sors, puisque nous sommes hors du Royaume; car pour dans le Royaume, je sçai bien que cela n'est dû qu'au Roi. Je lui dis, Monsieur, j'en parlerai à Monsieur de la Illiere qui commande le Regiment, & à Monsieur Lambert; surquoi les Capitaines s'assemblerent, & m'envoyerent à Nancy trouver le Roi, à qui je dis la prétention de Monsieur le Maréchal de la Force. Il me dit d'abord que celà ne lui étoit point dû, & qu'il ne le vouloit pas. Je lui dis, Sire, il dit qu'il sçait bien que cela ne lui est point dû en France, mais que hors du Royaume il lui est dû. Que même quand l'Armée d'Henry IV. alla dans le païs de Julliers, aussi-tôt qu'elle fut hors de France, elle battit aux champs, devant Monsieur le Maréchal de la Chastre qui la commandoit. Lorsque le Roi eut entendu ce-

la, il me dit : S'il vous le commande encore une fois, faites-le; mais souvenez-vous de ne le faire jamais dans le Royaume, car cela n'appartient qu'à moi. Nous prîmes Espinal, Remiremont & Biche.

Nous assiégeâmes l'année suivante 1634. la Motte, qui est une forte place, appartenante au Duc de Lorraine. On fut un mois entier à la prendre. Elle étoit défendue par un nommé Monsieur de Biche Gentilhomme Lorrain, qui soutint le siege fort généreusement. Le Chevalier de Senectaire y fut tué, & fort regretté de toute l'Armée. 1634.

En l'année 1635. l'on donna le commandement de l'Armée à Messieurs les Maréchaux de la Force & de Brezé, avec ordre d'entrer dans le Palatinat, & de marcher droit à Mannin, qui est sur le Rhin. En passant nous prîmes Saverne, & de-là nous allâmes à Cronisbourg & à Lendo, où Messieurs les Maréchaux séjournerent quelque-temps, attendans des troupes qui les devoient venir joindre. 1635.

1635. Mais comme ils sçurent que la ville d'Ildelberg étoit prise, & le château assiégé, ils résolurent d'y marcher au plus vîte, quoique ce fût dans le plus fort de l'hiver; mais auparavant que de partir de Lendo, ils voulurent y laisser garnison, pour s'assurer du passage. Et comme ils n'avoient pas beaucoup de troupes, & qu'ils ne vouloient laisser qu'une garnison de soixante hommes, & un Capitaine de Piedmont, ils m'envoyerent à la Maison de ville, pour proposer à Monsieur le Bourguemestre & aux Echevins, de se désarmer eux-mêmes, & d'apporter leurs armes à l'Hôtel de ville, avec des écriteaux dessus pour les reconnoître; que l'on souhaitoit que cela se fit de bonne volonté, n'étant pas bien-aises de les forcer; que s'ils ne le vouloient pas faire de bonne grace, on les désarmeroit par force. Quand je parlai à eux dans la Maison de ville, ils étoient vingt-quatre Echevins, qu'ils appellent Magistrats & le Bourguemestre. Après leur avoir fait connoître & dit tout haut ce que souhaitoient Messieurs les Maréchaux de France, le Bourguemestre fit venir du vin;

vin ; & avant que de me répondre, dit qu'il falloit boire un doigt, & me porta la ſanté de Meſſieurs les Generaux, & auſſi-tôt me fit verſer à boire, & tous les Echevins me porterent chacun une ſanté ; & après qu'ils ſe furent perſuadé que j'étois yvre, ils me dirent, s'il plaît à Monſieur de dire ce qu'il ſouhaite de nous. Il me fallut répéter mot pour mot ce que je leur avois déja dit, puis ils me dirent qu'ils alloient délibérer ſur ce que je leur propoſois. Meſſieurs les Maréchaux qui ſe promenoient devant la Maiſon de ville, voyans que cela duroit trop long-temps, Monſieur de Brezé s'impatientant plus que l'autre, dit : qu'il falloit ſçavoir pourquoi je ne venois pas leur rendre réponſe. Monſieur de Turenne prit la peine de venir, & de monter en haut dans la Chambre de ville, pour me demander à quoi il tenoit que je ne faiſois pas réponſe. Monſieur, lui dis-je, on m'a très-bien fait boire, & on délibere à préſent ſur les propoſitions que je leur ai faites. En même-temps le Bourguemeſtre ſortit, qui me dit : qu'on avoit accordé le déſarmement, & qu'il alloit faire pu-

1635.

1635. blier le Ban, afin que dans six heures toutes les armes fussent dans la maison de ville; ce qu'il fit. Je lui dis, en lui montrant Monsieur de Turenne, Monsieur, vous ne connoissez pas ce Seigneur ici, il est fils de Monsieur de Bouillon, & proche parent de Monsieur le Palatin. Ils lui firent cent complimens & cent civilités, & le firent très-bien boire. On partit de Landau pour aller assiéger Spire, auquel lieu il y avoit des troupes Espagnoles qui la défendoient. Etant arrivés & campés autour, nous d'un côté & Monsieur le Duc de Veymar de l'autre, nous ouvrîmes la tranchée, & attaquâmes un fauxbourg, qui étoit fort bien retranché & défendu par six cens hommes. Nous y donnâmes un assaut general. Le Regiment de Picardie, couplé avec celui de Feron, avoit la main droite de l'attaque, & celui de Piedmont avec Turenne avoit l'aîle gauche proche de Picardie. Les Regimens de la Bloquerie & d'Evron, étoient en garde à la tranchée, & avoient leur sortie dans le milieu par la même tranchée. Quoique ce fût le poste le plus avantageux pour donner,

néanmoins Picardie ne l'eût pas, d'autant qu'on ne prend jamais le poſte, quelque privilege qu'ait un Regiment, devant ceux qui ſont en garde. A la gauche de la tranchée étoient les Regimens de Normandie & de Navailles, qui ne faiſoient auſſi qu'un bataillon; & à l'aîle gauche de tout, étoient les Regimens de Navarre & de Menillet, qui bataillonnoient enſemble. Nous nous mîmes en bataille en préſence de Meſſieurs les Maréchaux, dans une grande place qu'il y avoit près de-là. On détacha vingt-cinq hommes de chaque bataillon, commandés par un Sergent, cinquante autres commandés par un Lieutenant, un Enſeigne, & deux Sergens, ſoutenus par un Capitaine, un Lieutenant, un Enſeigne, & quatre Sergens. On détacha enſuite deux cens hommes de chaque bataillon, commandés par deux Capitaines, deux Lieutenans, deux Enſeignes, & huit Sergens. Après cela les corps des Regimens étoient commandés pour ſoûtenir chacun leurs hommes. Comme ou appréhendoit que les Sergens qui étoient les premiers détachés, ne ſe brouillaſſent en 1635.

1635. allant prendre leurs poſtes, les Majors des Régimens furent commandés pour marcher à la tête du Sergent qui me-noit les premiers Mouſquetaires, & nous eûmes ordre de n'aller qu'au pas, & de ſortir en même-temps; ce qui fut fait & conduit fort heureuſement. Les ennemis firent grand feu ſur nous. Nous deſcendîmes en un inſtant dans le foſſé, puis nous montâmes en haut pour gagner le retranchement; & j'apperçûs ces ſix cens hommes derriere une palliſſade, qui d'abord qu'ils nous virent paroître, firent leur décharge, & ſe hâterent un peu trop de tirer; ce qui fut cauſe qu'ils ne tuerent guere de gens, n'étant pas montés tous à la fois. Comme ils eurent fait leur décharge, ils prirent leurs picques qui étoient auprès d'eux; & voyans qu'on tiroit fortement ſur eux, & que nous avions l'avantage de la hauteur, ils prirent la fuite, & abandonnerent le retranchement. Nous les pourſuivîmes vigoureuſement juſques au pont-levis de la ville. Il y eut deux Officiers du Regiment de Piedmont bleſſés, & la Ville capitula. Cependant Monſieur de Veymar attaqua un fort qui étoit de

l'autre côté avec de l'infanterie qu'on lui envoya. Ceux du bataillon de Piedmont, étoient commandés par mon frere de la Grange, Capitaine dans le Regiment, qui y fut blessé au visage, & furent repoussés par trois diverses fois. Réal Lieutenant de Piedmont y fut tué, Perponchet Capitaine dans Turenne fut aussi tué, & Monsieur de Turenne donna la Compagnie à Varennes, qui en étoit Lieutenant. Après avoir quitté ce païs, & l'avoir mis entre les mains de Monsieur de Veymar, nous marchâmes à Manheim, où nous fîmes faire un pont de batteaux sur le Rhin; & ensuite Messieurs les Maréchaux de la Force & de Brezé, envoyerent querir les troupes pour les faire passer. Nous reçûmes ordre en partant de Neustadt, d'aller passer le Rhin à Manheim; mais en arrivant les glaces rompirent le pont, quoique les batteaux fussent armés de fer par devant. On nous fit signe de nous en retourner. Il y avoit quatre grandes lieues de là à notre garnison. Nous nous y en retournâmes, & le matin dès la pointe du jour, un Garde de Monsieur de la Force arriva avec un 1635.

1635. ordre de nous faire marcher. Je lui demandai comment nous pafferions, puifque le pont étoit rompu. Il me répondit, qu'il étoit vrai que le pont étoit rompu, mais qu'il avoit paffé le Rhin à pied par-deffus la glace, en conduifant fon cheval par la bride; & que le froid qui continuoit toujours, feroit que la glace feroit encore plus forte. Nous partîmes donc, & allâmes droit au paffage. J'avançai devant, afin de fçavoir le lieu que l'on nous donneroit pour logement. Je laiffai mon cheval au-deçà du Rhin, & m'en allai parler à Meffieurs les Generaux, qui nous marquerent un village à une demi-lieue de là. En paffant le Rhin, je pris la pique d'un foldat que je tenois de travers avec les mains, afin que fi par hazard mes pieds venoient à enfoncer, la pique me pût retenir pour ne pas couler à fond.

Arrivant au bord du Rhin, où tout le Regiment m'attendoit, chacun appréhendoit de paffer là, & pas un ne fçavoit ce qu'il feroit de fon bagage. Je dis qu'il le falloit décharger, & faire porter de l'autre côté les hardes par les foldats; ce qui fut fait auffi-tôt, les

charettes furent detelées, & les soldats les traînerent avec des cordes. Nous passâmes fort heureusement, il n'y eut que le cheval d'un Officier de noyé. Dans le temps que nous passions, le chariot de Monsieur de Turenne vînt aussi pour passer; mais comme il n'étoit pas déchargé, il alla à fond avec tous les chevaux qui le tiroient. Le lendemain nous passâmes le Nécre & nous nous rangeâmes en bataille dans une grande plaine, & marchâmes pour secourir le château d'Ilderberg, dont les ennemis tenoient la ville. Monsieur de Lorraine étoit dedans. On commanda les Régimens de Piedmont, de Rambure & de Tonnin, pour aller avec Monsieur le Marquis de la Force traverser des montagnes, où l'on ne pouvoit passer qu'un à un, & des endroits où il falloit grimper; ce qui avoit fait que les ennemis avoient négligé de se précautionner de ce côté-là. Nous marchâmes hardiment, & Monsieur de la Force dit, que je me misse à la tête des Sergens commandez aux enfans perdus, & de bien reconnoître le chemin; & que là où je trouverois difficulté de passer, je 1635.

1635. cherchasse à passer sur la droite ou sur la gauche, & laissasse un homme pour avertir les premieres troupes qui me soutenoient, afin qu'elles trouvassent le passage le plus facile & le plus aisé. Nous montâmes toute la montagne; & quand nous fûmes arrivés au sommet avec les hommes détachés, nous rencontrâmes la garde des ennemis qui alloit monter à la tranchée, & qui venoit en montant par un chemin où l'on pouvoit marcher quatre de front, ils marchoient à la négligence, la crosse du mousquet derriere, ne croyans rencontrer personne qui leur dit rien. Je commençai de faire tirer sur eux, en criant: *A moi Piedmont, à moi Rambure*; & comme quatre coups de mousquets tirés dans les montagnes, font plus de bruit que cinquante en d'autres endroits, l'épouvante les prit si fort qu'ils s'enfuirent. Nos troupes arriverent, mais dès qu'il y eut six cens hommes sur le haut de la montagne, je donnai avis à Monsieur de la Force, de ce qui s'étoit passé. Il envoya dire à Monsieur de Lambert, qui commandoit les hommes détachés, qu'aussitôt qu'on verroit sur le haut de la mon-

tagne la tête du reſte des troupes, il marchât droit au château & à la tranchée ; ce qui fut fait : & comme nous marchions au château, ceux de dedans tirerent ſur nous, croyans que nous étions des ennemis ; & ce qui leur faiſoit avoir plus aiſément cette croyance, eſt que c'étoit dans le temps que l'on relevoit leur tranchée, quoi que nous criaſſions à pleine gorge, *Vive le Roi*, ils demandoient quel Roi, & ſi c'étoit celui de Paris ; & quoiqu'on leur dit, oui, ils ne laiſſoient pas de tirer. Si nous euſſions eu avec nous Monſieur de Belmode, qui étoit Gouverneur de la place, il ſe feroit fait connoître en parlant à eux, mais Meſſieurs les Generaux l'avoient retenu pour demeurer avec eux. Ceux de la tranchée qui nous voyoient aller droit à eux, s'imaginoient que c'étoit la garde qui les alloit relever ; mais comme ils ſe virent charger, & qu'on les tuoit, ils prirent la fuite. Nous nous rendîmes les maîtres de la tranchée qui étoit du côté de l'orangerie, nous prîmes quatorze pieces de canon, avec tous leurs chariots & avant-trains comme on les voit aux nôtres à pré- 1635.

1635. ſent, en ayant pris l'uſage depuis ce temps-là. Il y eut deux ou trois cens hommes des ennemis tués auparavant qu'ils puſſent gagner la ville. La nuit ſuivante nous nous mîmes en diſpoſition d'attaquer une des portes de la Ville, du côté de l'orangerie, le château ayant été ſecouru dès le ſoir, & Monſieur le Marquis de la Force logé dedans. A l'attaque de cette porte, deux Capitaines de Piedmont furent tués, ſçavoir les nommés Durier & Hardy. Le lendemain Monſieur de Lorraine ſe retira & paſſa le Nécre dans la ville ſur un pont couvert qu'il y a. Meſſieurs les Maréchaux ſe logerent dedans, & n'y ſéjournerent que quatre ou cinq jours. Ce qui les obligea d'en ſortir ſi-tôt, fut que les ennemis ſurprirent Philiſbourg, & qu'ils appréhendoient qu'ils ne ſe ſaiſiſſent auſſi de Landau, par lequel il falloit paſſer pour ſe retirer. Ils commanderent à Monſieur le Marquis de la Force Lieutenant General, de marcher avec ſix Régimens d'infanterie, une partie de la cavalerie, avec ſix pieces de canon, & de partir en diligence pour retourner droit à Manheim, & de

Manheim directement à Landau. Comme les troupes passoient sur le Rhin, la glace rompit du côté de cette place, & l'on se trouva obligé pour faire passer tout ce qu'il y avoit de cavalerie, d'infanterie & de bagage, de démonter une maison pendant la nuit, & prendre les trattes, pour mettre à l'endroit où les glaces étoient rompues, ces trattes portant sur la terre par un bout, & par ce moyen faire un pont pour passer. Le travail étant achevé, nous marchâmes droit à Landau, où Monsieur le Marquis de la Force m'envoya devant, pour dire à ces Messieurs qu'il y alloit coucher, faire passer les troupes par de-là, & qu'il ne demeureroit que deux Compagnies pour la garde de la ville. Ils me firent réponse qu'ils le laisseroient bien passer, mais qu'il n'y auroit que quatre Compagnies qui passeroient à la fois; & que lorsque ces quatre seroient passées, il en passeroit encore quatre autres. Je leur dis que je m'en allois avertir Monsieur de la Force, & que je croyois qu'il leur accorderoit ce qu'ils souhaitoient. Je le fus donc trouver, & lui dis : Que pour remédier à la

1635.

1635. peine où nous étions, il nous falloit mettre une partie de nos drapeaux dans les charettes, n'en faire marcher que quatre, à la conduite de chacune desquelles il y auroit cent cinquante hommes; & que quand je serois entré & passé jusques à la place, ceux de derriere se saisiroient de la porte, & que pour lors le Régiment se mettroit en bataille. Monsieur de Lambert entra à la tête de ces quatre Compagnies, & se mit aussi-tôt en bataille; & comme le Major de la ville voyoit que ces Compagnies étoient si grandes, il me dit : Monsieur, les Compagnies sont bien fortes. Le Roi, lui dis-je, a réformé un Régiment, & l'a mis dans le nôtre. Messieurs les Generaux arriverent le lendemain avec le reste des troupes, & nous allâmes en nous retirans vers le païs Messin, & logeâmes tous à deux lieues de Landau, d'où nous continuâmes notre chemin jusques dans les trois Evêchés, où notre Armée fut mise en garnison.

L'Année suivante nous reçûmes ordre de nous trouver à Mezieres, 1636.
où étoit le rendez-vous de l'Armée, sous le commandement de Messieurs les Maréchaux de Chastillon & de Brezé. Et pendant que les troupes s'assemblerent, le Roi envoya un Gentilhomme nommé des Chapelles, Capitaine au Régiment de Picardie, qui avoit commandé dans Circle proche de Thionville, lorsqu'il fut assiégé par Monsieur de Lorraine, contre lequel il se défendit si bien, que ce Prince fut contraint de lever le siége qu'il avoit mis devant, & de se retirer à deux lieues de là. Après cette retraite, ledit sieur des Chapelles fit chercher le Bailly de la ville, homme en qui il avoit grande confiance, & qui néanmoins le trompoit. Il lui demanda, Monsieur le Bailly, que dit de moi Monsieur de Lorraine. Il dit, Monsieur, que vous êtes un brave homme, que vous vous êtes très-bien défendu, & avoue franchement qu'il n'avoit pas assez de gens pour vous prendre, mais qu'il en attend d'autres, & qu'il ne bougera du lieu où il est, jusques à

1636. ce que toutes ſes troupes l'ayent joint, qu'il reviendra ici, & vous prendra de force. Il lui répondit aſſez fierement, qu'il ne croyoit pas qu'il ſongeât plus à revenir, & l'autre l'aſſura qu'il reviendroit dans quatre jours. Ce bon homme ſe laiſſa perſuader au dire de ce Bailly, & manda à Monſieur de Lorraine qu'il ſe rendroit, s'il lui vouloit faire bonne capitulation. Monſieur de Lorraine qui étoit à deux lieues de là revint, & la lui fit telle qu'il voulut. Il le fit conduire avec ſa garniſon juſques en la ville de Metz. Le Roi ayant appris de quelle ſorte il avoit rendu la place, le fit arrêter priſonnier dans la citadelle, d'où il fut conduit à Mezieres, pour être jugé par Meſſieurs les Generaux & le Conſeil de guerre. La lettre du Roi étoit conçûe en ces termes : *J'envoye des Chapelles à Mezieres, où mon Armée paſſe pour aller en Flandres. Comme il eſt du tout néceſſaire de faire exemple de l'action qu'il a commiſe, d'avoir rendu Circle ſans y être forcé, je vous l'envoye, afin que vous lui faſſiez couper le col ſur le pont de la Ville, & que toute l'Armée en paſſant par là,*

voye son corps sur l'échafaut, & l'exécution qui en aura été faite. L'on assembla le Conseil de guerre pour le juger, mais quand les informations furent lues, quoiqu'elles portassent tout le contenu de ce que je viens de dire, où il étoit assez convaincu de peur & de lâcheté, le Conseil fit difficulté de le condamner à la mort, disant que pour une lâcheté causée par la crainte & l'appréhension, on ne condamnoit pas un homme à la mort; mais que pour l'ordinaire on le dégradoit, & qu'on lui faisoit toutes les ignominies possibles. Les voix allerent à cette simple condamnation; mais Monsieur le Maréchal de Brezé dit : la lettre du Roi porte en termes exprès : *Qu'on lui fasse couper le col*, pourquoi ne le jugerez-vous pas suivant sa lettre? Le Conseil répondit : Monsieur, nous jugeons selon nos consciences, la lettre du Roi porte *qu'on lui fasse couper la tête sur le pont de Mezieres*, vous pouvez, Messieurs les Generaux, faire exécuter l'ordre du Roi, nous avons ordonné au Prevôt de la Connétablie d'y tenir la main, & cela a été ensuite exécuté. 1636.

L'Armée avant que de passer le pont,

1636. fut séparée en deux brigades d'infanterie, de l'une desquelles Champagne étoit le chef, & Piedmont l'étoit de l'autre. Il y avoit dans chaque brigade onze mille hommes de pied, soldats effectifs portans picques & mousquets, sans comprendre ni les Officiers, ni les Sergens, ni les valets. La brigade de Champagne étoit celle que l'on appelloit la brigade de Monsieur de Chastillon, & celle de Monsieur le Maréchal de Brezé se nommoit la brigade de Piedmont. La cavalerie étoit composée de six mille chevaux, sans comprendre aussi les Officiers & les valets. Tous les cavaliers étoient bien armés de bonnes cuirasses & de bonnes tacettes, chacun un casque en tête. On mit trois mille chevaux à chaque brigade. L'artillerie étoit composée de vingt-quatre pieces de canon, douze à chaque brigade, & Monsieur de la Meilleraye y faisoit sa Charge de Grand-Maître. Les chariots de vivres, pains, & autres munitions nécessaires, étoient aussi complets, & en aussi bon ordre que l'on le pouvoit souhaiter. Nous partîmes de Mezieres, la brigade de Monsieur de Chastillon ayant

l'avant

l'avant-garde, nous allâmes camper à deux lieues de là. Le lendemain il nous fallut passer une riviere, dans laquelle les soldats avoient de l'eau jusques au nombril. Nous leur fîmes ôter leurs souliers, leurs bas, & leurs hauts-de-chausses, qu'ils mirent sur les épaules avec leurs armes; & si-tôt qu'ils furent passés, on fit alte pour leur donner le loisir de se r'habiller. Après nous allâmes camper à deux lieues de là avec la brigade de Monsieur de Brezé. Monsieur de Chastillon avec la sienne, alla prendre Marche-en-famine, qui ne tint que vingt-quatre heures. Nous étions pendant ce temps-là dans un quartier qui couvroit le sien. Comme la place eut capitulé, il manda à Monsieur de Brezé, de tirer droit à un village qui étoit proche d'un passage qui conduisoit à Liege; c'est un lieu d'un très-difficile accès, où nous allâmes néanmoins loger, laissant un village nommé Avein, distant d'un quart de lieues du nôtre, pour loger la brigade de Monsieur de Chastillon. Nous ne mîmes de ce côté-là qu'une petite garde de cavalerie, dans la pensée que nous avions que Monsieur de 1636.

1636. Chastillon prendroit ce quartier-là pendant la nuit. Néanmoins il n'y vint pas ; & Monsieur le Prince Thomas qui commandoit l'Armée de Flandres, se logea dans ce village. Les Députés de Liege vinrent trouver Monsieur de Brezé, qui leur avoit envoyé donner avis du lieu où il étoit, & comme il falloit qu'on passât par un coin de leur païs pour aller à Mastrich, afin de joindre Monsieur le Prince d'Orange. Durant le temps qu'il leur donnoit audiance, & qu'il les trouvoit fort fiers, même en volonté de nous empêcher le passage, j'entrai dans sa chambre ; & en présence de ces Députés, je lui dis: Monsieur, le quartier qui est ici près, que vous aviez fait laisser pour Monsieur de Chastillon, est présentement occupé par le Prince Thomas & l'Armée de Flandres. Comment sçavez-vous cela ? Me dit-il. Je lui répondis: Monsieur, voilà deux soldats que je vous amene, qui ont été pris & dépouillés par les troupes qui y sont logées. Aussi-tôt il se tourna vers les Députés, & leur dit : Je ne m'étonne pas si vous êtes si fiers, & si vous apportez tant de difficulté à nous lais-

ſer paſſer, puiſque vos bons amis ſont 1636.
ſi près de vous : retournez-vous-en, & moi je m'en vais les battre, & après cela votre fierté ſera bien abaiſſée, & je vous aſſure que nous paſſerons malgré vous ; & au même moment il les fit ſortir hors ſa chambre, & ils s'en allerent. Il me commanda de faire battre le ſecond, parce que le premier avoit été battu, croyant marcher pour paſſer le Pas de Liege, en étant plus proche que la brigade de Monſieur de Chaſtillon. Je fis battre le ſecond, & le dernier tout auſſi-tôt, & prendre les armes. L'Armée fut preſque en un inſtant rangée en bataille, & j'eus l'honneur de l'y mettre, d'autant que celui qui en étoit Sergent, étoit alors avec Monſieur de Chaſtillon, & moi j'en faiſois la Charge dans la brigade de Monſieur de Brezé, lorſqu'elle étoit ſéparée pour aller en bataille, depuis le quartier où nous étions, juſques à celui des ennemis. La plaine n'étoit pas trop grande pour la brigade de Monſieur de Brezé ; je la ſéparai en deux lignes, faiſant cinq bataillons à la premiere ligne, & cinq à la ſeconde ; & ſur chaque aîle des deux li-

1636. gnes, ſept eſcadrons de cent chevaux chacun, & marchâmes droit aux ennemis. Monſieur de la Meilleraye arriva, qui venoit d'avec Monſieur de Chaſtillon; & comme il me rencontra le premier, parce que je m'étois avancé pour voir ſi la plaine ne ſe reſſerroit, ou ne s'agrandiſſoit point, afin que ſelon les lieux je fiſſe le front ou plus grand ou plus petit, s'il en eût été beſoin, il me dit: Hé, Puyſegur, à quoi ſonge Monſieur de Brezé, de vouloir faire marcher l'Armée, il hazarde de ſe faire battre; & s'il attend les troupes de Monſieur de Chaſtillon, nous ſommes aſſurez de gagner le combat. Je lui dis, il faut, Monſieur, que vous parliez à lui, s'il vous plaît, le voilà à la tête de l'Armée dans le milieu, monté ſur un cheval qui eſt ſi bien caparaçonné. Il alla donc parler à lui; mais il lui répondit qu'il ne vouloit rien attendre, qu'il alloit droit aux ennemis, & qu'il les battroit.

Dans ce même temps-là l'Armée de Monſieur de Chaſtillon parut, qui venoit en toute diligence du côté de notre main gauche, qui étoit celle qu'elle devoit tenir en combattant, à cauſe

que Monſieur de Brezé étant en jour, devoit avoir la droite. Comme il approchoit de nous, ſa cavalerie arrivant la premiere, je fis faire à droite aux ſept eſcadrons qui couvroient notre aîle gauche, & proche de notre infanterie; & en même-temps que celle de Monſieur de Chaſtillon arrivoit, ils prenoient leurs poſtes. Nous marchâmes droit à Avein. Les ennemis n'étoient point rangés en bataille vis-à-vis de nous, mais ils étoient retranchés dans des grands chemins, & dans des champs fort élevés, comme ſont tous les villages du païs de Liege. Notre cavalerie s'avançant ſur notre aîle droite, les ennemis firent une décharge deſſus. Il y eut la moitié des eſcadrons qui prit la fuite, & en fuyant rompit la moitié de l'aîle droite de nos mouſquets. Notre infanterie avançoit toujours, & étoit fort proche de leur retranchement. Ils tirerent deux coups de canon chargés de cartouches, dont ils tuerent dans le bataillon trente ou quarante hommes, & en bleſſerent bien autant. Nous les enfonçâmes avec l'infanterie, & nous gagnâmes tout le bourg & toutes les

1636.

1636. avenues. Quand nous nous fûmes rendus maîtres du bourg, & que nous eûmes passé, leur cavalerie voulut venir à nous; mais la notre la chargea si bien à point, qu'elle la défit. Dans le temps que le combat se donnoit, Monsieur le Prince d'Orange avoit envoyé un Cornette de la Compagnie de Monsieur de Boüillon, avec vingt maîtres, pour sçavoir où étoit l'Armée de France; & comme il arriva pendant le combat, lui & ses vingt maîtres furent pris & dépouillés, comme s'ils eussent été des ennemis. Dans cette attaque le Prince Thomas perdit la plus grande partie de sa cavalerie, & toute l'infanterie qu'il avoit menée, avec quantité d'Officiers, Colonels, & Capitaines pris, du nombre desquels étoit Dom Steve de Gamara. La bataille ainsi finie & gagnée, nous coupâmes en un lieu où Messieurs de Liege vinrent offrir passage, & les vivres tels qu'on les voudroit prendre dans leur ville. Nous passâmes près de Liege, & allâmes joindre Monsieur le Prince d'Orange à Mastrik. Il vint au camp voir l'Armée, qu'il trouva fort leste & fort belle. Il

nous fit séjourner deux jours plus que nous n'aurions fait, après lesquels nous marchâmes dans le païs. Nous allâmes droit à Tirlemont, que nous prîmes de force, par l'épouvante qu'on donna à ces pauvres gens-là. La ville fut pillée, les femmes forcées, & les filles violées, mêmes jusques aux Religieuses; le saint Sacrement foulé aux pieds par les Hollandois. Nous allâmes ensuite à Louvain, que nous assiégeâmes. L'Armée du Roi l'attaquoit par un côté, & les Hollandois par l'autre. Nous ne le prîmes pas, Monsieur le Prince d'Orange s'étant voulu retirer. On dit que ce fut après qu'il eut été payé des contributions qu'il demandoit au païs, & des arrerages qui lui étoient dûs. Nous retournâmes du côté de la Hollande, auquel temps les ennemis surprirent le fort de Squin, qu'ils assiegerent sur la fin de la campagne; ce qui allarma fort les Hollandois, & les fit marcher en diligence pour couvrir leur païs. Nous assiegeâmes aussi Beelan, qui est proche dudit fort de Squin. Il y avoit avec nous quatre Régimens Hollandois. On y fit ouvrir la tranchée. Nos soldats

1636.

1636. s'ennuyans d'être au siége d'un château, lequel selon leur opinion, ne méritoit pas un siége réglé, dirent en passant à Monsieur le Comte de Nassau : Monsieur, vous nous faites faire ici un beau siége ; quand nous allons à la petite guerre, nous prenons des châteaux plus forts que celui-là, nous aimerions bien mieux l'attaquer de force que de demeurer ici à trembler de froid. En sortant de la tranchée, il me dit : Vos soldats se mocquent de nous, de ce que nous faisons un siége devant Beelan, & ils se vantent d'en avoir pris de plus forts à la petite guerre. Je vis bien que cela l'avoit fâché, mais je le priai de ne point prendre garde à ce que disent des soldats, qui ne sont que pour obéïr. Il s'en alla en son quartier, où il fit aussitôt prendre les armes à ces quatre Regimens. Il les mit en bataille, & détacha des hommes pour attaquer les dehors. J'entendis que les tambours battoient la charge. Je demandai ce que c'étoit. Un soldat me dit, Monsieur, assurément les Hollandois donnent. Je lui répondis que cela ne pouvoit pas être, car on ne bat pas la

charge

charge quand on donne. Il me dit, non pas nous en France, mais les Hollandois le font. Je montai ſur le haut de la tranchée, & vis qu'il diſoit vrai. Je dis à Monſieur de Lambert qui la commandoit, les Hollandois donnent, vous plaît-il que nous donnions auſſi, toutes les forces des ennemis ſont de ce côté là, aſſurément nous les emporterons par un autre. Il me dit : hé bien, Major, fais donner. Nous fîmes monter nos ſoldats par-deſſus la tranchée, & allâmes droit au retranchement. Nous traversâmes un foſſé plein d'eau, où nos ſoldats en avoient juſques à la ceinture. Nous entrâmes dedans. Les ennemis ſe voyans pris par derriere, quitterent, & ſe retirerent en leur Donjon. Les Hollandois qui d'abord ne nous connoiſſoient pas, tirerent ſur nous, & nos ſoldats enragés de cela, tirerent auſſi ſur eux : chacun fit de ſon côté toutes choſes poſſibles pour empêcher ce deſordre, & l'on eut bien de la peine d'en venir à bout. Cependant les ennemis tiroient continuellement de leur Donjon, & en tuerent & bleſſerent quelques-uns ; mais quand nous eûmes ſaiſis les envi-

1636.

1636. rons du Donjon, ils capitulerent, & se rendirent. Les Hollandois mirent garnison dans le château, & nous retournâmes nous remettre dans nos bateaux, qu'on appelle des amoureuses, dans lesquels nous couchions toutes les nuits, & y demeurions le long du jour.

Le Fort de Squin ayant été repris par les Hollandois, on nous envoya dans les garnisons sur la fin de Novembre. Le Régiment de Piedmont eut Gorçon, où nous arrivâmes par eau, car en ce pays-là on ne peut aller autrement. Nous nous mîmes en bataille dans la place. On ne donne point de billet pour loger les soldats, les hommes & les femmes les choisissent eux-mêmes sur la place : les uns en prennent deux, les autres quatre, mais non pas tous d'une même compagnie. Le pays donne par jour à l'hôte deux sols pour le logement de chaque soldat : ceux qui restent, & qui n'ont point été pris, sont mis dans des corps de garde, où ils font du feu avec des tourbes. Pour l'ordinaire il n'y a que les plus mal faits & les plus mal vêtus qui demeurent sans logement, & quand

on les a un peu rajuſtés, il ſe trouve toujours quelqu'un qui les retire, mais on ne peut pas l'y contraindre ni par billets ni par aucun ordre. Nous choiſimes le Dimanche & le Jeudy l'après-dînée, pour faire faire l'exercice au Régiment. Ils nous permirent auſſi de faire dire la Meſſe par notre Aumônier, dans le lieu où ils faiſoient jouer des Comédies, à condition toutefois, qu'il n'y auroit que les ſoldats qui y aſſiſteroient, & point d'habitans. Il y avoit pour cet effet un homme prépoſé par la Ville qui y prenoit garde. Le peuple qui choiſiſſoit les mêmes jours pour le Prêche que nous pour l'exercice, ſe plaiſoit tellement à le vóir faire, qu'il s'abſentoit le plus ſouvent du Prêche ; ce qui fut cauſe que les Miniſtres & les Magiſtrats nous prierent de changer les jours, & de prendre les Lundis & les Vendredis ; ce que nous leur accordâmes très-volontiers: & ces jours-là les habitans des villages d'autour de Gorçon, venoient par eau & par terre de toutes parts pour voir faire l'exercice, qui ſe faiſoit fort bien. Nous paſſâmes l'hyver en Hollande dans les garniſons, 1636.

1636. où nous étions fort bien payés du Roi. L'impatience des François, & l'envie de retourner en leur patrie, fit diminuer l'armée de la moitié. Monsieur de Chastillon étoit déja de retour, mais Monsieur de Brezé demeura Ambassadeur Extraordinaire & Général des troupes, & ne bougea de la Haye, où je passai une partie de l'hyver. Je me donnois souvent l'honneur de voir Monsieur de Bouillon, que le Roi avoit honnoré du commandement de la Cavalerie Françoise, pour le temps qu'il seroit en Hollande. J'acquis son amitié par mes visites, & je puis dire que c'étoit un homme de très-grand mérite. Mon frere de la Grange me vint voir à la Haye, où un nommé Esmery lui avoit fait faire un appel pour se battre dans le mail; ce qui fut fait. Esmery fut blessé de deux grands coups d'épée, l'un à travers le corps, & l'autre qui lui perçoit le bras. Il fut guéri de ses blessures au bout d'un mois, & Monsieur de Bouillon les accommoda.

Dans la fin du mois de Février, l'Ambassade de Monsieur de Brezé finissant, il voulut s'en retourner en

France, & me mener avec lui. J'allai voir Monſieur de Bouillon, qui me fit entrer dans ſa chambre, quoiqu'il fut encore au lit avec Madame ſa femme. Après l'avoir entretenu quelque temps, il me dit : Monſieur Puyſegur, je vous veux dire une choſe que peu de gens ſçavent ; je ſuis Catholique, Apoſtolique & Romain. Il y a ſix ſemaines que Dieu m'a fait cette grace, je vous prie de n'en rien dire à perſonne ; mais quand vous ſerez arrivé à Paris, vous le pourrez dire au Roi, & que même vous m'avez vû à la Meſſe. Je vais me lever, & auſſi-tôt nous l'entendrons ; ce que nous fîmes. Il n'y avoit que Madame ſa femme, une Demoiſelle, & un homme qui aidoit à la ſervir : c'étoit dans un lieu fort proche de ſa chambre, où l'on mettoit une table & des napes deſſus. Le Prêtre celebroit la Meſſe ſur un Autel portatif. J'eus l'honneur de dîner en ſa compagnie ; & après m'avoir fait mille proteſtations d'amitié, je pris congé, avec promeſſe de lui mander ce que le Roi m'auroit dit au ſujet de ſa commiſſion. Monſieur le Maréchal de Brezé s'embarqua pour ſon retour 1636.

1636. en France, & paſſa ſur l'Amiral. Ce fut l'Amiral Tronc qui le conduiſit juſques à Calais. Nous mîmes cinq jours à faire ce trajet. Si-tôt que je fus arrivé, j'eus l'honneur de voir le Roi. Il s'informa de moi, de tout ce qui s'étoit paſſé en Hollande. Je ne manquai pas de lui en rendre bon compte, & je tombai inſenſiblement ſur ce que j'avois promis à Monſieur de Bouillon. J'appris à Sa Majeſté comme il étoit Catholique, & lui dis tout le bien qu'on peut dire d'un homme de ſa naiſſance. Je reconnus que le Roi y prenoit plaiſir, ce qui m'encourageoit davantage : mais tout ce que je pus dire de ſon mérite & de ſon ſçavoir, n'étoit rien en comparaiſon de ce qu'il valoit. Trois mois après Monſieur de Bouillon vint en France, & vit le Roi, qui lui fit beaucoup de careſſes & d'amitié. Il lui dit : Puyſegur m'a parlé de vous, & m'a ſi bien fait connoître votre mérite, que vous pouvez être aſſuré, qu'étant Catholique comme vous êtes, j'aurai grand plaiſir, quand il ſe préſentera occaſion de faire quelque choſe pour vous, & je le ferai de bon cœur. Il lui demanda s'il

y avoit beaucoup de priſonniers à Maſtrik. Il répondit, qu'il y en avoit encore quelques-uns, mais qu'il avoit eu ordre d'en laiſſer ſortir un bon nombre, & que tous les ordres étoient ſignés de Sa Majeſté. Je vons demande cela, parce que j'ai donné ſix mille livres à Puyſegur, à prendre ſur leur rançon. Il lui dit : Sire, pour prendre cette ſomme ſur les priſonniers, il ne faut plus en faire ſortir. Le Roi répondit, Dom Steve de Gamare ſeul payera bien cela. Sire, il s'eſt ſauvé, il a monté par la cheminée de ſon logis, a deſcendu ſur les tuiles, & eſt ſorti par une autre maiſon. Je ſerois bien-aiſe pourtant, dit le Roi, que Puyſegur touchât ces ſix mille livres. Il m'a bien ſervi dans la bataille d'Avein, le Maréchal de Brezé en eſt fort content, il a rangé ſon armée en bataille en moins de rien, mes neveux de Vendôme m'en ont dit mille biens, & qu'ils le ſuivoient par-tout, ſoit qu'il fût à un ſiege, ſoit qu'il poſât des gardes, ou qu'il ſe trouvât dans des campemens. Monſieur de Bouillon après avoir ſéjourné un mois à la Cour, s'en retourna. J'envoyai un Sergent de ma 1636.

1637 Compagnie à Maſtrik, pour voir ce qu'on pourroit tirer de la rançon des priſonniers. Monſieur de Bouillon fit ſi bien, que j'en touchai quatre mille livres, & m'écrivit une lettre fort obligeante, & toute remplie d'amitié. En la ſignant, il y ajouta un mot, qui me rendit confus en la recevant. Ce mot portoit qu'il étoit mon ami, mon ſerviteur, & très-obligé. J'ai gardé cette lettre, & la conſerverai tout le temps de ma vie.

EN l'année 1637 l'Armée du Roi venant d'Hollande, débarqua à Calais dans le mois de Mai. On la fit marcher dans des quartiers de rafraîchiſſement. Le Régiment de Piedmont qui étoit beau & fort, eut les deux Andilly dans la Generalité de Rouen, & étoit payé par les Elections. Il n'y avoit point de Compagnie au deſſous de quatre-vingt dix hommes, & j'en avois cent trente dans la mienne. Ils étoient armés de bons mouſquets & bandoulieres d'Hollande, les picquiers avoient des corcelets de même que les Gardes; & dans tout ce Régiment, auſſi bien que dans les au-

tres vieux Corps, on en a porté jusques après la bataille de Sedan. Pendant que nous étions en garnison aux Andilly, les ennemis entrerent en France, & prirent la Capelle, qui ne tint que six jours. Le Roi fit jetter quantité de Troupes dans Guise, & commanda que l'on fit marcher l'armée, que Monsieur le Comte de Soissons avoit en Champagne, droit à la Fere. Nous reçûmes aussi ordre de Sa Majesté d'y venir, & dans l'ordre nous avions sept logemens. Le valet de pied qui me l'apporta, me dit que le Roi lui avoit dit de sa propre bouche: Que si nous pouvions aller plus vîte que les journées qui nous étoient marquées, nous le fissions. J'écrivis sur un billet le temps que j'avois reçu l'ordre, qui étoit un Mercredy à neuf heures du soir. J'envoyai avertir l'autre quartier de se trouver le lendemain à sept heures du matin à trois lieues & demie du lieu où il étoit. Après avoir joint tout le Régiment, nous arrivâmes avant midi, au lieu qui nous étoit destiné pour coucher. Je dis aux habitans que s'ils vouloient nous donner quelques chariots & charettes 1637.

1637. pour soulager nos soldats, nous n'y coucherions pas. Ils nous répondirent que très-volontiers, & nous donnerent pain, vin, & fromage pour leur manger, après lequel nous marchâmes, & allâmes coucher au second quartier. Le lendemain nous fimes la même chose, & le troisiéme jour nous arrivâmes à Chaulny. Je fus à la Fere pour aller à l'ordre. J'y arrivai à cinq heures du soir, & je trouvai que Messieurs de Chastillon, de Chaulnes, & de Brezé étoient allés au devant de Monsieur le Comte, qui devoit venir avec ses troupes. Je soupai en les attendant. D'abord que Monsieur le Comte fut arrivé, je me donnai l'honneur de lui aller faire la reverence. Il me dit que je le surprenois, qu'il ne s'attendoit pas à nous voir si-tôt; & que par la dépêche du Roi, nous ne devions arriver que dans trois jours. Je lui répondis que le Roi m'avoit mandé par le valet de pied qui m'avoit apporté l'ordre, d'avancer le plus vîte que je pourrois, & que j'étois venu doublant mes journées, dînant au premier quartier, & couchant à l'autre. Il m'embrassa, & me témoigna

qu'il étoit bien-aiſe de notre arrivée. 1637.
Il me demanda ſi le Régiment étoit bon, je lui dis qu'oui, & je lui diſois vrai. Il me dit qu'il falloit qu'il demeurât à Chaulny, & qu'il ne le pouvoit pas loger mieux, & qu'il ſouhaitoit que je demeuraſſe à la Fere ce ſoir-là. Je lui dis, Monſieur, ne vous plaît-il pas que l'on faſſe venir des Compagnies pour entrer en garde devant votre logis? Il me répondit qu'il falloit laiſſer repoſer les ſoldats. J'envoyai un Officier que j'avois amené au Régiment, leur porter le mot & l'ordre de ne bouger de Chaulny. Le ſoir je me trouvai au coucher de Monſieur le Comte, qui me fit dire par Monſieur de ſaint Yval, qu'il vouloit m'entretenir, ſi-tôt qu'un chacun ſe feroit retiré de ſa chambre. Comme je fus auprès de lui, où il n'y avoit que Monſieur de ſaint Yval, ayant fait ſortir ſes valets de chambre, il me dit: Puyſegur, je ſçai que vous êtes un honnête homme, un brave homme, & qui ſçavez bien votre métier. Voici une grande guerre qui ſe va allumer, je me vois à la tête des armées du Roi, je ſerois bien aiſe qu'il ne m'arrivât point

1637. d'accident pendant le tems que j'aurai l'honneur de les commander, & pour empêcher que cela n'arrive, j'ai besoin de me précautionner, & de prendre avis de gens qui soient habiles, j'ai jetté les yeux sur vous. Je vous prie, si vous voyez que je fasse quelque chose qui ne soit pas bien, soit dans les ordres que je puis donner, soit dans les disputes qui peuvent arriver dans les troupes, ou dans ma façon de vivre avec les Officiers, de me le dire hardiment. Enfin je vous demande votre amitié, & veux que vous soyez mon ami. Je lui dis que j'étois son très-humble serviteur, & qu'il n'avoit pas besoin de mes avis, qu'il en sçavoit plus que moi. Il me répondit qu'il vouloit que je lui accordasse ce qu'il me demandoit. Monsieur, je vous promets de le faire jusqu'à ce que je connoisse que vous ne le trouviez pas bon.

Le lendemain il vint un trompette de Monsieur le Prince Thomas, qui commandoit l'armée de Flandres, & qui ayant déja pris la Capelle, étoit venu camper devant Guise. Cela auroit fait connoître qu'il vouloit l'assie-

ger, mais que voyant la quantité de troupes que le Roi y avoit mises, il ne l'avoit osé faire. On avoit effacé dans la date du passeport, le mot devant, & l'on avoit mis près de Guise. Je dis à Monsieur le Comte qu'on se jetteroit sur quelqu'autre place, & qu'on n'assiegeroit pas Guise; ce qui arriva: car les ennemis assiegerent le Castelet, qui ne tint pas un grand temps. Le Roi envoya une depêche à Nargonne, d'aller trouver Monsieur le Comte pour lui donner escorte, & lui faciliter l'entrée du Castelet. Son ordre portoit, que s'il voyoit que le Gouverneur se voulût rendre, sans y être forcé par les ennemis, il le fît arrêter, le tuât, se servant des troupes qui étoient dans la place, qui n'étoient point de la morte-paye, pour y tenir bon. Il fut assez heureux pour y entrer, & le lendemain assez infortuné pour servir d'ôtage, dans la capitulation qui fut faite du Gouverneur avec les ennemis. La place étant rendue, il revint à l'armée, & fut mis entre les mains du Chevalier du Guet, qui le fit conduire en prison, où il demeura l'espace de quatre ou cinq ans. 1637.

1637. Ensuite les ennemis descendirent le long de la Somme, & vinrent camper à Bray, où nous arrivâmes aussi-tôt qu'eux. Ils firent une attaque à Capy. Monsieur le Comte de Soissons y envoya le Régiment de Champagne pour défendre le passage. L'attaque ne dura qu'une heure, & les troupes qui l'avoient faite, étoient de l'avant-garde des ennemis, qui se retirerent avec leur arriere-garde. Leur armée campa six jours entiers sur la hauteur, du côté de Bray, & la nôtre vis-à-vis sur celle de deçà la Somme. Nous gardions le moulin par où ils faisoient semblant de vouloir passer, & les battions avec six pieces de canon. Nous avions fait un retranchement derriere, & aux deux côtés. Tous les Régimens entroient tour à tour en garde à ce moulin. Le septiéme jour les ennemis décamperent sur les onze heures du soir avec leur avant-garde, sans battre ni faire aucun bruit, & marcherent droit à Cerisy, qui est un lieu où ils avoient déja passé durant les autres guerres. Ils firent une fausse attaque à Sailly, mais celle de Cerisy fut véritable. Monsieur le Comte m'envoya

chercher une heure devant le jour, & me commanda de faire prendre les armes au Régiment de Piedmont, & de le faire marcher en diligence à Cerisy. Je courus aussi-tôt à ce Régiment qui n'étoit pas campé loin de là. Je lui fis prendre les armes, & descendre la montagne, & en passant je laissai les drapeaux dans la tente de Monsieur le Comte. En attendant les Officiers, je fis quatre détachemens de ce Régiment. Je commençai par un Sergent avec vingt Mousquetaires, soutenus d'un Lieutenant, d'un Enseigne, de deux Sergens, & quarante soldats; & tout cela étoit soutenu de deux Capitaines, deux Lieutenans, & deux Enseignes, avec six-vingt hommes: puis un autre corps détaché avec deux cens hommes, quatre Capitaines, quatre Lieutenans & quatre Enseignes; le reste fut partagé en deux corps qui suivoient ceux-là. Monsieur le Maréchal de Brezé vint à moi, qui me dit que les ennemis attaquoient Sailly, où son Régiment étoit, & que je lui donnasse cent hommes du Régiment de Piedmont pour y aller. Je les tirai de ceux qui marchoient les derniers de tous.

1637.

1637. Monſieur le Comte de Tonnere Meſtre de Camp du Régiment, demanda à Monſieur de Brezé s'il iroit. Il lui dit, qu'oüi, ſans conſiderer qu'il le devoit laiſſer au corps du Régiment. Il y eut auſſi de la faute du Comte de Tonnerre, de lui avoit fait cette demande. Nous rencontrâmes le Régiment de Xaintonge qui devoit défendre Cerisy, qui s'en revenoit, & nous demanda où nous allions, & que nous ne demeurerions pas long-temps. Les ennemis mirent le feu au village, qui faiſoit le grand chemin pour aller au lieu où ils faiſoient le pont; cela nous empêcha de ſuivre cette route, & nous obligea de prendre ſur la main gauche. Je marchois à la tête des enfans perdus. Nous croyions paſſer fort à notre aiſe, mais nous trouvâmes un grand foſſé large de douze à quinze pieds. Lorſque le reſte des hommes fut arrivé, & que chacun fut proche l'un de l'autre, les ennemis nous tirerent d'une batterie de huit pieces de canon qu'ils avoient à mi-côte, & nous tuerent vingt-cinq ou trente ſoldats. Je fis marcher la Redole, Capitaine de Piedmont, qui commandoit les

les enfans perdus, à une ferme qui étoit sur la main droite, avec un pont sur ce canal. Il y alla. Je ne retins avec moi que les hommes commandés avec le Sergent. Je leur demandai s'ils sçavoient nâger. Il s'en trouva dix-sept qui dirent qu'oüi. Je leur fis jetter leurs mousquets avec leurs bandoulieres de l'autre côté, & je passai à la nage avec eux tout habillé. Après que nous fûmes passés, quatre cavaliers vinrent à nous avec leurs mousquetons. Je fis aussi-tôt appeller six de mes mousquetaires, qui feignirent de les coucher en joüe, mais ils se retirerent. J'avançai un peu plus avant, & apperçus que les ennemis avoient jetté leurs batteaux dans l'eau, & qu'ils mettoient les doubleames par-dessus. Je retournai à la maison, où étoient ces hommes détachés. Le Régiment commençoit d'y arriver, elle fut razée, & mise par terre en moins d'une demie-heure. Nous en sortîmes, & cherchâmes quelque lieu pour nous mettre en bataille, mais nous n'en trouvâmes que derriere une cheneviere, laquelle en moins d'un rien fut abattuë à coups de mousquets. L'armée des ennemis 1637.

1637. étoit composée de vingt-sept mille hommes de pied. Il y avoit seize ou dix-huit mille mousquetaires qui tiroient, tant sur ceux qui étoient à droit & à gauche du pont, que sur ceux qui étoient le long de la côte. Nous avançâmes dans le chemin qui nous menoit au pont, & nous y trouvâmes un fossé qui n'étoit creux que de trois pieds. Nous y mîmes une partie de nos soldats qui tirerent incessamment sur ceux qui faisoient le pont ; & dès qu'il y avoit un soldat de tué, nous le mettions sur le haut du fossé pour nous couvrir. Nous demeurâmes en ce lieu-là depuis huit heures du matin jusques à huit heures du soir, & il y eut treize Capitaines, quatorze Lieutenans, seize Enseignes, trente-deux Sergens, & sept à huit cens soldats tant tués que blessés. Monsieut de Monsoulin, Lieutenant-Colonel, fut aussi tué, il faisoit la Charge de Sergent de bataille, & venoit pour nous voir. Il rencontra son frere, Capitaine au même Régiment, qui avoit un coup de mousquet à travers la tête, dont il est demeuré aveugle le reste de sa vie. Il lui dit : Chevalier, songez à Dieu ;

& lui demandez pardon, ayez recours à la ſainte Vierge, implorez ſon aſſiſtance. Il s'en vint à la tête où j'étois, mais le voyant auprès de moi, je lui dis : Hé, mon Dieu, que venez-vous faire ici, votre charge de Sergent de bataille, ne vous oblige point à cela ? Non, me dit-il, mais l'amitié que j'ai pour vous & pour le Régiment, veut que je périſſe ici avec vous autres. Mon Dieu, Monſieur, allez-vous-en, je vous en prie. Il me dit : Major, je n'y ſerai pas long-tems, je ne viens pas ici pour ôter ton honneur, chacun ſçait bien que tu commandes. Ce n'eſt pas pour cela que je vous dis de vous en aller, lui répondis-je, mais j'ai peur qu'on ne vous tue. Un moment après il fut bleſſé d'un coup de mouſquet dans le corps. Je le fis emporter de-là, & on me tua deux ſoldats de ceux qui aidoient à l'emporter. Sur les ſix heures du ſoir, Monſieur le Comte de Fieſque vint de la part de Monſieur le Comte, pour ſçavoir en quel état nous étions, & ſi les ennemis achevoient leur pont. Je lui dis, qu'ils n'y avoient point travaillé depuis les neuf heures du matin. Il s'en-

1637.

1637. quit de moi combien j'avois encore de gens. Je lui dis que je ne croyois pas qu'il me reſtât plus de deux cens hommes, & que peut-être dans deux heures il ne m'en reſteroit plus. Pendant qu'il me parloit, il y en eut ſept ou huit tant tués que bleſſés, & lui reçut un coup de mouſquet dans le bourſon de ſes chauſſes, qui lui fit entrer deux quatruples dans la cuiſſe ; ce qui fut cauſe qu'elle ne fut point caſſée. Barriere du Régiment de Champagne, vint encore de la part de Monſieur le Comte, me dire que j'eus à me retirer ſi je le trouvois à propos. Je lui dis, Monſieur, un homme qui eſt commandé dans une action périlleuſe, comme eſt celle-ci, n'a pas d'avis à donner. J'y ſuis venu par ſon ordre, je n'en ſortirai point qu'il ne me le faſſe commander. Il s'en retourna dire à Monſieur le Comte ce que je venois de lui dire, lequel m'envoya auſſi-tôt Monſieur de Fontenay Mareuil, Maréchal de Camp, qui me demanda en quel état nous étions, & ſi le pont pour le paſſage des ennemis étoit achevé ; que toute la Cavalerie qui étoit diſperſée dans des villages à trois ou

quatre lieues de nous, étoit dans le champ de bataille; que Monsieur le Comte lui avoit donné charge de sçavoir de moi, s'il étoit besoin de nous retirer ou non. Je lui répondis, Monsieur, j'ai déja fait dire à Monsieur le Comte, que je n'ai point d'avis à lui donner, que je me retirerai quand il lui plaira. Il me demanda combien j'avois encore d'hommes en état de combattre. Pas six-vingt, lui dis-je, & quasi plus d'Officiers. Il me commanda de me retirer, ce que je fis, & me mis à la tête, faisant faire demi-tour à droite à ceux qui étoient les plus éloignés. Nous perdîmes encore plus de vingt-hommes en faisant cette retraite. Je joignis l'armée, & nous marchâmes pendant la nuit droit au grand & petit Drouy, auquel temps les ennemis acheverent leur pont, & une partie de leur armée y passa le matin. Monsieur le Comte se resolut de partir de Drouy pour se retirer à Noyon. La nuit que nous fûmes à Drouy, il y eut grande dispute entre les Capitaines des Chevaux-legers des anciennes compagnies d'ordonnance, & Monsieur de Canillac qui commandoit un

1637.

1637. Régiment de cavalerie dans l'armée; Il leur voulut commander ce qui fut cauſe qu'ils mirent l'épée à la main à la tête des troupes. Monſieur le Comte fâché de cette conteſtation, déſirant y apporter remede, me demanda ce qu'il y avoit à faire en cette rencontre. Je lui dis qu'à moins que le Roi ne fit un Commandant de la Cavalerie, il n'y pourroit pas remédier. Je voudrois bien, dit-il, que cela dépendît de moi, je ferois Monſieur le Duc de Beaufort; mais vous ſçavez que je n'ai point de crédit auprès de Monſieur le Cardinal, qui eſt celui qui fait tout. Je lui dis, Monſieur, ſi vous en parliez à Monſieur de Brezé, il lui écrit préſentement. Il me dit qu'il n'en feroit rien, & qu'il avoit peur qu'il ne le refuſât, & que cela le fâcheroit. Mais je vous prie, me dit-il, de lui en toucher un mot, comme de vous-même. Je lui répondis que je l'allois faire. Nous nous promenions devant la porte du logis. J'entrai dans ſa chambre, où il étoit ſeul. Il me dit: je vois bien que tu viens ſçavoir ſi j'ai achevé d'écrire, & que les troupes ſont en bataille pour marcher. Oui, Monſieur, je viens

pour cela, & pour autre chose aussi. 1637.
Hé quoi ? Pour vous prier d'ecrire à Monsieur le Cardinal qu'on donne le commandement de la cavalerie à quelque personne de condition, afin que par ce moyen on vienne à bout de toutes les querelles qui arrivent entre les Mestres de Camp & les Capitaines. Il me demanda où je voulois prendre cet homme-là. Je lui dis, ma foi, Monsieur, nous en avons dans l'armée que nous pouvons prendre. Hé qui ? Monsieur de Beaufort. Vraiment il est bien jeune. Monsieur, il prendroit avis des choses qu'il y auroit à faire. Il repliqua, mais il est bien jeune. Quand ce ne seroit, lui dis-je, qu'il a mieux aimé d'être dans votre brigade que dans celle de Monsieur de Chastillon, lors du voyage de Flandres, vous le devriez choisir. Il me répondit, j'aime bien les Capitaines qui parlent pour les soldats. Monsieur, il ne l'étoit, que parce que j'avois l'honneur d'être dans votre brigade. Je te ferois un grand plaisir, si je faisois cette affaire-là. Je lui dis, Monsieur, vous obligeriez encore une personne qui est d'un plus grand mérite que moi. Hé qui, me dit-il, en

1637. souriant, Monsieur le Comte le veut-il ? Il le souhaite bien fort: il n'a qu'à écrire; il sçait, Monsieur, que cela ne servira de rien. Je vais donc le faire. Je sortis aussi-tôt pour l'aller dire à Monsieur le Comte, je le trouvai qui parloit à Monsieur de Beaufort. Il entra chez Monsieur de Brezé, qui lui dit, Monsieur, vous me faites écrire une chose qui vous auroit été accordée, si vous en aviez dit un mot. Monsieur le Comte dit, qu'il lui étoit bien obligé, & Monsieur de Beaufort aussi, de ce qu'il vouloit bien en prendre la peine.

On partit du grand Drouy, & on marcha droit à Noyon. Les ennemis nous suivirent, & Picolomini donna sur notre retraite, mais l'on se défendit fort bien. Monsieur de Beaufort y fit des merveilles, ce qui fut cause que le Roi lui envoya la commission pour commander la cavalerie. Il fit mettre dans les lettres, que quoi qu'à son âge il n'eut pû esperer ce commandement, neanmoins il lui en envoyoit la commission, à cause des preuves qu'il avoit données de sa bonne conduite, & de sa generosité dans le combat fait à la

retraite

retraite de l'armée allant à Noyon. Il a depuis exercé la charge. Le Roi 1637.
manda à Monſieur le Comte de ſe retirer à Compiegne, & de jetter ſeulement quelques troupes dans Noyon. Cependant les ennemis aſſiegerent Corbie; Monſieur le Prince Thomas l'ayant fait reconnoître par un ſtratagême dont il ſe ſervit, en envoyant un Capitaine du Régiment de Piedmont bleſſé, & qu'on n'avoit pû emporter, il le fit mettre dans un caroſſe pour le conduire à Corbie. Le poſtillon & le cocher, étoient deux Ingénieurs; c'étoit pour reconnoître le défaut de la place en entrant. Il les envoya de bon matin, afin que la porte de la Ville fut encore fermée. Durant ce tems-là le cocher s'avançoit vers les dehors, puis le poſtillon, ainſi ils les reconnurent, & ſi-tôt que la porte fut ouverte, ils entrerent dedans: & dès le lendemain, que le caroſſe fut de retour, la ville fut inveſtie, & l'on dit que les aſſiegés ſe défendirent très-mal. L'armée étant à Compiegne, le Roi en fit lever une autre à Paris, que les habitans ſoudoyoient. Il en donna le commandement à Monſieur le Duc

1637. d'Orleans ſon frere, qui eut Monſieur le Maréchal de la Force pour Lieutenant General. Pendant le ſiege de Corbie, les ennemis prirent Roye: le Roi s'avança en perſonne juſques à Senlis, & Monſieur le Cardinal à Royaumont. Monſieur le Comte me commanda d'aller à Senlis trouver le Roi de ſa part, pour lui dire l'état auquel étoit l'armée. Je le trouvai fort en colere contre lui, me diſant qu'il ne le ſervoit pas bien. Je lui dis: Sire, il faut que la choſe ſoit bien cachée, ſi je ne ſçai pas comme il vous ſert. Je vois votre Majeſté en chaleur, mais je puis dire qu'il l'a ſert auſſi fidelement que l'on le peut faire. Vraiment il y paroît bien, dit-il, avec une puiſſante armée, l'artillerie, & les outils qu'il a, il devroit avoir mieux défendu la Somme qu'il n'a pas fait. Sire, pour le paſſage de la Somme, ſi vous voulez, je vous en dirai la vérité, auſſi bien que de la force de l'armée. Nous avons eu tout le choc du paſſage, le ſeul Régiment de Piedmont l'a défendu douze heures durant. Je ſçai fort bien, Puyſegur, que votre Régiment a bien fait. Je lui dis: Sire, votre Ma-

jesté sçait-elle bien la situation de la riviere de Somme, tout le côté du pays de Flandres, n'est rempli que de hauteurs, qui régnent tout le long de la riviere ; & du côté de France, ce n'est qu'une plaine. La vérité est, que nous n'avons jamais eu d'outils, que ceux que nous avons ramassé parmi les vivandiers, desquels outils nous nous sommes servis pour défendre le moulin de Bray. Il n'y avoit que six petites pieces d'artillerie, de quatre à six livres de balles (je ne les nomme pas, parce que le nom n'est pas beau à coucher sur le papier ;) il n'y avoit ni poudre ni méche; on ne vouloit pas qu'il y eût dans un bataillon plus de trente soldats qui portassent la méche allumée, quinze dans une division de mousquets, quinze dans l'autre, pour les allumer en cas de nécessité; il n'y avoit pas de boulets pour tirer vingt coups de canon: & quand il y en auroit eu, on manquoit de poudre. Il est vrai qu'on nous faisoit esperer de jour en jour qu'il en viendroit. Pour la force de l'armée, elle n'a jamais été à dix mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie. Présentement il y en

1637.

1637. a d'avantage, parce qu'il y arriva hier deux Régimens d'infanterie; celui de Beausse, & un des troupes qui ont été levées à Paris, qui font bien deux mille hommes les deux. Il commença à me regarder, en disant: Tout ce que vous dites-là, est-il vrai? Je n'ai jamais rien denié à Votre Majesté, & je n'aurois garde de le faire, en une chose de cette conséquence. Tout ce que je vous dis est très-véritable, je n'ai point d'attache à Monsieur le Comte: si j'en dis du bien, c'est parce qu'il est vrai qu'il vous sert fidélement; & s'il faisoit autrement, je vous le dirois. N'ai-je pas sujet de m'en plaindre, repartit le Roi, je lui avois mandé de marcher aujourd'hui avec son armée pour aller camper à Redeglisse; & celle de mon frere, à un village derriere; pourquoi ne m'a-t-il point mandé qu'il ne le pouvoit pas faire, vous me le dites à présent, & que c'étoit par la raison que le pain de l'armée n'étoit pas arrivé? Je ne me serois pas fâché, si je n'eusse appris par d'autres que par lui, qu'il ne marchoit pas. L'armée de mon frere auroit marché, je ne l'ai sçû qu'hier à onze heures

du soir, par un de mes Gendarmes, qui m'est venu demander une place de Gentilhomme servant. Je me suis enquis de lui, si l'armée ne partoit point le matin; il m'a dit que non, & aussitôt j'ai envoyé avertir mon frere de ne bouger avec la sienne. Sire, Monsieur le Comte a dit à Monsieur de Praslin, qu'il ne partiroit que demain, parce qu'il attendoit son pain. Il me dit: Praslin ne m'en a point parlé. Allez-vous-en à Royaumont voir Monsieur le Cardinal, & vous trouverez votre réponse faite. Je le vis, & en entrant il me dit: Puysegur, je crois que vous avez trouvé le Roi bien fâché contre Monsieur le Comte, dites-lui de ma part, que je l'appaiserai. On lui a fait de faux rapports, mais je raccommoderai le tout, & avec le temps il connoîtra que je suis plus de ses amis qu'il ne croit. Il faut qu'il parte demain, comme le Roi le souhaite, & aussitôt qu'il sera arrivé en son quartier, il faut reprendre Roye; c'est une affaire d'un jour ou deux au plus. Je pris congé de lui; & m'en allai quérir ma réponse du Roi, qui me dit qu'il avoit resolu de faire faire une recruë pour le

1637.

1637. Régiment de Piedmont, que je lui envoyasse les Officiers. Je lui dis, Sire, par la liste que vous avez reçûe, il n'en reste que sept ou huit qui soient en état de servir. J'envoirai des Commissaires dans deux Provinces pour en lever, & aussi-tôt ils vous iront trouver; dit le Roi. Il me donna la lettre pour porter à Monsieur le Comte, & m'enjoignit de lui dire, qu'il étoit vrai qu'il s'étoit emporté contre lui, en parlant à Monsieur du Hallier, mais que les choses étant, comme je les lui avois dites, il confessoit qu'il avoit tort, & qu'il le prioit de continuer à le bien servir. Comme j'arrivai dans Compiegne, Monsieur le Comte tenoit conseil. Messieurs de Brezé, d'Espernon, de Chastillon, du Hallier & les Maréchaux de Camp, y étoient. Si-tôt que je parus dans la salle, il s'en vint à moi la larme à l'œil, tout outré de ce que lui avoit dit Monsieur du Hallier de la part du Roi. Il me dit tout haut: Hé bien, Puysegur, je ne suis plus bon qu'à jetter aux chiens; le Roi a dit cent choses contre moi à Monsieur du Hallier, & vous sçavez la vérité de ce qui s'est passé depuis que

votre Régiment eut joint mon armée. 1637.
Oui, Monsieur, je le sçai fort bien, & l'ai rapporté au Roi comme il est. Il croit maintenant tout le contraire, mais véritablement il avoit raison d'être fâché d'une chose qu'il assure vous avoir écrite, de marcher aujourd'hui pour aller à Redeglisse ; que l'armée de Monsieur marchoit à Anicq, qui en est proche, & que vous avez negligé de lui mander que vous ne pouviez pas, parce que le pain n'étoit point arrivé. Hé quoi, me répartit Monsieur le Comte, j'ai dit à Praslin, qui m'a demandé congé pour aller voir le Roi, de lui dire que je ne pouvois marcher que demain. Le Roi m'a dit que Monsieur de Praslin ne lui en avoit point parlé, que si l'armée de Monsieur eut avancé, sans être jointe à la votre, les ennemis l'auroient pû mettre en déroute, mais qu'il n'étoit plus en colere contre vous ; qu'il sçavoit bien les services que vous lui aviez rendus, qu'il desiroit que vous les lui continuassiez. Le lendemain nous marcquâmes à Redeglisse, & l'armée de Monsieur vint à Anicq ; ensuite nous allâmes investir Roye, qui se

1637. rendit après avoir souffert vingt ou trente coups de canon. On fit conduire la garnison à l'armée des ennemis qui avoient pris Corbie, & qui n'en étoit éloigné que de deux lieues. Quatre jours après le Roi s'avança, & vint loger en un village appellé les Escauves. Nous marchâmes vers Corbie, dont les ennemis s'étoient encore éloignés de quatre lieues. Lorsque nous passâmes la Somme, & que nous l'investîmes de leur côté, nous ne laissâmes du côté de France que deux Régimens. Nous fimes une ligne qui tenoit à la Somme des deux côtés, & qui étoit munie de bons forts tout au tour. Nous reprîmes la place en huit jours de tranchée ouverte, & la garnison fut conduite à Bapaume. Monsieur le Cardinal vint à l'armée, qui fut mise en bataille pour lui faire honneur. Monsieur le Comte étoit encore dans le camp. La compagnie des Gens-d'armes de Monsieur le Cardinal, voulut prendre la droite sur la sienne; ce qui causa une grande dispute, jusques à mettre la main au pistolet. Monsieur de saint Yval, qui vouloit mal à Monsieur le Cardinal, eut

bien souhaité que Monsieur le Comte eut pris son temps pour s'en défaire. Il est vrai qu'il l'auroit pû faire sans courir aucun risque, ce Prince étant fort aimé des troupes, & le Cardinal, au contraire, fort haï. Mais il dit à Monsieur de saint Yval qu'il n'en feroit rien, & qu'il étoit Prêtre. Neanmoins Monsieur le Cardinal voulut que sa compagnie cedât le pas à celle de Monsieur le Comte. Il auroit bien voulu n'être point venu dans le camp. Le Roi qui en fut averti, dit: Voilà une dispute qui pourroit coûter bon à Monsieur le Cardinal, il se seroit bien passé de se trouver là, & sa compagnie ne doit point marcher devant celle de Monsieur le Comte. Les Gens-d'armes des Princes du Sang, vont immédiatement après ceux de mon frere. Le lendemain le Roi vint au Camp, & dîna chez Monsieur le Comte. Sa Majesté lui fit cent amitiez, & il conduisit le Roi à une lieue & demie du camp, qui s'en retournoit à son quartier. J'étois sortis pour y aller aussi. En revenant, Monsieur le Comte me dit: Puysegur, j'ai reçu bien de l'honneur & de l'amitié du Roi, & 1637.

1638. beaucoup plus que je n'en pouvois esperer ; je t'ai obligation de ce que tu as dit, il m'a tout conté depuis un bout jusques à l'autre. Après avoir demeuré cinq ou six jours dans le camp, les lignes presques démolies, Monsieur le Comte demanda congé pour s'en venir à Paris, mais on lui donna des avis qui le firent changer de dessein. Il fut en Champagne, où il ne demeura pas long-temps, & puis il se retira à Sedan. Monsieur de Beaufort fut aussi quatre ou cinq mois hors de la Cour, & l'armée fut envoyée dans son quartier d'hyver.

1638. L'Année d'après que l'on comptoit 1638, les troupes furent commandées par Monsieur le Cardinal de la Vallette, & le Duc de Candale son frere. Le rendez-vous étoit, depuis les environs de Laon jusques à Château-Porcien. Il y eut deux bourgs dans le Laonnois, dont l'un se nommoit Beaulieu, & l'autre Bray, qui refuserent de loger les troupes de l'armée, & souffrirent le siege plûtôt que d'obéir, mais ils n'en furent pas bons Marchands, car on les prit de force. On

marcha droit à Hyrſon, qui fut repris ſur les ennemis, qui ſouffrirent le canon; enſuite on alla paſſer derriere la Capelle, le Régiment de Piedmont prit un Fort, où pluſieurs gens s'étoient refugiés, qui donnerent quatre cens piſtoles pour ſe redimer du pillage; après quoi on alla à Landrecy, Monſieur le Cardinal de la Vallette prit ſon quartier à Longfaury, & Monſieur de Candale au de-là de la riviere. Dans la brigade du premier, Meſſieurs les Comtes de Guiche & de Turenne, ſervoient de Maréchaux de Camp, & Monſieur de Thou étoit Intendant. Le ſiege dura quinze jours, & les ennemis ſouffrirent qu'on fît ſauter le baſtion, & qu'on donnât un aſſaut; cela fut fait par le Régiment de Longueval, qui étoit en garde à la tranchée. Ils furent conduits à Aveſnes, & leur capitulation fut fort honorable. Monſieur le Cardinal de la Vallette fit démolir les lignes, & combler les tranchées. Une partie de l'armée alla à Maubeuge. Monſieur de Candale commandoit, & Monſieur de Turenne étoit ſous lui. Il partit de Maubeuge pour aller à Landrecy voir 1638.

1638. Monsieur son frere, il prit pour escorte le Régiment de Gassion, & vint à Longsaury, croyant s'en retourner le même jour, mais il s'amusa à quelques amourettes qu'il avoit avec les femmes des Officiers de l'artillerie. Monsieur de Gassion le pressoit fort de repartir le même jour, il ne le voulut pas faire, ni même le lendemain; il insista, & fit tant qu'il eut permission de s'en retourner avec son Régiment. Les ennemis lui avoient dressé une embuscade, ils le chargerent, ses troupes furent battues, & lui contraint de passer la Sambre à nage pour se sauver. Huit jours après on fit marcher l'armée pour aller au devant de la brigade qui étoit à Meubeuge, que Monsieur de Turenne commandoit en l'absence de Monsieur de Candale. Les ennemis s'étoient campés entre les deux armées pour empêcher la jonction. Il se donna un grand combat, qui réussit à notre avantage; & si Monsieur de Candale n'eût point empêché les troupes qui venoient de Maubeuge, Monsieur de Turenne eût achevé de défaire les ennemis. Je ne sçai point la cause de cet empêche-

ment, dont on parloit differemment. 1638.
Quelques-uns disoient que c'étoit la jalousie qu'il avoit contre son frere, & le déplaisir de n'avoir pas été à la marche de Maubeuge pour venir joindre notre armée. Nous prîmes Barlemont hors le château. On assiegea ensuite la Capelle, qui ne tint que huit jours. Les ennemis firent une sortie sur la tranchée, dans laquelle Messieurs de Bussy & de Rambure, étoient Maréchaux de Camp. Le premier y fut tué sur la place, & l'autre y reçut une blessure, de laquelle il mourut deux ou trois mois après. La sortie fut faite par vingt-hommes, & un Officier reformé, sur deux compagnies des Gardes qui lâcherent le pied. Ces Messieurs voulurent tenir bon, dans l'esperance d'être soutenus; mais par le moyen de la fuite de ces deux compagnies des Gardes qui les abandonnerent, ils furent tués. L'armée demeura quelque tems à Maubeuge, & de-là on fut à Simay, que l'on prit.

EN l'année 1639 Monsieur le Maréchal de la Force commanda l'armée, & l'assemblée se fit aux en-

1639. virons de Saint Quentin. Pendant ce temps-là on prit un Carabin qui avoit volé. Monsieur d'Orgeval, Intendant, le fit pendre dans la place de la ville, après qu'il eut été long-temps secoué, la corde rompit, & l'on emporta cet homme à l'Hôpital pour le faire enterrer avec les morts; mais lorsqu'on vint à le deshabiller, on s'apperçut qu'il étoit encore en vie. On le rechauffa, & on lui tira du sang, puis il revint, & se porta bien. Monsieur d'Orgeval ayant appris cette avanture, vint à l'Hôpital, & le fit étrangler en sa présence, mais l'action n'en fut pas approuvée. De-là l'armée marcha à travers le pays de Cambresis, où tous les clochers sont de grosses tours voûtées, dans lesquelles les paysans se retirent. Dans la plûpart de ces tours il y a des cavernes, où ils se cachent quand on les veut prendre. Ils n'ont point de jour que par un soupirail en haut, qui est comme un puits, dont ils gardent si bien l'entrée, que l'on ne les sçauroit forcer. Monsieur d'Arpajou, qui étoit Lieutenant General de Monsieur de la Force, en fit attaquer une, où mon frere la Grange

Puyſegur, fut bleſſé d'un coup de fuſil au viſage, & force gens tués. On marcha juſques au village nommé Jouaſſe, dépendant du Gouvernement d'Ardres, où l'on ſe retrancha. On étoit campé en ce lieu-là pour faciliter le paſſage des vivres neceſſaires pour ceux qui étoient devant Saint Omer, que Monſieur de Chaſtillon tenoit aſſiegé. Monſieur le Maréchal de l'Hôpital étoit ſon Lieutenant General. La faute qu'on fit à ce ſiege, fut qu'on ne prit pas le haut pont en arrivant; ſi l'on l'eût auſſi bien pris que le fort de deçà, c'étoit fait de la Ville. Pendant que Monſieur le Maréchal de la Force étoit à Jouasſe, Monſieur d'Arpajou lui propoſa d'attaquer la redoute d'Anvein, autrement dite de Lermont, que les ennemis avoient priſe ſur le Gouvernement d'Ardres; ce qui fut fait, & on y fit cinq ou ſix attaques enſuite l'une de l'autre; mais nous ne pûmes jamais l'emporter, à cauſe que cette redoute étoit ſoutenue de l'armée qui étoit derriere, qui en rafraîchiſſoit les gens autant qu'ils vouloient, ſans que nous les puſſions empêcher. Nous y perdîmes quatre ou cinq cens hom-

1639.

1639. mes. Les ennemis firent paſſer ſur la digue du marais quatre mille chevaux, qui vinrent droit au lieu où étoient campés les Régimens de Piedmont, la Marine & Vervins. Notre cavalerie étoit allé eſcorter un convoi à Saint Omer. Monſieur de la Force commanda que ces trois Régimens marchaſſent au devant des ennemis, ce que nous fîmes auſſi-tôt. Piedmont avoit la droite, la Marine la gauche, & Vervins étoit au milieu. Il y avoit une plaine qui contenoit juſtement le terrain qu'il falloit pour nous mettre en bataille. Un bois nous couvroit à la droite & à la gauche. Je fis avancer cent mouſquetaires d'un côté, & cent d'un autre, qui ſe mirent tout le long du bord du bois plus avancés que nos bataillons. Quatre cens chevaux des ennemis ſe détacherent de leur gros pour venir à nous, à deſſein de découvrir s'il n'y avoit point de mouſquetaires dans le bois. Dans la décharge qu'on fit ſur la main droite, il y eut cinq ou ſix cavaliers de tués. Les troupes du convoi commencerent à arriver, & Monſieur d'Arpajou paſſa avec ſix eſcadrons, à deſſein de charger

ger les ennemis; mais il fut contraint de ſe retirer, & de ſe mettre derriere l'infanterie. Monſieur de la Force ſurvint avec ſix petites pieces de canon qu'on tiroit par l'intervale de nos bataillons ſur cette cavalerie, laquelle voyant arriver le reſte de nos troupes, commença de ſonger à la retraite, & défila par les rangs de derriere. Comme je vis que ces eſcadrons n'étoient plus ſi épais, je dis à Monſieur d'Arpajou, que les ennemis défiloient, & qu'il y en avoit plus d'un tiers de retiré, qu'on les devroit charger, & qu'aſſurément on les enfonceroit. On le fut dire à Monſieur de la Force qui donna ordre que l'on les chargeât; ce qui fut fait auſſi-tôt. Les ennemis perdirent dans ce combat plus de douze à quinze cens cavaliers, qui furent pris ou tués, & les chevaux perdus dans les marais. Six jours après ils ſecoururent Saint Omer, & entrerent par Clairemarais. Les deux armées ſe retirerent enſemble, & furent aſſieger Ranty, qui fut pris & razé. Monſieur de Villeguier y fut bleſſé de l'éclat d'une mine. Enſuite de cela elles revinrent à travers le pays, & l'on

1639.

1639. mit le siege devant le Castelet : c'étoit Monsieur du Hallier qui le faisoit avec l'armée de Monsieur de Chastillon. Monsieur de la Force étoit logé à Vauchelle avec la sienne. Durant ce siege, la Reine accoucha du Roi qui regne à present. Les Officiers de Piedmont envoyerent à Sa Majesté un Capitaine de leur Régiment, nommé Samaisan, pour lui témoigner leur joye de ce que Dieu lui avoit donné un Successeur à la Couronne. Le Roi le reçut fort bien, & lui fit voir Monsieur le Dauphin dans le temps qu'on l'habilloit. Il lui dit que nous étions les premiers du Royaume qui lui avoient témoigné la part que nous prenions dans la naissance de son fils; qu'il n'y avoit que Monsieur le Comte de Soissons qui l'avoit fait, & que son courier ne faisoit que de sortir. Il lui dit encore : Assurez tous les Officiers de votre Régiment que je ne doute point de la joye qu'ils ont de ce que Dieu m'a donné un fils, & que s'il me fait la grace de vivre, je le ferai nourir & élever d'une façon, qu'il reconnoîtra ceux qui m'ont bien servi. Dites vrai, Samaison, n'est-ce pas Puysegur qui a dicté

cette lettre, voilà ſon vrai ſtile ? Cependant on fit prendre les armes, ſur la naiſſance de Monſieur le Dauphin, l'armée fut miſe en bataille, & l'on fit trois ſalves de coups de mouſquets & de canons ; enſuite elle fut miſe en deux lignes, on alloit à la charge les uns contre les autres. Toutes ces joyes finies, il vint un Commiſſaire compter les troupes, & on en envoya les extraits à la Cour. Nous n'avions point mené nos malades ni nos bleſſés du combat de la redoute. On nous vouloit payer cent cinquante hommes moins que nous n'étions. Je ne voulus point prendre d'argent. Il ſe trouva que le Roi avoit donné les deniers revenans bons à Monſieur d'Arpajou, parce que tout ſon équipage avoit été brûlé à Vauchelles. Le Roi eut la bonté d'ordonner que le Régiment de Piedmont ſeroit payé complet. Le Caſtelet fut pris, & l'armée alla dans les quartiers d'hyver. Enſuite le rendez-vous de celle de Monſieur le Grand-Maître fut à Amiens. Il en partit à deſſein d'aſſieger quelque place, & marcha droit à Saint-Paul. Il aſſembla le conſeil de guerre, & mon-

1639.

1639. tra une lettre du Roi, qui lui faisoit commandement d'assieger une place, dont le nom étoit en chiffre. Il nous pressoit tous de la deviner, mais chacun disoit comme il l'entendoit. A la fin il nous dit que c'étoit Aire, & nous en montra un plan qui lui en avoit été donné par Monsieur le Cardinal de Richelieu, & qu'assurément la place étoit disposée comme le plan. Je fus le premier qui lui dis que ce plan étoit different des cartes que j'avois vûes, puisque par les cartes il ne se voyoit pas qu'on pût faire un quartier entre la riviere & la ville. Il soutint que si. On en apporta cinq ou six, qui toutes faisoient voir le contraire. Il étoit fort violent, & cela le mit en colere. Je lui dis, Monsieur, vous ne devez point vous fâcher, vous nous assemblez tous pour nous demander nos avis, nous vous les donnons au mieux qu'il nous est possible; si vous ne voulez pas les suivre, vous n'avez qu'à commander, & on fera ce que vous ordonnerez. Il répondit incontinent, que Rose fournissoit les vivres, & que la difficulté lui sembloit grande pour les faire venir. Comme il conti-

nuoit dans sa colere, je lui dis : Monsieur, il faut marcher jusques à Aire, vous en verrez la situation ; & si vous voulez l'assieger, vous l'assiegerez. Il se resolut de marcher. Le lendemain on alla jusques auprès de la Ville. Il se trouva que le plan de la place n'étoit pas bien fait ; il revint sur ses pas. L'armée faisoit alte, il demanda ce qu'il y avoit à faire : on tint conseil, & on lui dit, que le meilleur seroit d'aller à Hesdin. Aussi-tôt il commanda une partie de sa cavalerie pour l'aller investir. Le frere de Monsieur d'Aumont eut ordre de le faire du côté de Monstrueil, & la Froizeliere Maréchal de Camp d'un autre. L'Armée arriva le soir à Hesdin, & prit ses quartiers. Le Roi vint à Abbeville, & Monsieur le Cardinal aussi. On commença la circonvallation, qui fut faite en douze jours de temps : au-tour de la place, & du côté du bois, on fit un abbatis d'arbres, c'est-à-dire, qu'on coupe un grand arbre de haute-futaye d'un côté, & encore un de l'autre ; les branches tombent les unes dans les autres, & l'on fait la même chose de tous les côtés ; & par ce moyen il ne

1639.

1639. sçauroit passer ni homme ni bête dans le bois: outre cela nous y fîmes un parapet de clayonnage, nous plantâmes des pieux à trois pieds l'un de l'autre, pour faire l'épaisseur du parapet qu'on mettoit devant soi, & les pieux en ligne d'un côté & d'autre, à deux pieds les uns des autres, puis l'on clayonnoit cela, & l'on le remplissoit de terre à la hauteur de l'homme, avec une banquette derriere. Pendant ce siege, le Roi vint trois fois au camp. La premiere fois les lignes n'étoient pas encore achevées. Il trouva qu'elles étoient trop éloignées de la place. Je lui dis que le canon portoit partout, & par de-là les lignes. Il me repartit, qu'il ne doutoit point de cela, mais que comme il y avoit des fonds proches, il y falloit mettre le gros des troupes, & garnir la ligne d'hommes en nombre suffisant pour la défendre; & que si les ennemis venoient à l'attaquer, le gros sortiroit des fonds pour la soutenir, & qu'ainsi ceux de la ville ne pourroient pas se servir de leur artillerie, parce qu'ils tueroient les leurs aussi bien que les notres. Sa Majesté coucha cette nuit-là au camp, dans le

logis de Monſieur de la Meilleraye. 1639.
Le lendemain elle voulut que je la menaſſe voir le tour des lignes. Nous commençâmes par les côtés des Suiſſes le long de la riviere, où il les vit tous qui ſe lavoient le viſage. Il avoit défendu qu'aux lieux où elle paſſeroit, perſonne ne prît les armes. Comme elle fut à l'abbatis, elle le trouva fort bon & bien fait, & dit qu'il valoit beaucoup mieux que s'il y eut eu deux lignes. Il y avoit un grand marais où l'on n'avoit pas encore travaillé; le Roi me demanda ſi je voulois entreprendre ce travail, & faire un hazard avec lui. Je lui répondis que je le voulois bien, mais que le lieu étoit fort difficile, & qu'on n'y pouvoit point faire de foſſés. Il me dit qu'il ſe contenteroit de paliſſades à quatre pieds les unes des autres, & qu'on rempliroit cela de terre avec un bon clayonnage. Il m'offrit ſix mille livres pour cet ouvrage. Je lui dis: Sire, je ne le puis pas entreprendre pour ce prix-là, Votre Majeſté payera les ouvriers, & je le ferai faire. Il me repartit, non, je veux que vous l'entrepreniez, & je vous donnerai ſept mille francs. Je lui

1639. dis que je ne le pouvois pas pour ce prix là ; le marché fut conclu à sept mille sept cens livres. Je le fis si bien faire, que quand le Roi revint, il le trouva à son gré. Pendant ce siege il y avoit deux attaques, celle de Piedmont & celle de Champagne. L'on vint au chemin couvert, nous gagnâmes la contrescarpe, & neanmoins on fit une faute, qui fut, que nous ne nous en rendîmes pas bien les maîtres. Notre canon étoit sur le haut de la contrescarpe, & nous n'avions de logement que la batterie où étoit une de nos pieces de trente-six de calibre. Les ennemis firent cette nuit-là deux sorties, l'une du côté où Piedmont étoit en garde, & l'autre de celui de la Meilleraye. Ils enclouerent quatre pieces de sa batterie, & celle que nous avions sur le chemin couvert, où il n'y avoit que six hommes, & un Sergent avec des armes; le reste n'étoit composé que de travailleurs, qui faisoient la batterie, où l'on vouloit mettre trois pieces, & un fort épaulement pour nous parer d'une piece de quarante-huit livres, qui renversoit la terre que nous mettions. Les ennemis jetterent des

des grenades, & monterent ſur le haut de la batterie. Un homme ſe mit à chevalon ſur la piece, & mit un clou de fonte dans la lumiere. Cependant les bataillons du Régiment de Piedmont, qui étoient à droite & à gauche de la tranchée, allerent aux ennemis, & les repouſſerent juſques dans leur contreſcarpe. Le Chevalier de Montaigu, Lieutenant dans la Compagnie de mon frere de la Grange Puyſegur, avoit trente hommes proche de la batterie pour jetter dedans, en cas que les ennemis ſe préſentaſſent. Il n'y pût pas arriver aſſez tôt, & le canon ſe trouva encloué. Monſieur de la Meilleraye vint à la tranchée, qui loua fort notre Régiment, mais il ne nous dit pas que quatre pieces de ſa batterie avoient été enclouées, auſquelles il fit ôter le boulet, & mettre le feu par l'embouchure. Par bonheur les clous ſauterent quand le feu prit. Il défendit que nous fiſſions la même choſe à notre piece; je pris les tenailles d'un maréchal, & j'arrachai le clou. La garde ſuivante nous attaquâmes la demie-lune, & nous l'emportâmes. Nous y fîmes un logement, & l'on avoit 1639.

1639. fait amas de fascines pour combler le fossé. Cependant on fit passer six mineurs à nage, trois du côté de Piedmont, & trois de celui de Champagne, puis l'on mit sur des ponts de jonc des madriers, qui sont de grandes pieces de bois pour appuyer contre la muraille. On avoit attaché des cordes des deux côtés à ces ponts de jonc. Quand un pont étoit chargé de ses madriers, les mineurs les tiroient à eux, & puis on retiroit le pont, & on le rechargeoit d'autres choses necessaires. Six jours après le fossé fut comblé, tant de fascines que de sacs de terre; mais les fascines n'étant point assez chargées, elles n'alloient pas jusques au fond, & le bois flottoit. On fit charger les mines des deux côtés, les Régimens de Piedmont & de Champagne, étoient tous deux en garde. Monsieur le Cardinal avoit envoyé un nommé Malloya, Enseigne de ses Gardes, pour voir en quel état étoient les travaux. Monsieur le Grand-Maître voulut que je les lui fisse voir, mais il fut tué allant à la mine, & passant le pont. Lorsqu'on eut fermé les mines, & mis la saucisse, je fis pren-

dre de la méche d'une même brasse, 1639.
tant pour la mine de Champagne que pour la nôtre, & y fis mettre la même longueur. Je dis à Monsieur de la Meilleraye, que selon que le vent donneroit sur la méche, il y en auroit une qui iroit plus vîte que l'autre, & que la ruine que feroit la mine qui tomberoit sur les ponts, les enfonceroit de plus de six pieds, & qu'on n'y pourroit pas passer. Il se fâcha contre moi. En même temps le feu prit à la mine de Champagne, qui étoit battue du vent plus que celle de Piedmont. Monsieur de la Meilleraye voyant cela, envoya sçavoir à quoi les mineurs tenoient. Ils n'osoient y aller; enfin il y en eut un qui y alla, qui vit que la fusée alloit prendre, il se jetta dans un trou proche de là. Le feu prit à la mine, & les ponts de fascines furent enfoncés, ainsi que je l'avois dit. Nous employâmes trois jours entiers à recombler les fossés, pendant lesquels le mineur demeura toujours dans son trou. Les ponts étant bien remis, on donna deux assauts des deux côtés, tant des troupes commandées de ceux qui étoient en garde, que d'autres qui

1639. y étoient venus, & on ne se put jamais camper sur le haut du bastion. Une partie se logea neanmoins à la moitié de la bréche, & l'autre en bas. Les ennemis firent grande résistance, tant par les bombes, grenades, saucissons, cercles à feu, pot à feu, que chevaux de frise, dont ils avoient embarassé la montée. Il en fallut demeurer là. La nuit suivante, dans le temps que la Ville alloit faire la chamade pour se rendre, Monsieur de la Froizilliere, Maréchal de Camp en jour, fut tué. Le Roi se trouva dans le quartier de Monsieur le Grand-Maître, lorsque les ennemis se rendirent, & signa la capitulation. Il vit sortir la garnison de Hesdin en fort bon ordre. Le Gouverneur s'appelloit le Baron de Liques, Gentilhomme Wallon, âgé de quatre-vingt tant d'années. On le portoit dans une chaise, à cause qu'il avoit été blessé d'un éclat de bombe. Deux Capitaines marchoient devant lui avec la picque, à la tête de l'infanterie, puis il suivoit. Lorsque les deux Capitaines eurent salué le Roi, les troupes firent alte, & il fit tourner sa chaise, pour aller voir le Roi,

qui eut la bonté de descendre. Le Baron de Liques lui dit qu'il avoit été fait Gouverneur de Hesdin par un grand Roi, & qu'un grand Roi l'en faisoit sortir, ce qu'il tenoit à grand honneur, puisqu'il avoit à perdre la place, de la remettre entre les mains de Sa Majesté. Le Roi lui répondit: Qu'il l'avoit si bien défendue, que le Roi son maître n'en pourroit être que très-satisfait. Ce qu'il disoit étoit trés-véritable, & on peut assurer que c'est celui de tous qui se soit le mieux défendu. 1639.

La garnison étant sortie, celle du Roi y entra, & Sa Majesté retourna au quartier pour dîner. Attendant que Monsieur le Grand-Maître, & le reste de la Cour eût dîné, je demeurai dans la chambre du Roi, & il ne resta auprès de lui que le Lieutenant de ses Gardes & moi, & les tapissiers qui détendoient sa chambre, auprès de laquelle il y avoit une garderobe. Il me dit: Puysegur, regardez qui est là-dedans. Je lui dis, qu'il n'y avoit que Monsieur de Saint Mars qui étoit couché sur un lit qui dormoit. Il me répondit, il ne dort pas, il en fait sem-

1639. blant, afin d'écouter ce que nous disons : Puis me tirant à part dans la ruelle de son lit, il m'ordonna de lui dire la verité de ce qu'il m'alloit demander, ce que je lui promis de faire. Il me dit quel homme est-ce que le Grand-Maître ? Sire, c'est un homme qui sert Votre Majesté avec beaucoup d'affection, & qui se peine fort, il est très-vigilant & très-soigneux d'apprendre ce qu'il ne sçait pas, s'enquerant des uns & des autres, des choses qu'il faut faire : quand il est dans un Conseil, il reçoit fort bien les opinions d'un chacun, & puis après il en fait un resultat dans sa tête ; & prenant ce qu'il trouve de meilleur, il donne son avis fort juste & fort bien. Le Roi dit : il vaut bien nos barbons, voulant dire Messieurs de Chastillon & de la Force. Je lui dis : Sire, s'il continue d'avoir de l'emploi, assurément qu'il en sçaura autant que les autres. J'ai resolu, dit le Roi, d'entrer dans la ville par la bréche, sur le haut de laquelle je le veux faire Maréchal de France ; il n'en sçait rien, & n'en parlez à personne. Votre Majesté, lui dis-je, aura peine à passer le pont pour

monter à la bréche, d'autant qu'il y a bien des pierres deſſus, & vous vous ſentez de la goute. Je m'appuyerai ſur toi & ſur d'autres, & j'y paſſerai bien. Voyez ſi les Gens-d'armes & les Chevaux-legers ſont devant le logis, je monterai à cheval, & nous nous en irons. J'y fus voir, & lui dis qu'ils étoient arrivés. Il monta à cheval, & nous tirâmes droit à la ville, où étant parvenus, il deſcendit de cheval; & s'appuyant de ſa main gauche ſur mon épaule, & de la droite ſur Monſieur de Lambert, nous paſſâmes le pont, & il monta par la bréche, ſur laquelle l'attendoit Monſieur le Grand-Maître, qui le prit ſous les aiſſelles, & l'aida à monter ſur le haut, tandis que nous le ſoutenions Monſieur Lambert & moi, où étant, il ſe tourna vers moi, & prenant la canne que j'avois entre les mains, il dit à Monſieur le Grand-Maître: La Meilleraye, je vous fais Maréchal de France, voilà le bâton que je vous en donne, les ſervices que vous m'avez rendus, m'obligent à cela; vous continuerez à me bien ſervir. Après avoir reçu le bâton, il ſe jetta aux pieds du Roi, & les lui baiſant,

1639.

1639. lui dit : Qu'il n'étoit pas digne de l'honneur qu'il lui faisoit, & qu'il ne l'avoit pas merité; qu'il ne le recevoit que par la bonté que le Roi avoit pour lui, dont il lui étoit infiniment obligé. Le Roi lui dit: tréve de complimens, je n'en ai fait pas un de meilleur cœur que vous; je veux voir les retranchemens qu'on a faits dans les bastions. Il se trouva qu'il y en avoit deux dans chaque bastion. Il me dit: Puysegur, voyez s'il n'y a point de défaut; & si vous en découvrez, dites-les à Lambert; si j'en trouve aussi je les lui dirai, & nous verrons si nous nous rencontrerons. Après avoir consideré les bastions, les retranchemens étoient fort bien faits, mais le second n'étoit pas assez élevé pour voir dans le premier, qui est un défaut assez considerable. Je le dis à Monsieur de Lambert, & le Roi dit le sien tout haut devant le monde, qui fut le même que j'avois dit. Le Roi sortit de Hesdin, & alla coucher à Abbeville, & on mit pour Gouverneur dans la place Monsieur de Bellebrune.

L'armée après avoir razé les lignes, alla camper en un lieu nommée Avein.

Comme l'on y fut arrivé, Messieurs les Maréchaux de Camp, sçavoir Monsieur de Lambert, la Ferté-Senectaire & Gassion, l'autre ayant été tué à Hesdin, (comme nous l'avons dit cy-dessus); le Grand-Maître leur dit de faire un camp : si-tôt qu'ils l'eurent commencé, il le vint voir, mais il ne le trouva pas bien. Il s'emporta beaucoup contr'eux, ce qui les dégoûta; l'un s'en alla d'un côté, & l'autre de l'autre. Je lui dis: Monsieur, si vous me disiez comme vous souhaitez qu'il soit, j'en avertirois ces Messieurs, & ils le feroient. Il me répondit, qu'il ne vouloit pas leur dire, & qu'il vouloit qu'ils le fissent. Je les fus trouver pour ce sujet, mais ils me dirent de le faire si je voulois, que pour eux, ils ne le feroient point; que quand il seroit fait le mieux du monde, il ne seroit jamais à son gré. Je leur dis: je m'en vais donc le faire. Vous nous obligerez, dirent-ils. J'avois reconnu que Monsieur de la Meilleraye trouvoit que le camp étoit trop vû du derriere de la riviere, à cause qu'il étoit fort étendu, étant sur deux lignes. Pour éviter ces deux hauteurs de la droite 1639.

1639. & de la gauche, je le fis en quarré. Je mis l'aîle droite de la cavalerie des deux lignes, faiſant front du côté de Heſdin; l'aîle droite joignoit la riviere, & revenoit en montant au bout de cette aîle; l'infanterie faiſoit front devant ſoi, & ſon aîle droite étoit jointe à la gauche de la ligne de l'aîle droite; l'aîle gauche de la cavalerie faiſoit front du côté d'Arras, & tenoit à la riviere, & de ſon aîle droite ſe joignoit à l'aîle gauche de l'infanterie, dans le quarré du vuide; le long de la riviere, étoit le village d'Avein. A la main droite du quarré, étoient logés les Gens-d'armes, les Chevaux-legers & les vivres, & à la gauche tous les Officiers & chevaux de l'artillerie. A la tête du camp il y avoit douze pieces de canon & des munitions, pour tirer en cas de neceſſité. Le camp étant fait, & l'armée logée, Monſieur de la Meilleraye en vint faire le tour, & le trouva fort bien. Il dit à ces Meſſieurs les Maréchaux que c'étoit un des plus beaux camps qui ſe pourroit jamais voir, & leur en voulant donner l'honneur, Monſieur de Lambert répondit aſſez fierement: Ce n'eſt pas nous qui l'a-

vons fait, c'est Puysegur, & c'est à lui que l'honneur en est dû, & non pas à nous. Pendant le séjour que l'on fit à Avein, Monsieur de la Meilleraye eut avis que les Cravates étoient logés près de l'Hilaire; il prit resolution de les aller enlever, & pour cet effet, il se fit donner par chaque compagnie d'infanterie, deux mousquetaires à cheval, en moins d'un rien il eut huit cens arquebusiers bien montés, avec cela il prit deux mille chevaux. Monsieur de la Ferté se trouva en jour de Maréchal de Camp, & marcha avec ses troupes. Monsieur de la Meilleraye y alla aussi. Ils attaquerent le quartier des Cravates, mais ils ne l'enleverent pas, le lieu étoit trop difficile pour le pouvoir faire. Neanmoins il y eut grand combat, & mon frere de la Grange Puysegur y fut tué, comme il parloit à Monsieur de la Ferté. Son corps demeura entre les mains des ennemis sans pouvoir être retiré. Le Colonel Ludovic qui commandoit les Cravates, le fit enterrer fort honorablement, & ne voulut point prendre d'argent quand je lui en envoyai. Il n'y eut que le Curé qui prit deux pistoles. 1639.

1639. L'armée marcha enſuite vers Eſperleque, où il ſe trouva un Enſeigne de la garniſon de ſaint Omer, qui commandoit dans le château, & qui fut aſſez fou que d'endurer le canon; le Grand-Maître ordonna qu'on le pendît, & monta à cheval pour aller à une lieue & demie de là. Monſieur le Marquis de Coaſlin paſſant à travers le quartier, vit que Monſieur de Montifault, Prevôt de l'armée, faiſoit conduire cet Enſeigne pour le pendre, il le pria d'avoir patience, & qu'il s'en alloit trouver Monſieur de la Meilleraye pour avoir ſa grace. Monſieur de Coaſlin arrivant, vit que cet homme venoit d'être pendu, & que le bourreau ne faiſoit que de deſcendre de l'échelle. Il cria contre Montifault, qui pour toute raiſon lui dit, qu'il l'avoit fait pendre, parce que les ſpectateurs s'ennuyoient d'attendre ſi long-temps. D'Eſperleque on marcha droit à Rominguen. Il y eut un aſſez grand combat, on y perdit cinq ou ſix cens hommes, & le Chevalier de Monteclair qui commandoit la marine, y fut dangereuſement bleſſé. Après cela l'armée demeura quelque temps en Bolonnois,

& de là elle alla prendre les quartiers d'hyver.

EN 1640 on fit une grande armée ; & on en donna le commandement à Monſieur le Maréchal de la Meilleraye, avec deſſein de lui faire attaquer Charlemont. On ſe mit en campagne dès le quinziéme de Mai, & on marcha vers Mezieres & Charleville. Comme l'année avoit été fort rude & fort froide, il ſe trouva que les herbes étoient très-courtes, & que la cavalerie n'auroit pas pû ſubſiſter, on fut contraint de changer de deſſein. Monſieur le Maréchal de Chaſtillon avoit le commandement d'une autre armée, dans laquelle étoit le Régiment de Piedmont. Son rendez-vous étoit à Longprée-les-Corps-Saints. Le Roi lui écrivit de Soiſſons, où il s'étoit avancé, & devoit paſſer outre pour favoriſer l'armée de Monſieur de la Meilleraye. Dans la dépêche que le courier lui apporta, Sa Majeſté lui mandoit de lui donner avis s'il pourroit entreprendre quelque choſe dans l'Artois, ou bien du côté de la mer. Monſieur de Châtillon me dépêcha 1640.

1640. vers le Roi, à qui j'apportai une lettre de créance, & lui proposai de sa part le siege d'Arras, mais qu'il falloit que l'armée de Monsieur le Grand-Maître y vint, & qu'elle tiendroit le côté de deçà l'Escarpe, & la sienne l'autre. Que sa pensée étoit qu'il falloit encore une petite armée pour mettre vers Dourlens, afin de favoriser le passage des vivres pour le siege. J'avois aussi une lettre de créance pour Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui me dit qu'il avoit le même dessein que Monsieur de Chastillon, mais qu'il appréhendoit le grand nombre d'habitans qui étoient dans la ville, & les ennemis jurés des François, plus même que tous les Espagnols ensemble, & qu'outre cela il n'y eut beaucoup de gens de guerre. Je lui dis que Monsieur de Chastillon sçavoit de science certaine, qu'il n'y avoit que deux mille cinq cens hommes, & que son dessein étoit de marcher vers Aire ou vers Bethune, pour donner jalousie à ces deux places, & attirer une partie de ceux qui étoient dans Arras, pour s'y jetter, sçachant bien qu'ils ne croyoient pas que la France fût en

état de les assieger, se fiant fort à leur devise, qui est que: *Quand les François prendront Aras, les souris prendront les chats.* 1640.

Le Conseil se tint à Soissons dans le cabinet de l'Evêché, où il n'y avoit que le Roi, Monsieur le Cardinal, & Monsieur Desnoyers. J'étois dans la chambre auprès de la porte. Un quart d'heure après qu'ils furent entrés, Monsieur Desnoyers m'appella, & me fit passer dans le cabinet, où le Roi me dit: Nous venons de resoudre le siege d'Arras, il faut tenir la chose secrete, n'en parlez à personne, dites seulement à Monsieur de Chastillon d'en faire de même. Je vais dépêcher un courier au Maréchal de la Meilleraye, qu'il prenne le temps qu'il faut pour s'y rendre par le côté de deçà l'Escarpe. Le Maréchal de Chastillon sçaura aussi le jour qu'il lui faudra passer la Somme pour entrer dans le pays ennemi, & donner jalousie aux autres places. Et moi j'irai à Amiens, & je ferai venir les troupes que du Hallier commande vers la frontiere de Champagne. On me donna un billet écrit de la main de Monsieur Desnoyers

1640. dans le Conseil, portant, que Monsieur de Chastillon auroit croyance à ce que je lui dirois de la part de sa Majesté. Monsieur le Cardinal m'ordonna de lui dire, que le dessein qu'il avoit, étoit celui d'un grand Capitaine comme il étoit. En ce voyage-là, je donnai au Roi un livre que j'avois fait sur la guerre. Il me dit qu'il l'avoit lû, & qu'il l'avoit trouvé fort beau & fort bon, & qu'il n'y avoit rien dedans qui ne fut très-utile. C'étoit un manuscrit que j'ai fait imprimer depuis. * Monsieur le Cardinal m'en demanda un, je lui donnai celui qu'avoit saint Paul, Aide Major des Gardes, pour le faire copier. Je partis de Soissons, & allai trouver Monsieur de Chastillon à Amiens, auquel je dis de bouche la volonté du Roi.

* C'est le Traité qui se trouve à la fin de ces Mémoires.

Douze jours après l'armée marcha, & nous fumes entre Bethune & Aire, donnant jalousie aux deux places. Nous campâmes là une nuit. Le lendemain dès la pointe du jour, on fit avancer de la cavalerie, & un grand parti vers Aire, & un autre vers Bethune, puis nous tournâmes avec le reste de la cavalerie & de l'infanterie vers Arras,

d'où il étoit ſorti mille hommes de pied pour marcher à Aire. Comme ils virent que nous faiſions volte face, ils rentrerent dans Arras, avant que notre cavalerie les pût joindre. Le Roi envoya Monſieur de Chaunes pour commander l'armée avec Monſieur de Chaſtillon. L'heure & le jour pour arriver à Arras, fut ſi bien pris par les deux armées, que lorſque le guet ſonnoit, en en voyant une, & montrant l'étendart du côté qu'elle venoit, il reſonnoit l'alarme, & montroit l'étendart de l'autre. Cela fit croire aux Meſſieurs de la Ville, que c'étoit à eux à qui on en vouloit. On prit les quartiers, on fit celui de Monſieur le Grand-Maître du côté de deçà la riviere, & celui de Monſieur de Chaſtillon du côté du mont ſaint Eloi; & entre ces deux côtés on en fit un autre, qu'on appelloit le quartier de Rantzau. On fut dix-huit jours à faire les lignes. Le quinziéme on eut nouvelle que les ennemis venoient pour les attaquer. On aſſembla le Conſeil dans la tente de Monſieur de Chaſtillon, dans laquelle Monſieur de Chaunes étoit auſſi logé. Monſieur de la Meil- 1640.

leraye proposa de sortir des lignes, & 1640. d'aller au devant des ennemis pour les combattre. Monsieur de Chastillon fut d'avis contraire, & dit que leur armée étoit du moins aussi forte que la nôtre; & que pour aller à eux, il faudroit lever tous les quartiers, & qu'ainsi ils pourroient jetter du secours dans la place, & se retirer aussi-tôt sans que nous les pussions combattre; que si cela arrivoit, il faudroit lever le siege; que pour lui, il ne sortiroit point pour aller aux ennemis sans un ordre exprès du Roi. Monsieur de la Meilleraye lui dit, Monsieur, vous êtes d'un avis, & moi d'un autre, cela doit aller à la pluralité des voix, il faut faire opiner Monsieur de Chaunes & Messieurs les Maréchaux de Camp. Monsieur de Chastillon dit, pour Monsieur de Chaunes, je suis assuré qu'il sera de votre avis, & que tous ces Messieurs feront de même, parce qu'ils n'osent être d'un sentiment contraire à celui qui est en faveur; mais pour moi je ne partirai point, & vous le repete, sans un ordre exprès du Roi. L'on trouva un expédient; on sçavoit que Monsieur le Cardinal étoit à Dourlans; on

donna un bon coureur à Monſieur de Faber pour l'aller trouver, & pour lui dire le different qui étoit entre Meſſieurs les Generaux. Il paſſa heureuſement, & lui dit le ſujet de ſon voyage. Il reçut un billet pour rendre à ces Meſſieurs, qui portoit : Je ne ſuis point homme de guerre ni capable de donner avis ſur ce ſujet. Il eſt vrai que j'ai beaucoup lû, mais je n'ai pas trouvé que l'on ſoit ſorti des lignes pour combattre les ennemis, après avoir demeuré dix-huit jours entiers à les faire. Lorſque le Roi vous a donné à tous trois les commandemens de ſes armées, il vous en a crû capables, & il lui importe fort peu que vous ſortiez, ou que vous ne ſortiez pas, mais vous répondrez de vos têtes, ſi vous ne prenez point la ville d'Arras. 1640.

Les ennemis vinrent du côté du mont ſaint Eloi, & ne paſſerent pas outre. Ils firent le tour pour s'aller camper à Arlu, où ils demeurerent pendant le temps d'une partie du ſiege. Il y avoit une garde de cavalerie, & huit hommes dans la tour de Mouchy-le-Preux. Les ennemis vinrent avec un grand corps de cavalerie, ils battirent

1640. la garde, & firent une mine sous la tour, qu'ils firent sauter avec les soldats qui étoient dedans. Dans ce temps-là on ouvrit la tranchée, & on ne voulut pas que Monsieur de Chastillon la fit ouvrir entre la Ville & la Cité, du côté du moulin à vent, proche d'une justice & d'une croix. On auroit pris la Ville & la Cité en six jours. Monsieur le Grand-Maître avoit un ordre, par lequel le Roi vouloit que les deux armées l'attaquassent d'un même côté, & ainsi il falloit que les troupes de Monsieur de Chastillon passassent par le quartier de Monsieur le Grand-Maître, & prissent la main gauche de son attaque, ce qui les fatiguoit fort. Les assiegés se défendirent assez vigoureusement. Ils firent entr'autres choses une sortie sur les gardes Suisses à l'attaque de Monsieur de Chastillon, dont ils tuerent un grand nombre. Le Capitaine Rhedy y fut aussi tué, ils perdirent la moitié de la tranchée; & comme le Régiment de Piedmont devoit entrer en garde pour relever les Suisses, j'étois allé voir la tranchée; mais aussi-tôt que je fus de retour, je fis prendre les armes au Re-

giment, & nous fûmes droit à la tranchée, & reprîmes ce qu'avoient perdu les Suiſſes. L'on continua toujours de pouſſer l'attaque. Les ennemis vinrent avec un gros de cavalerie par Mouchy-le-Preux, Nous les pourſuivîmes fort genereuſement juſques dans le retranchement de leur camp, où Monſieur le Marquis de Geſvres & d'Egby furent faits priſonniers. Les aſſiegés ſe voyant preſſés, faiſoient toutes les nuits des ſignals ſur le haut de leur tour. Les ennemis ſortirent d'Arlu, & ſe vinrent camper du côté du fort de Rantzau, pendant lequel temps ceux de la ville firent une ſortie ſur une garde d'infanterie, qui étoit dans une Egliſe entre le fort de Rantzau & la Ville, à moitié chemin de l'un & de l'autre. Ils prirent l'Egliſe. Monſieur de Rantzau avec une partie du Régiment d'Eſpagny, alla pour la reprendre, & ſe mit dedans avec fort peu de troupes. Les aſſiegés revinrent, & la forcerent Monſieur de Rantzau eut un bras caſſé d'un coup de mouſquet. Ils lui demanderent ſon épée, & les leur ayant refuſée, ils lui donnerent des coups de hampe de hal-

1640.

1640. lebarde, ne le voulant pas tuer. Cependant nos gens revinrent, battirent les ennemis, & ramenerent Monsieur de Rantzau dans son quartier. Quatre jours après il se plaignoit de ce qu'il ne pouvoit remuer la cuisse, on y regarda, & on trouva que la gangrene y étoit. Aussi-tôt les Chirurgiens assemblés lui couperent la cuisse à trois doigts près la hanche.

Il y avoit déja quelque temps que l'armée souffroit dans le siege, les vivres ne pouvant y arriver, à cause que les ennemis étoient campés sur le chemin. Les soldats & les cavaliers qui n'avoient point de pain, prenoient les épics de bled, & les flamboyoient pour en brûler le bout, & puis ils mangeoient le bled, d'autres l'écrasoient avec des tuiles pour faire des galettes. On tenta de faire venir un convoi du côté de l'Escluse; c'étoit un nommé l'Eschele qui le conduisoit. Il y avoit quelques munitions, comme des méches & du plomb. Il fut défait par les ennemis, & le Marquis de Pisany y fut tué. Le Roi manda qu'on fît sortir des troupes du camp pour aller au devant d'un autre convoi qu'il faisoit

partir de Dourlans. Il étoit conduit par Monsieur du Hallier. Tous les Volontaires de la Cour y étoient, comme Messieurs de Mercœur, de Beaufort & le Grand. Monsieur le Maréchal de la Meilleraye alla au devant avec huit mille hommes de pied, choisis dans chaque Régiment, & quatre mille chevaux. Dans le temps qu'il alla au devant du convoi, les ennemis vinrent attaquer la ligne du côté du fort de Rantzau. Le combat dura trois heures, ils se rendirent maîtres du fort, Monsieur de Chastillon eut son cheval tué d'un coup de canon, & son baudrier coupé d'un coup de mousquet. On lui vint dire que son fils avoit été tué. Il dit qu'il étoit bienheureux d'être mort dans une si belle occasion pour le service de son Roi. Il se trouva qu'il n'étoit que blessé. Savion, Lieutenant des Gardes y fut tué. Ceux de la Ville firent feinte de sortir avec trois mille hommes, pour venir attaquer le quartier de Monsieur de Chastillon, qui me commanda d'y aller avec deux Régimens d'infanterie, celui d'Esquinselles de cavalerie, & un autre étranger. Je fis prendre prompte- 1640.

1640. ment les armes à tous les vivandiers, & aux soldats malaingres qui étoient dans le quartier pour faire mine, mais les ennemis n'avancerent pas. Notre artillerie fut bien servie, & nous aida à regagner le fort, & à les en rechasser.

Durant ce temps-là les troupes du convoi commencerent à paroître, & aussi-tôt les ennemis se retirerent devers le pont de Gin. Notre convoi arriva heureusement. Les troupes de Monsieur de l'Hôpital s'en retournerent, & on renvoya une partie des malades & des blessés à Dourlans. Quatre jours après l'armée ennemie passa entre le mont saint Eloi & le camp, & se vint camper à la vûë des lignes. Ceux de la Ville faisoient des fumées, & ceux de l'armée leur répondoient de même; enfin les premiers se lasserent de les continuer, & envoyerent pour capituler. Ils se rendirent, & eurent une composition telle que peuvent avoir des gens qni sont dans une bonne place. Ils sortirent le jour & Fête de Saint Laurent. Il y avoit deux mille hommes de pied, quatre cens chevaux, & quatre mille paysans portans

tans les armes. L'Armée du Roi y entra le même jour, les Gardes qui étoient dans les deux Armées, les Regimens de Piedmont, Champagne, Rambure, la Marine, Vervins & Longueval, y entrerent auſſi. On demeura pendant quatre jours couché dans les rues, ſans entrer dans aucune maiſon. Le Roi donna le Gouvernement d'Arras à Monſieur de Saint Preuil, qui étoit Gouverneur de Dourlans; & celui de Dourlans à Monſieur le Chevalier de Monteclair. 1640.

L'Armée fit raſer les lignes & les tranchées avant que de ſe retirer, & ſe vint camper entre Arras & Dourlans. Je demandai congé à Monſieur de Chaſtillon pour aller faire un tour chez moi, il me l'accorda. Je partis d'Arras pour aller à Amiens, où le Roi étoit. Quand je fus à une lieue de la ville, à côté du grand chemin, par où il faut paſſer pour y arriver, le Roi qui étoit à la chaſſe, me reconnut d'aſſez loin, & dit à Monſieur de Beaufort : Je gage qu'un de ces Cavaliers qui paſſe-là, eſt Puyſegur. Monſieur de Beaufort s'en vint droit à moi, & me dit : Le Roi vous a reconnu de

1640. bien loin, il m'a dit qu'il vouloit vous parler. Auſſi-tôt nout tournâmes pour aller vers lui. Il ſe mit à galoper, & vint droit à nous. Il me dit, je vous ai reconnu de bien loin. Je ſuis étonné que Monſieur de Chaſtillon t'ait donné congé, je lui avois défendu de ne le donner à perſonne. Je lui dis, Sire, il ne m'en a point parlé, il ſçait bien que je ſerai de retour, avant que l'Armée puiſſe aller en quelque lieu. Il me dit, je ſuis pourtant bien aiſe que tu ſois venu; car je ſçaurai de toi comme tout s'eſt paſſé au ſiége. Des trois Compagnies vacantes du Regiment de Piedmont, le Maréchal de la Meilleraye en demande une pour un nommé Rabat Lieutenant, & qui ſert dans l'artillerie. Je lui ai répondu que puiſqu'il travailloit dans l'artillerie, il le pouvoit recompenſer des Charges qui y vacqueroient; que j'avois donné ces trois Compagnies-là à trois Lieutenans, pour qui vous m'aviez écrit. Je lui dis que je lui étois fort obligé. Il commença à s'informer de moi de tout ce qui s'étoit paſſé au ſiége, me parlant toujours, juſques à ce qu'il fût entré dedans ſon logis. Il traverſa

toute la ville d'Amiens à cheval, sans jamais vouloir monter en carosse. En entrant il m'ordonna de me trouver à son coucher. Comme j'y allai, je vis qu'il étoit entré dans son cabinet pour prier Dieu. Je rencontrai dans sa chambre Monsieur Forest, qui payoit les pensions des menus plaisirs, qui me dit: Qu'il avoit charge du Roi de sçavoir de moi, si j'avois prié Monsieur le Grand de lui parler pour l'augmentation de ma pension; que si cela étoit, il me l'ôteroit au lieu de l'augmenter, & que je sçavois bien parler à lui quand je voulois; que je lui avois appris que quand on accordoit quelque grace par la demande d'un particulier, on avoit obligation à ce particulier, & non pas à celui qui l'accordoit. Je dis à Monsieur Forest, que je ne lui en avois jamais parlé, & que c'étoit une bonne volonté qu'il avoit pour moi; que le Roi sçavoit fort bien que je ne faisois la cour à pas un Favori, ni même à Monsieur le Cardinal, qui étoit le tout-puissant. Forest me dit, quand le Roi parlera à vous en particulier, dites-lui ce que je viens de vous dire. Le Roi sortit de son cabinet après 1640.

1640. avoit achevé sa priere, & vint pour se deshabiller. Il me fit donner le bougeois; & comme il fut couché, il donna le bon-soir, & me dit de demeurer. Tout le reste sortit de la chambre. Il me fit reprendre le bougeois, & m'approcher du chevet de son lit, où j'eus l'honneur de l'entrenir depuis onze heures du soir jusques à quatre heures & demie du matin, me parlant toujours de ce qui s'étoit passé à Arras pendant le siége, & comme les ennemis avoient attaqué les lignes. Après avoir parlé de toutes ces choses, il me dit : D'où vient que tu ne demande pas la Compagnie de Pouillac qui est vacante dans les Gardes, il est mort cette nuit. Sire, je n'en sçavois rien. Hé bien, dit-il, je te la donne, n'en dis rien, Monsieur le Cardinal me la demande pour l'Anglade, & Monsieur le Grand pour la Sale. Je lui dis, Sire, je n'en dirai rien, & je m'en allai coucher. Je revins à neuf heures au lever du Roi. Monsieur le Grand entra aussitôt qu'il fut éveillé, & lui demanda encore la Compagnie pour la Sale. Le Roi lui dit, je ne le puis pas, je la veux donner à Puysegur. Monsieur le

Grand lui dit qu'il en étoit fort aise, & sortit de la chambre du Roi. Monsieur de la Sale s'approcha pour lui parler, mais il lui dit que le Roi l'avoit donnée sans dire à qui. Monsieur le Cardinal y vint aussi, & sortant, Monsieur de Guittaut lui demanda si l'Anglade auroit la Compagnie. Il lui dit que le Roi l'avoit donnée à un homme, & qu'il en étoit bien fâché, sans néanmoins lui nommer personne. Le Roi sortit aussi-tôt, & vint à la Messe, & me sourit en passant. Moi qui avoit oui la réponse qui avoit été faite à ces deux Messieurs, je croyois tenir la Compagnie; mais je fus bien surpris, quand l'après dînée, comme j'approchai le Roi, il se tourna vers la fenêtre, au lieu de me regarder; & comme il en voulut sortir, je m'avançai, & lui dis, Sire, quoique je n'aye pas la Compagnie, je ne laisse pas de vous en être autant obligé comme si vous me l'aviez donnée. Il me dit, Puysegur, la raison pour laquelle je ne vous la donne pas, est que vous m'êtes tellement nécessaire dans mes Armées, & dans mon Regiment de Piedmont, qu'il faut que vous y demeuriez encore

1640.

1640. quelque-temps, & je vous promets que je ne manquerai point à faire pour vous tout ce que vous pouvez esperer dans tous les degrés où un Gentilhomme peut monter. Ce refus honnête vint de l'invention de Monsieur le Cardinal, qui vouloit qu'il n'y eût dans les Gardes & dans le Gouvernement, que des personnes qui fussent à lui, & qui lui eussent promis fidélité. Il fit la même chose à Monsieur de Treville, lorsque Monsieur le Cardinal de la Valette mourut. Le Roi lui avoit donné le Gouvernement de Metz. Monsieur le Cardinal lui dit, pour l'en frustrer : Quoi, Sire, tirer Treville d'auprès de votre Majesté & de la tête de ses Mousquetaires ? Je croi que votre Majesté n'y songe pas, il est encore jeune, & vous lui pourrez faire d'autres biens pour demeurer auprès de vous, & donner ce Gouvernement là à quelque vieil Officier qui vous ait bien servi. Le Roi lui demanda, & à qui ? Sire, il le faut donner à Lambert qui est Gouverneur de la Capelle, & celui-ci à Roquepine qui commande dans Metz. La chose fut ainsi faite, & Monsieur de Treville n'eut

point de Gouvernement. Le dessein de Monsieur le Cardinal étoit d'en donner recompense à Monsieur de Lambert, & le prendre pour lui. l'Armée s'étant rafraîchie aux environs d'Arras, & les bréches de la ville ayant été reparées & mises en état de ne rien craindre, les troupes s'acheminerent dans leurs quartiers d'hiver.

L'Année suivante 1641. on dressa une grande Armée, que comman- 1641.
da encore Monsieur le Maréchal de la Meilleraye, qui fut assieger Aire. Monsieur de Chastillon avoit le commandement d'une autre, dans laquelle étoit le Regiment de Piedmont. Elle alla camper à Bazeil, qui est tout proche de Sedan. Elle étoit composée de dix mille hommes de pied, & de trois mille chevaux. Nous y demeurâmes bien un mois ou cinq semaines. Le camp étoit retranché devant nous, & joignoit la riviere des deux côtés. Monsieur le Comte de Soissons qui s'étoit refugié dans Sedan, & qui avoit beaucoup d'estime & d'amitié pour moi, venoit tous les jours me demander à la tête du camp. Je ne voulus

1641. jamais l'aller trouver, dans la crainte que j'avois que l'on ne s'imaginât que j'eusse quelque intelligence avec lui; mais comme de tout temps j'étois inviolablement attaché au service du Roi, & que je sçavois l'honneur qu'il me faisoit de m'aimer, je n'avois garde de songer à prendre d'autre parti que le sien. J'avoue franchement que dans ce temps-là, j'aurois servi de grand cœur Monsieur le Comte, contre tout autre que le Roi; & comme il continuoit journellement de me demander, je lui fit dire par la Berge, qui étoit son Ecuyer, que je le priois de ne le plus faire, & que cela me rendroit suspect auprès de SaMajesté, & inutile à le pouvoir jamais servir. Au bout de six semaines nous passâmes la riviere de Meuse, & vinmes loger en un autre village tout vis-à-vis. Nous y demeurâmes pendant quinze jours, sans qu'on envoyât à la Cour, ni que la Cour envoyât à l'Armée. Cependant Monsieur de Chastillon forma le dessein d'assieger Sedan par force; il en fit faire un plan sans en rien communiquer à personne, pas même à Monsieur de Sourdis, qui étoit sont Lieu-

tenant Genéral. Si-tôt que le plan fut achevé, il me fit chercher, & entrer dans ſon cabinet en particulier, où il me dit ſon deſſein, & m'expliqua tout en me montrant le plan, tant des quartiers qu'il vouloit prendre que des attaques qu'il vouloit faire. Je lui remontrai qu'il n'avoit pas d'infanterie ſuffiſante pour ſon entrepriſe. Il me fit réponſe que le Roi lui donneroit une partie de celle qui favoriſoit les convois d'Aire ; mais je lui dis que cette infanterie étoit plus néceſſaire pour faire vivre l'Armée que pour venir au ſiége de Sedan. Il me repartit qu'on levoit en Normandie deux ou trois mille hommes, & que Sa Majeſté les lui pourroit donner. Il me chargea d'une lettre de créance pour elle, & d'une autre pour Monſieur le Cardinal, avec le plan du ſiége qu'il vouloit entreprendre, & qui étoit fort bien fait. La lettre qu'il écrivoit au Roi, portoit ſeulement ces mots : *J'envoye Puyſegur, que votre Majeſté connoît, & auquel elle a croyance, à qui j'ai donné un plan du deſſein que j'ai pour attaquer Sedan. Il le fera voir à votre Majeſté, & lui fera entendre toutes les* 1641.

1641. *raisons que j'ai pour cela.* Celle qu'il écrivoit à Monsieur le Cardinal, contenoit la même chose. Lorsque je partis du camp, la Cour étoit à Amiens, qui se préparoit pour aller à Peronne; & dans la route que l'on prenoit, quand les logemens étoient petits, Monsieur le Cardinal partoit un jour devant; de sorte qu'il étoit à Corbie quand j'y arrivai le matin, auparavant que la porte fut ouverte, j'allai descendre au logis de Monsieur Desnoyers Secretaire d'Etat, ayant le département de la Guerre. Il étoit déja levé. Je l'entretins de tout le dessein qu'avoit Monsieur de Chastillon. Pendant ce temps il envoya un laquais, auquel il donna ordre de le venir avertir, si-tôt que Monsieur le Cardinal seroit éveillé. Ce laquais lui vint dire que Monsieur le Cardinal ne dormoit pas. Nous allâmes en la maison du Gouverneur où il logeoit. Quand nous fûmes montés en haut, Monsieur Desnoyers entra dans sa chambre, & lui dit le sujet de mon arrivée. Monsieur de Bar, qui étoit Capitaine des Gardes de son Eminence, me fit entrer. J'approchai de la ruelle de son lit, & après lui

avoir fait la révérence; je lui présentai la lettre de Monsieur de Chastillon; & quand il en eut fait la lecture, il me dit : c'est une lettre de croyance que vous nous apportez, je vous assure que l'on suivra votre sentiment sur les propositions que vous ferez; & pour cet effet vous n'avez qu'à dire votre avis, le Roi le suivra de point en point. Je m'excusai autant qu'il me fut possible de dire mon sentiment sur la matiere dont il s'agissoit, lui disant que Monsieur de Chastillon étoit infiniment plus capable que moi, & que je ne pouvois rien alléguer contre ses desseins; mais seulement les faire valoir autant qu'il me feroit possible, & montrer la facilité qu'il y avoit de faire réussir les propositions de la façon qu'il me les avoit montrées. Il me repartit que ce n'étoit pas répondre, & que puisqu'il se soumettoit à faire suivre mon sentiment, & que le Roi l'agréroit, il falloit que je dise mon avis autrement. La contestation entre Monsieur le Cardinal & moi, dura l'espace d'un quart-d'heure tout entier. A la fin je lui dis, Monseigneur, votre Eminence me le commande-t-elle?

1641.

1641. Il me dit qu'il m'en prioit, & qu'il me le commandoit, puiſque je le voulois. Je lui repartis, je crains que votre Eminence ne trouve mauvais ce que je m'en vais lui dire. Dites-le hardiment, me répondit-il. Et je lui dis, Monſeigneur, vous êtes un ſi habile-homme, & ſi entendu en toutes choſes, eſt-il poſſible que vous n'ayez pas trouvé un expédient pour ſortir des inquiétudes que vous donne la ville de Sedan, à cauſe que la riviere de Meuſe y paſſe, & que deſſus il y a un pont de pierre? Le pont eſt au Roi, & ne dépend point de la ville, on y prend les droits qui ſont dûs à Sa Majeſté, pourquoi n'a-t-on pas fait un fort du côté de deçà le pont vers Vadelincourt, rien n'auroit pu paſſer deſſus qui ne fût demeuré inutile à ceux de la ville. Il me répondit, je ne veux pas vous dire ce qu'on a voulu faire, parce que vous pourriez vous imaginer que j'y aurois ſongé dans le temps que vous m'en avez parlé, mais je veux que Monſieur Deſnoyers vous réponde; ce qu'il fit en ces termes: Vous ſçaurez qu'il y a dix-huit mois entiers que ſon Eminence preſſe journellement le Roi pour bâ-

tir le fort que vous dites, & il n'en a 1641.
pû venir à bout, parce qu'il ne veut pas déſeſpérer Monſieur le Comte. Je lui dis qu'il valoit mieux le déſeſpérer que de ſe laiſſer tourmenter par le paſſage que les ennemis peuvent avoir ſur le pont de Sedan. Je lui alléguai encore une autre raiſon, que je ne tenois pas l'Armée de Monſieur de Chaſtillon aſſez forte pour pouvoir exécuter ſon deſſein, & que le fort ne coûteroit pas le quart de ce que coûteroit le ſiége ; que Monſieur de Boüillon ni ceux de ſon parti ne pourroient pas ſe plaindre du Roi quand il feroit un fort ſur ſes terres. Il en demeura d'accord, & me dit, reſtez-ici avec Monſieur Deſnoyers, vous verrez le Roi, je ſuis certain qu'il vous dira la même choſe que moi, & qu'il ſuivra vos avis. Il ordonna à Monſieur de Bar de me mener déjeuner ; & ſur les neuf heures il partit pour Peronne, & je fus dîner avec Monſieur Deſnoyers, attendant le Roi qui arriva ſur les quatre heures du ſoir. Comme il entroit dans la place, vis-à-vis le logis du Gouverneur où il logeoit, il me reconnut, & vint droit à moi. Je le ſaluai en deſcendant

1641. de cheval. Il me demanda ce que j'étois venu faire. J'apporte, lui dis-je, à votre Majesté une lettre de croyance de Monsieur le Maréchal de Chastillon. Monsieur Desnoyers, à qui je l'avois donnée, s'avança, & me la rendit en présence du Roi, entre les mains duquel je la mis. Il la lut, & me dit, si tu juges que le dessein de Monsieur de Chastillon soit une chose qui se puisse faire, nous la ferons, & je te promets que nous suivrons ton avis. Je n'ai pas besoin de voir le plan, il y a long-temps que nous disons que le papier souffre tout. Le Roi montant en haut, s'appuyoit sur Monsieur Desnoyers & sur moi, & me demanda si l'on pouvoit assiéger Sedan de force. Je lui dis que non, & lui parlai du fort. Il me dit que ce n'étoit ni la faute de Monsieur le Cardinal ni celle de Monsieur Desnoyers, qu'il y avoit long-temps qu'ils le pressoient pour cela, mais qu'il ne l'avoit pas voulu faire, à cause de Monsieur le Comte; mais que pour le présent il vouloit bien qu'on le fît, & donna ordre à Monsieur Desnoyers d'aller à Peronne trouver Monsieur le Cardinal pour

l'instruire de ce qui avoit été résolu, & lui commanda de faire ma dépêche pour après demain que j'irois prendre, voulant que je demeurasse un jour entier auprès de lui à Corbie; & qu'il mit dedans cette dépêche, que lorsque Monsieur de Chastillon iroit faire tracer le fort, il vouloit que j'y fusse présent. Je lui dis lors, Sire, votre Majesté lui fera voir par-là que je n'ai point appuyé ses desseins; il m'en voudra mal, je la prie de faire mettre que Monsieur de Fabert y soit aussi. Monsieur Desnoyers partit pour Peronne, & je demeurai avec le Roi, qui étoit brouillé ce jour-là avec Monsieur le Grand son favori, ce qui fut cause qu'il m'entretint toujours jusques au lendemain midi que je partis. Il me parla du siége d'Aire, du dessein de Monsieur de Chastillon, de la force de l'Armée, & du nombre des Officiers qui y étoient, de l'Exercice de la campagne, & me demanda si je n'y avois rien augmenté. Je lui dis que non, mais que j'avois fait faire deux fois le bataillon octogone, en présence de Monsieur de Chastillon, qui admiroit la diligence avec laquelle je 1641.

1641. l'avois fait faire, & la force dont il étoit composé, qu'il ne croyoit pas, quelque cavalerie qu'il y eût, qu'elle pût jamais enfoncer un bataillon fait de la sorte, qu'il falloit du canon pour rompre, & qu'on pouvoit passer à travers toutes les plaines sans rien craindre.

Je partis de Corbie à deux heures après midi, & fus à Peronne pour prendre ma dépêche que je trouvai faite. Monsieur le Cardinal me fit cent amitiés, & commanda à Monsieur Desnoyers de me bien faire payer mon voyage; ce qui fut fait, & on me donna huit cens écus d'or. Sortant de Peronne, je rencontrai un des Valets de chambre de Monsieur de Sourdis, qui étoit venu en grande diligence. Il me dit qu'il n'y avoit rien de nouveau à l'Armée, que tout y étoit comme quand j'en étois parti. Je passai par Soissons chez moi, où je demeurai jusques à midi. Cependant le courier que j'avois rencontré, me passa, retournant à l'Armée, Monsieur le Cardinal lui ayant commandé de faire grande diligence; & comme j'arrivois aux postes, je trouvois toujours ses chevaux qui revenoient.

revenoient. Monſieur le Comte avoit envoyé ſon Trompette avec un billet, adreſſant à Monſieur de Sourdis, par lequel il le prioit de dire à Puyſegur, Capitaine & Major au Regiment de Piedmont, qu'il avoit un ſecret d'importance à lui communiquer, afin de le faire ſçavoir au Roi. Monſieur de Sourdis répondit par un autre billet à Monſieur le Comte, que Puyſegur étoit allé à la Cour, & qu'il reviendroit bien-tôt; mais que s'il lui vouloit communiquer ce ſecret, il iroit le trouver. Monſieur le Comte lui manda qu'il ne le pouvoit confier à d'autre qu'à moi, ſçachant bien que j'étois entierement attaché aux intérêts du Roi, & point à d'autres, & qu'il attendroit que je fuſſe de retour. Monſieur de Sourdis ſe perſuada que je le ſçavois, & qu'il prenoit ce prétexte de me demander, pour couvrir l'intelligence que j'avois avec lui. Monſieur le Comte qui avoit fait ſon poſſible pour parler à moi, ſe réſolut d'envoyer des partis pour prendre le premier courrier qui viendroit à l'Armée, croyant que ce ſeroit moi, comme cela devoit être, n'eût été que je demeurai à Soiſ-

1641.

1641. ſons plus de temps que je ne devois ; mais le courrier de Monſieur de Sourdis fut pris & mené à Sedan. Sa dépêche ouverte ſurprit bien Monſieur le Comte, voyant que Monſieur le Cardinal me ſoubçonnoit d'être d'intelligence avec lui. Il y avoit deux lettres, l'une adreſſante à Monſieur de Chaſtillon, & l'autre à Monſieur de Grimonville Intendant de l'Armée. Elles contenoient : Que s'il y avoit quelques paroles à porter, ſoit à Monſieur le Comte ou à Monſieur de Boüillon, ce ne fût pas Puyſegur, mais qu'on tint Conſeil de guerre pour juger Chamborre, qui étoit Capitaine dans Praſlin, & un Exempt de ſes Gardes qui s'étoit rangé auprès de Monſieur de Guiſe, & que Monſieur de Raray & Puyſegur aſſiſtaſſent au Jugement qui s'en feroit ; & qu'on prît bien garde, ſoit à leurs réponſes, ſoit au changement de couleur ou à d'autres choſes ; afin de voir s'ils n'étoient point du parti de Monſieur le Comte. Il fut ſi ſurpris qu'il dit à la Berge & à Preüille : Voyez le malheur des hommes, je perds Puyſegur pour l'avoir trop crû au Roi. Vous ſçavez tous comme il a

évité de me parler & de recevoir mes lettres. Je voudrois néanmoins le pouvoir faire avertir, afin qu'il se gardât. J'arrivai au quartier de Monsieur de Chastillon, que je trouvai chez Monsieur de Sourdis, qui étoit malade de sa colique. Je leur donnai mes dépêches. Dans le temps qu'ils les lisoient, je regardai du côté de Douzy, & vis dans la plaine un grand corps de cavalerie, qui marchoit droit à Sedan. J'en avertis Monsieur de Chastillon, qui me dit que c'étoit Mezieres qui alloit faire revûe. Je n'ai point ouï parler qu'il y eût de l'infanterie dans son quartier, & en voilà six ou sept bataillons que je vois marcher. Il se leva de dessus son siege, & regardant à la fenêtre, me dit : Je ne vois point d'infanterie. Vous verrez luire les armes, lui dis-je, aussi-tôt que le Soleil paroîtra. Il se trouva qu'il y avoit infanterie & cavalerie. Ils vinrent camper à Bazeil, qui n'étoit séparé de notre quartier que de la riviere. Monsieur de Chastillon fit atteler quatre petites pieces de canon, & les fit canoner. Monsieur de Sourdis lui dit, Monsieur, si nous envoyions Puysegur par-

1641.

1641. ler à Monsieur le Comte, vous sçavez qu'il l'a demandé. Monsieur de Chastillon lui répondit, chacun diroit que nous aurions peur, il ne faut pas y envoyer, mais demain nous partirons de grand matin pour aller camper au lieu où on doit faire le fort, & en donna l'ordre. Les troupes étoient en bataille dès la petite pointe du jour; néanmoins il ne voulut point partir, qu'il ne fût près de dix heures. Il survint une grande pluye qui dura depuis cinq heures jusques à huit. Je mis l'Armée en bataille, nous marchâmes en deux colonnes, laissant Sedan à la droite. Le Regiment de Piedmont prit la tête de la colonne droite, & Persan la gauche; la cavalerie marchoit à la tête des colonnes. Nous allâmes de cette façon jusques à la plaine, qui est devant le bois de Morphée, où étant arrivés, l'infanterie doubla sur l'aîle gauche de la cavalerie, & le reste de la cavalerie de la même ligne doubla sur la gauche de l'infanterie, & la seconde ligne doubla de même. Arrivant au bois, il y a une espace entre les jonctions des deux côtés d'environ quatre cens pas. Je voulois mettre

l'Armée en bataille au-deçà du bois, parce que les ennemis venoient à nous, & mettre deux forts bataillons au passage avec six pieces de canon, & garnir les deux côtés du bois de Mousquetaires, afin que s'ils vouloient passer, on tirât sur eux. Monsieur de Chastillon ne le voulut pas, & me dit de faire passer l'Armée à travers le bois, qui n'étoit pas trop épais; ce que je fis, & nous marchâmes droit aux ennemis qui étoient vis-à-vis de nous, sans penser qu'il y eût aucun fonds. Notre canon fut dételé, & tiré sur les bataillons que nous voyions; & insensiblement nous nous trouvâmes dans la descente, & tombâmes sur les bataillons de l'Empereur, dont le Regiment de Lamboy en étoit un, celui de Monsieur Nicq encore un, & les deux autres des vieilles troupes de l'Empire. Ils firent leurs décharges sur nous de dix pas. Le Regiment de Duglas bataillonnoit avec le nôtre. Nous perdîmes cent ou six-vingts hommes de cette premiere salve. Nous ne laissâmes pas de les enfoncer & de les renverser. Nous étions soutenus de la Compagnie des Gens-d'armes de 1641.

1641. la Reine, & de celle de Monſieur le Duc d'Orléans. Celle de la Reine étoit commandée par Francto, & celle de Monſieur par le Sieur de Raray. Ils combattirent tous deux auſſi généreuſement qu'on peut jamais faire. Ces quatre Regimens d'infanterie qui furent battus, renverſerent les Dragons de Monſieur le Comte, lequel étant monté ſur un cheval blanc, fut tué au milieu de tous ſes Gentilhommes, ſans qu'on aït pu ſçavoir par qui cela avoit été fait. Monſieur de Beauveau qui commandoit le Regiment de cavalerie de Monſieur de Boüillon, fut celui qui nous fit le plus de mal, car il acheva de nous tailler en pieces. Nous perdîmes en ce combat treize Capitaines & le Meſtre de camp, ſept ou huit Lieutenans, & autant d'Enſeignes. Toute notre cavalerie de l'aîle de la premiere ligne droite, prit la fuite à la premiere décharge, qui fut faite par quelques troupes derriere des buiſſons; & en fuyant, diſoient: *En voilà pour leurs cinquante écus*. Notre ſeconde ligne prit auſſi la fuite, les ſoldats ayant mis leurs mouſquets & leurs bandoulieres chacun à ſa place, comme

quand ils font l'Exercice. L'aîle gauche de notre cavalerie se battit fort bien, Monsieur de Praslin Mestre de camp de ladite cavalerie, & Maréchal de camp, y fut tué. Il ne voulut jamais de quartier, quoique Beauregard lui en offrit, refusant d'être prisonnier de Monsieur le Comte, pour des raisons que je ne dis pas. Monsieur de Roquelaure y fut blessé & pris prisonnier, Monsieur le Marquis du Sel, Cargray, & beaucoup d'autres aussi prisonniers. Messieurs de Chastillon, de Sourdis & de Grimonville, se sauverent à Rhetel. Les ennemis prirent tout le bagage de l'Armée & tout l'argent qui restoit pour sa montre, qui se montoit à plus de quatre cens mille livres. J'arrivai fort tard à Rhetel; & le lendemain matin, comme j'allois pour faire ouvrir les portes de la ville, le Trompette de Monsieur le Comte arriva. Je ne sçavois que le sujet qui l'amenoit. Je lui demandai d'où vient que vous venez ici après avoir gagné une bataille, & que vous n'avez pas vos beaux habits. Il me répondit, ah, Monsieur, je n'ai pas sujet d'être joyeux ni d'avoir de beaux habits, je

1641.

1641. puis dire que vous avez perdu un bon ami, & moi un bon maître ! Comment cela ? Monſieur le Comte eſt mort, me dit-il, voilà mon paſſeport & un billet ſigné de ſes Gentilshommes, adreſſant à Monſieur de Sourdis, pour ſçavoir de lui, de Madame la Comteſſe, & de Monſieur de Longueville, ce qu'on fera de ſon corps. Je le menai chez Monſieur de Sourdis, Monſieur de Chaſtillon n'étant pas encore éveillé, parce qu'il s'étoit couché tard, à cauſe d'une dépêche qu'il avoit faite à la Cour, & même m'avoit fait demander au Roi le Regiment de Piedmont pour Monſieur d'Andelot ſon fils, au nom de tous les Officiers. Je dis au courier qu'il ne parlât point de la mort de Monſieur de Seneçay, qu'en donnant la lettre au Roi; ce qu'il fit, & réuſſit ſi bien, que Monſieur le Cardinal venant trouver le Roi, ne ſçavoit rien de ſa mort. Et le Roi lui dit, Seneçay eſt mort, & Puyſegur m'a écrit au nom de tout le Regiment. Ils me demandent d'Andelot pour leur Meſtre de camp. J'ai dit à l'homme de Monſieur de Chaſtillon, que je le lui donnois. Monſieur le Cardinal répondit;

répondit, récompenser le fils d'un General qui vient de perdre une bataille, Sire, cela est inoui. Le Roi dit : Ce n'est pas toujours la faute des Generaux quand les batailles se perdent. 1641.

Les ordres, après cette nouvelle, furent changés, d'autant qu'ils étoient donnés pour Rheims, & on fit marcher les troupes vers Paris. Quand Monsieur de Chastillon fut levé, Monsieur de Sourdis lui mena le Trompette, qui l'assura de la mort de Monsieur le Comte. Il se tourna vers moi, & me dit que c'étoit une grande perte, mais que le Roi gagnoit plus à sa mort, que s'il eût gagné la bataille ; qu'il alloit dépêcher son Capitaine des Gardes vers le Roi, & lui envoyer le passeport & le billet que le Trompette portoit, même lui demander le Gouvernement de Champagne. Ce Capitaine partit sur l'heure, & fit si grande diligence, qu'il arriva dans Peronne à une heure après minuit ; & si-tôt qu'il fut dans la ville, il s'en alla droit chez Monsieur Desnoyers, qui ne lui voulut point parler, disant qu'il sçavoit fort bien que la bataille étoit perdue. Ce Capitaine persista, & après

1641. avoir souffert plusieurs refus, ne laissa pas d'entrer dans sa chambre. Hé bien, dit-il, Monsieur, vous nous venez annoncer que la bataille est perdue, nous le sçavons bien. Il est vrai, Monsieur, répliqua ce Capitaine, mais vous ne sçavez peut-être pas que Monsieur le Comte est mort. C'est ce que je ne crois pas, répondit Monsieur Desnoyers. Le Capitaine lui présenta le passeport du Trompette, & le billet que les Gentilshommes de Monsieur de Chastillon écrivoient à Monsieur de Sourdis. Monsieur Desnoyers se fit aussi-tôt apporter de la chandelle, & les lût: & après qu'il en eut fait la lecture, il se leva, & s'en alla chez Monsieur le Cardinal, à qui il dit la nouvelle, & lui montra les billets. Monsieur le Cardinal fut chez le Roi qu'il éveilla, & incontinent on envoya ordre à toutes les troupes qui devoient marcher du côté de Paris, de tourner vers Rheims, dont sa Majesté prit elle-même la route.

Cependant ceux de l'armée du Roi, qui avoient été faits prisonniers à la bataille, manderent à Monsieur de Chastillon, que si dans trois jours ils

ne payoient leur rançon, on les alloit envoyer en Allemagne. Lui qui sçavoit que Monsieur de Bouillon me faisoit l'honneur de m'aimer, me dit qu'il falloit que j'y allasse pour traiter de leur rançon. Je m'en excusai le mieux qu'il me fut possible, le priant de trouver bon que je n'y allasse pas, sans un passeport de Messieurs de Bouillon & de Lambois, parce qu'ils me pourroient faire arrêter sur le sien. Monsieur de Chastillon me dit que le Trompette du General Lambois qui étoit près de lui, s'en retourneroit le lendemain, & qu'il écriroit par lui à Monsieur de Bouillon d'envoyer le passeport que je demandois. Ce Trompette revint, & me l'apporta. Je fus voir avant que partir Monsieur de Grimonville, Intendant, auquel comme étant l'homme du Roi, je demandai si je ferois mal de parler à Monsieur de Bouillon, qui avoit croyance en moi, & qui me tenoit pour son ami & pour son serviteur, & de lui dire qu'il s'accommodât avec le Roi. Monsieur de Grimonville me dit, que je ne pouvois jamais mieux faire, & que si cela pouvoit réussir, je rendrois un 1641.

1641. grand ſervice à la France. Je lui repliquai, vous voulez donc bien, Monſieur, ſi on venoit à m'accuſer d'avoir fait cela de ma tête, que je puiſſe dire que je vous ai conſulté là-deſſus, & que vous m'avez conſeillé de le faire. Il me dit qu'oui. Je partis le lendemain pour Sedan, où j'arrivai à la tête de la garde de la cavalerie, à laquelle je montrai mon paſſeport; & l'ayant vû, on me demanda mon mouchoir, & on me banda les yeux. En paſſant à travers les champs, tous nos ſoldats qui avoient pris parti dans les troupes de Monſieur de Bouillon, me reconnurent. Si-tôt que je fus entré dans Sedan, on me débanda les yeux; & quand je fus dans le château, les gens de feu Monſieur le Comte me vinrent faire compliment. J'appris par Preuque tout ce que portoit la lettre du courier de Monſieur de Sourdis, qui avoit été pris. J'avoue que je fus fort ſurpris de ce que me dit Preuque; je ſçavois pourtant bien qu'on ne me trouveroit pas ſur le memoire de feu Monſieur le Comte, qui fut mis entre les mains de Monſieur le Cardinal, & qui contenoit les noms de ceux qui

étoient à lui, & qui lui avoient promis d'être de ſon parti. Monſieur de Guiſe entrant dans le château, & parlant à Meſſieurs de ſaint Yval & Varicarville, vint à moi. J'eus l'honneur de lui faire la reverence. Il me dit dans cinq ou ſix jours d'ici nous marcherons & entrerons dans la Champagne : nous irons dans toutes les grandes Villes, où nous ſommes aſſurés qu'on nous recevra, & qu'on fera porter le corps de Monſieur le Comte. Je lui fis réponſe, que je croyois que ſi Monſieur le Comte étoit en vie, qu'après le gain d'une bataille, les Villes lui pourroient ouvrir leurs portes, mais qu'on ne faiſoit pas grand cas d'un corps mort. Monſieur de Bouillon revint du camp, qui me fit dire qu'il ne pouvoit pas parler à moi, qu'il n'eût auparavant communiqué du ſujet de mon arrivée à Meſſieurs de Lambois & de Briquemaut. Ce dernier commandoit dans Sedan ſous Monſieur de Bouillon, qui me dit qu'il étoit tellement obſervé par ſaint Yval & Varicarville, qu'il ne ſçavoit comment faire, qu'il tâcheroit neanmoins de faire en ſorte que je puſſe 1641.

1641. parler à lui, & qu'il me feroit monter en sa chambre par un escalier dérobé ; que je me trouvasse à six heures dans le château, & que Monsieur de Bouillon leur avoit fait dire le soir exprès, qu'il se vouloit lever tard. Je ne manquai pas de me trouver à l'heure qui m'avoit été prescrite. Monsieur de Briquemaut me fit entrer dans son appartement, faisant semblant de me vouloir faire déjeûner. Aussi-tôt que j'y fus entré, il sortit de son lit, & prit sa robe de chambre. Monsieur de Briquemaut se retira aussi-tôt, & ferma la porte après lui. Monsieur de Bouillon me parla proche de la fenêtre, & me dit qu'il avoit conferé avec M. de Lambois, touchant la rançon des prisonniers, & le quartier qu'on leur vouloit faire : & comme j'avois dit qu'on avoit excepté Chambore, & l'Exempt qui étoit auprès de Monsieur de Guise, il n'étoit pas résolu de faire de traité, à moins qu'ils n'y fussent tous deux compris ; ou bien s'il en faisoit un, qu'il en garderoit deux ou trois des principaux pour échanger, en cas que ceux-là fussent pris. Je lui dis que nous ne ferions

donc point de traité, mais qu'il empêchât seulement qu'on les envoyât en Allemagne, & qu'il trouvât bon que je lui disse, qu'étant son serviteur, j'étois étonné de voir sa ville pleine de troupes étrangeres, & que je craignois qu'on ne s'en rendît maître; qu'il étoit vrai qu'il avoit un honnête homme pour Commandant, qui très-assurément ne le tromperoit pas, mais qu'il y en pourroit venir d'autres qui le feroient; qu'il étoit regardé de deux puissans Rois, & que chacun d'eux envioit sa place, & que s'il me vouloit croire, il se raccommoderoit avec Sa Majesté; que Monsieur le Comte n'étoit plus, qu'il l'avoit retiré avec lui, ainsi qu'il le pouvoit faire, attendu le droit de souveraineté. Il me répondit qu'il ne demanderoit pas mieux, mais qu'il sçavoit que Monsieur le Cardinal vouloit avoir Sedan; & que pour lui il étoit résolu de ne lui pas bailler, & de ne s'en défaire jamais. Je lui répliquai que je croyois bien que le Roi & le Cardinal avoient dessein de l'avoir, dans le temps qu'il étoit de la Religion; mais qu'à present qu'il n'en étoit plus, quand la place 1641.

1641. seroit même à sa Majesté, il ne la pourroit pas confier en de meilleures mains que les siennes; que le Roi avoit toujours entretenu la garnison, & l'avoit payée de ses deniers. Surquoi il me dit qu'il lui en étoit dû bien des arrerages. Je lui répondis qu'on les lui pourroit payer, qu'il avoit nombre d'enfans, que le Roi pourroit faire beaucoup pour eux, en les gratifiant de benefices, que tout son bien étoit en France; & quoique l'Empereur & le Roi d'Espagne lui pussent promettre, ils n'étoient pas en état de lui en donner autant que Sa Majesté lui en pourroit ôter; que je le priois de bien considerer toutes ces choses, & que puisqu'il n'avoit fait aucun traité avec l'Empire ni avec l'Espagne, que conformément à celui qu'avoit fait Monsieur le Comte, & le tout pour l'amour de lui, s'il vouloit j'en parlerois au Roi & à Monsieur le Cardinal, & que j'étois assuré que je réussirois dans mon entreprise, pourvû qu'il eût toujours une ferme volonté de demeurer au service du Roi, & d'être ami de Monsieur le Cardinal, car autrement je ne pouvois rien faire; & que s'il

avoit dessein de le tromper, il étoit assuré qu'on le découvriroit, & qu'il auroit tout le loisir de s'en repentir, & qu'on appréhendoit à la Cour que Madame sa femme ne lui fit plutôt tenir le parti d'Espagne que celui de France. Il me dit que pour des affaires de cette importance, & qui regardoient sa souveraineté, il ne se laissoit pas gouverner par sa femme, ni même dans le lit. Aussi-tôt que Madame ouvrit le rideau (je ne la croyois pas là) elle me dit : Monsieur de Puysegur, je passe donc pour Espagnole. Oui, Madame, lui dis-je, on croit à la Cour que vous l'êtes autant que Madame de Bouillon votre belle-mere est Françoise. Elle me répondit qu'elle ne souhaitoit rien avec plus de passion que de voir son mari dans les bonnes graces du Roi. Monsieur de Bouillon dit ensuite que s'il s'accommodoit avec Sa Majesté, il rendroit Donchery qu'il avoit pris ; & que si le Roi faisoit difficulté de l'accepter par traité, & vouloit faire semblant de le prendre par force, il feroit toute la mine qu'il faudroit, & qu'il n'y auroit que de ses troupes dedans ; qu'il sou-

1641.

1641. haitoit auſſi que le corps de Monſieur le Comte fût conduit en France pour y être enterré ; que l'on lui payât trois années d'arrérages de ſa garniſon qui lui étoient dûes ; que le Roi le conſidérât, & lui donnât de l'emploi dans ſes armées, & des benefices à ſes enfans ; enfin qu'il me donnoit tout pouvoir de traiter, qu'il ſigneroit tout ce que je ferois, & qu'il ſe fioit entierement à moi, mais que pour la ſouveraineté de Sedan, il ne la vouloit point quitter ni pour or ni pour argent. Je lui fis connoître que je lui étois bien obligé de la confiance qu'il avoit en moi, qu'il pouvoit être aſſuré que je ne le tromperois pas, & je le priai de me donner un de ſes Trompettes pour me conduire, & l'aſſurai qu'il lui apporteroit la réponſe, qui ne ſeroit qu'un ſimple billet que je mettrois ſous une des bandes blanches de velours la plus proche de deſſus l'aiſſelle de ſon bras gauche ; & s'il voyoit que le billet fût ſigné du nom de Puyſegur, il n'ajoutât point de foi à tout ce qui ſeroit écrit dedans, & ſe méfiât de tout ; & ſi au contraire il ſe trouvoit ſigné du nom de Pradel, qu'il crût que j'avois

toutes les ſûretés poſſibles, & qu'on m'avoit accordé toutes les propoſitions que j'aurois faites pour lui. Il fit venir le Trompette qui ſe nommoit France, & lui commanda de venir avec moi, & de prendre bien garde de perdre la lettre que je lui donnerois. Il me tint enſuite ce diſcours : Il y a ici des gens fort dangereux, j'ai peur qu'ils ne vous faſſent attendre ſur le chemin, & qu'ils ne vous jouent quelque mauvais tour. Ils apprehendent que vous ne cherchiez un accommodement, & pour cet effet, ſaint Yval & Varicarville, ſortirent hier au ſoir bien tard, me diſſuadant de vous parler. Je lui répondis que je m'en allois leur donner le change ſi je pouvois, & que je prendrois mon chemin par Mouzon ; que je le priois de commander de ce côté-là, qu'on me donnât une eſcorte à la garde de la cavalerie, & même les priſonniers qu'il vouloit que j'emmenaſſe ; que je leur dirois qu'ils m'attendiſſent du côté de Mouzon, & que lui me donneroit un billet, s'il lui plaiſoit, adreſſant à celui qui commande la garde du côté de Rhetel, portant qu'il me donnât dix maîtres pour me 1641.

1641. conduire jusques à trois lieues du camp, & que son Trompette lui donneroit l'ordre; que par le moyen de cette ruse, je me sauverois du piege qu'on m'auroit voulu tendre, & du mauvais parti qu'on m'auroit voulu jouer, & là-dessus je pris congé de Monsieur de Bouillon, qui me fit mille protestations d'amitié, & je m'en allai. Je sçavois étant à Sedan, la dépêche qui avoit été écrite, par laquelle on mandoit que s'il y avoit quelque chose à négocier, ce ne fut pas moi qui la fit. J'arrivai heureusement à Rhetel, & dis à Monsieur de Chastillon que je n'avois pû faire de traité pour les prisonniers, à moins que Chambore & l'Exempt des Gardes, dont j'ai parlé, n'y fussent compris; que Monsieur de Bouillon m'avoit promis d'attendre encore quinze jours, avant que de les envoyer en Allemagne. Je parlai ensuite à Monsieur de Grimonville, de ce que j'avois fait avec Monsieur de Bouillon, ayant promis de lui parler d'accommodement. Il me dit que le Roi étoit à Rheims, & qu'il falloit que j'y allasse. Il me fit donner deux chevaux pour cet effet; & si-tôt

que je fus arrivé à Rheims, j'allai chez Monſieur Deſnoyers. Je demandai cinq ou ſix fois à parler à lui, mais je ne le pus obtenir ; ſi bien que je m'impatientai, & deſcendis en bas dans un jardin, où regardoit la fenêtre de ſa chambre. Je me mis à crier fort haut, Monſieur Deſnoyers, j'ai à vous parler de choſes importantes, je viens de Sedan ; ſi vous ne voulez pas me parler, je vais le dire au Roi. Il ouvrit ſa fenêtre, & me dit de monter. J'entrai dans ſon cabinet, où étant, il me dit : Le Roi ſera bien ſurpris quand il ſçaura que vous venez de Sedan. Il avoit ordonné, s'il y avoit quelque choſe à conferer avec Monſieur le Comte ou avec Monſieur de Bouillon, que ce fût un autre que vous. Je lui répondis que ſi l'on l'eût ſçû, je ne doutois point que l'on ne m'y auroit pas envoyé, & quand même on l'auroit ſouhaité, je n'y ſerois pas allé ; que je n'avois appris cette défenſe qu'à Sedan, & que j'avois connu par-là que Monſieur le Cardinal & lui, avoient voulu perſuader au Roi que j'étois dans les intérêts de Monſieur le Comte, mais que pour le preſent, un cha- 1641.

1641. cun sçavoit fort bien le contraire, & que je pouvois hardiment dire, qu'il n'y avoit pas un seul homme dans le Royaume qui fut plus zélé serviteur du Roi que moi; qu'il étoit seulement question de voir, si en l'état où se trouvoient les affaires de Sa Majesté pour le present, il lui étoit avantageux que Monsieur de Bouillon se remît dans son service & dans son parti, & qu'il fût ami de Monsieur le Cardinal, comme il le vouloit être. Je lui fis le recit de tout l'entretien que j'avois eu avec Monsieur de Bouillon, & des propositions que je lui avois faites de rendre Donchery, de licencier les troupes Allemandes, & ne point laisser passer la Meuse aux troupes. Il me répondit en ces paroles : Mon cher enfant, Monsieur de Bouillon est un homme qui vous trompera, il n'y a point de mesures à prendre avec lui. Je lui répliquai, que de la façon qu'il m'avoit parlé, j'y trouvois une sûreté toute entiere; & sur ce qu'il me dit qu'il l'avoit trompé treize fois, je lui repartis que Monsieur de Bouillon m'avoit assuré qu'on l'avoit trompé quatorze. Il me dit : allons voir son

Eminence, vous lui parlerez ; ce que nous fimes. Il entra dans ſa chambre, & moi j'attendis à la porte, en m'entretenant avec Monſieur de Bar, Capitaine de ſes Gardes, Monſieur le Maréchal de Brezé & Monſieur de Sourdis étoient avec Monſieur le Cardinal. Monſieur de Brezé reçut l'ordre de commander l'armée en l'abſence de Monſieur de Chaſtillon, qui ſe retira, & n'eut point le Gouvernement de Champagne. Monſieur Deſnoyers ayant parlé à Monſieur le Cardinal, Son Eminence dit à Monſieur de Brezé qu'il s'en allât, & qu'il revint le ſoir, qu'il avoit affaire à me parler, & que je venois de Sedan. Il ſortit, & on me fit entrer. Monſieur le Cardinal vint à moi, & en m'embraſſant, me dit : Puyſegur, ce que Monſieur Deſnoyers me vient de dire, eſt-il vrai ? Oui, lui dis-je, Monſieur, il eſt très-vrai, & que Monſieur de Bouillon ne ſouhaite rien tant que d'être remis dans les bonnes graces de ſa Majeſté, & vous ſupplie inſtamment d'y vouloir contribuer ; que ſa plus forte paſſion, eſt d'être bien avec votre Eminence & ſon ami. Il demande

1641. que le corps de Monsieur le Comte soit conduit à Gaillon pour y être enterré. Je lui fis un détail de tout ce que nous avions fait ensemble, & lui parlai de sa capacité pour commander une armée. Son Eminence me dit que cela étoit très-veritable, & qu'il disposeroit l'esprit du Roi à lui accorder toutes ses demandes; que je le pouvois assurer qu'il n'auroit jamais un meilleur ami que lui. Et me dit ensuite: Voyez, Puysegur, vous n'avez demeuré qu'un jour à Sedan, vous n'avez parlé qu'une demie heure à Monsieur de Bouillon, & vous en avez plus fait en cette demie heure que Monsieur de Sourdis, que nous tenons-là depuis dix-huit mois entiers. Je m'en vais voir le Roi, auquel je dirai votre negociation; ne le voyez pas devant moi. Je lui dis: votre Eminence veut raccommoder le mal qu'elle m'a fait auprès de Sa Majesté; je sçai fort bien que le Roi étant avant hier à Saint Thierry, il dit bien des choses contre moi, mais je suis assuré que votre Eminence le détrompera. Il alla chez le Roi, & à son retour m'ordonna de l'aller voir; & me me dit qu'il étoit fort satisfait

ſatisfait de moi, & qu'il me recevroit bien. Je lui répondis que je n'en doutois pas, & qu'aſſurément Son Eminence lui avoit parlé d'une autre façon qu'il n'avoit fait à Peronne. Je fus donc chez le Roi, que je trouvai aſſis ſur la table de ſon cabinet. Il avoit le pied appuyé ſur une chaiſe, & ſe ſentoit de la goutte. En entrant, il me dit, ah, Puyſegur, que je ſuis aiſe de vous voir; ce que Monſieur le Cardinal m'a dit, que vous avez fait dans votre voyage de Sedan, eſt-il bien véritable? Je lui répondis: Sire, cela eſt plus vrai que ce qu'il vous a dit à Peronne, & que ce que votre Majeſté a crû de moi. Je n'ai jamais rien fait contre ſon ſervice, on me porte de l'envie, & cela ne procede, que parce que je ne veux point d'autre maître que votre Majeſté. Il ſe leva de deſſus la table, & s'appuya ſur mon épaule, me demanda ce que j'avois fait avec Monſieur de Bouillon. Je lui racontai la même choſe qu'à Monſieur le Cardinal. Il me dit, en peu de temps, Puyſegur, vous m'avez rendu un grand ſervice; j'ai donné le Régiment à d'Andelot, comme vous me l'avez 1641.

1641. écrit ; & de toutes les charges qui ont vacqué, je n'en ai voulu donner aucune ſans vous avoir parlé : j'en ai même refuſé une à Monſieur le Grand, qu'il me demandoit pour Savion, & une à Sourdis, pour un Gentilhomme nommé Gaumer. Je lui dis : Sire, on en pouvoit bien accorder une à Monſieur le Grand pour Savion, c'eſt une perſonne de mérite. Il eſt vrai, dit le Roi, qu'il en faut donner aux Lieutenans des compagnies qui ſont quaſi tous bleſſés ou priſonniers, & j'en donnerai à tous ceux que vous me nommerez. Cependant allez-vous-en chez Monſieur le Cardinal faire la réponſe que vous ſçavez. J'y allai, & le trouvai dans ſa chambre avec Monſieur Deſnoyers. Il me dit : çà, Puyſegur, écrivez (il y avoit ſur la table une écritoire & du papier.) Que lui manderai-je, Monſieur, lui dis-je, il me répondit : voyez. Je repartis, je ne puis lui rien mander que vous ne me le diſiez. Ecrivez, dit-il, vous ſçaurez que j'ai vû le maître valet, auquel j'ai parlé, il m'a dit des choſes bien ambigues. Ne parlons point de cela, Monſieur, & je pris une au-

tre feuille de papier, où je mis : Etant arrivé, ſans dire où, ni à qui je parlois, j'ai communiqué de toutes les choſes, dont nous ſommes convenus enſemble : je ne m'explique pas davantage, parce que vous les ſçavez auſſi bien que moi, la ſureté y eſt entiere, l'Homme eſt bien-aiſe de vous avoir pour ami. Après que j'eus écrit ces mots, je me tournai vers Monſieur le Cardinal, que je priai très-humblement d'agréer que Monſieur de Guiſe fut compris dans le traité. Il me demanda pourquoi ? Je lui répondis que j'avois eu l'honneur d'avoir été nourri page chez feu Monſieur ſon pere, & que je ſerois bien-aiſe de lui rendre ce ſervice. Tout le monde ſe perſuade que Votre Eminence le veut perdre pour avoir ſes benefices, & que Monſieur Deſnoyers aura l'Archevêché de Rheims. Il me dit, en m'embraſſant, qu'il me ſçavoit bon gré de la demande que je lui faiſois pour Monſieur de Guiſe, & que le Roi lui accorderoit volontiers de venir en France, & ſe retirer en telle de ſes maiſons qu'il voudroit choiſir, pourvû que ce ne fut ni à Rheims ni à Guiſe ; & pour mar-

1641.

1641. que qu'on n'avoit pas mauvais dessein contre lui, c'est que le Roi souffriroit qu'il gardât ses benefices, après qu'il auroit épousé la Princesse Anne. Ensuite j'achevai la lettre que j'écrivois à Monsieur de Bouillon, & lui mandai que s'il trouvoit confiance en Monsieur de Guise, il lui fit voir ma lettre, que je finis par ces mots: Vous pouvez être assuré de tout ce que je vous écris, & que je suis votre très-humble & très-obéissant serviteur. Je signai Pradel, qui étoit la marque de la croyance. Monsieur le Cardinal qui m'avoit vû signer, me dit: Vous ne vous appellez pas Pradel, ni de nom ni de surnom, pourquoi le mettez-vous donc dans votre signe? Je lui dis, Monseigneur, trouvez bon que je le mette comme cela, j'en suis demeuré d'accord avec Monsieur de Bouillon. Si j'avois signé Puysegur, ce seroit une marque qu'il n'y auroit rien de véritable, & ainsi la lettre fut fermée. J'allai à l'hôtellerie où étoit le Trompette, & je la mis sous l'aisselle du bras gauche, à la bande de velours blanc, & ussi-tôt il s'en retourna.

Le Roi partit le lendemain avec

toute sa maison, & l'armée qui étoit à Rhetel, s'avança pour aller camper devant Donchery. Le Roi prit son logement à Mezieres, où j'allois tous les jours prendre l'ordre pour l'armée. Comme je vis que Donchery tenoit plus de trois jours, qui étoit limité, j'allai voir Monsieur le Cardinal, & lui dis, que je m'étonnois de ce que Donchery tenoit plus longtemps. Il me répondit : Puysegur, c'est l'opiniâtreté de votre maître & du mien qui en est cause. Vous sçavez que Monsieur de Bouillon ne veut pas que l'on fasse le procès au cadavre de Monsieur le Comte ; & le Roi le veut, Je lui dis : si votre Eminence lui en parloit comme il faut, je crois qu'il y consentiroit. Il répondit : il m'a défendu de lui en parler, & s'est même emporté contre moi ; je ne le veux pas fâcher, j'ai à combattre son humeur, celle du petit coucher, & celle du cabinet, cela me fait plus de peine, que tout ce que pourroient faire l'Empereur & le Roi d'Espagne contre les desseins que nous avons, je suis assuré que j'en viendrois plûtôt à bout ; mais parlez-lui-en vous. Je n'ai garde de

1641. l'entreprendre, lui dis-je, puisque vous ne l'osez faire. Il me dit: faites-le, je vous en prie, & dès aujourd'hui même, si vous n'avez pris le mot. Je lui dis que je ne l'avois pas pris; & que je hazarderois de lui en parler; & sur le champ je fus chez le Roi, que je trouvai couché sur son lit. Il n'y avoit dans sa chambre que Lucas Secretaire du cabinet, & un marchand de pots de terre de Liege, propre à mettre des fleurs. Le Roi en acheta deux douzaines. Cet homme sortit, je m'approchai du Roi, & lui dis: Sire, le siege de Donchery est plus long que je ne croyois. Oui, dit-il, il tient davantage; c'est que Monsieur de Bouillon ne veut pas rendre le corps de Monsieur le Comte, à qui je veux que le procès soit fait. Je lui répondis: Sire, c'est une des principales causes des propositions que j'ai faites à Votre Majesté. En vérité, Sire, si j'osois vous dire mon sentiment là-dessus, je le ferois; va, dis tont ce que tu voudras. Ayant eu cette permission, je lui dis: Il semble que Dieu vous a assez vengé du crime de Monsieur le Comte, puisqu'il a été tué au milieu de tous ses

gens, ſans qu'on ait pû ſçavoir par qui; outre cela il avoit l'honneur d'être né Prince du ſang, il étoit votre filleul, & portoit votre nom. Quand on le condamnera à être traîné ſur la claye, on le nommera Louis de Bourbon dans toute l'inſtruction du procès & dans les Sentences de condamnations : laiſſez à Dieu la conduite de vos affaires, & la vengeance de vos ennemis. Dans ce tems-là Monſieur le Cardinal entra avec Monſieur Deſnoyers. Le Roi lui dit, j'ai ici un entretien avec Puyſegur, qui me demande pourquoi je me veux venger contre le corps de Monſieur le Comte, puiſque Dieu prend ce ſoin lui-même. Monſieur le Cardinal lui dit que j'avois raiſon. Le Roi s'appuyant ſur mon bras, ſortit de deſſus ſon lit, & entra dans le cabinet. Un moment après Monſieur Deſnoyers m'appella. Le Roi me dit : Puyſegur, allez-vous-en à Sedan, dites à Monſieur de Bouillon que je conſens qu'on ſorte de la ville le corps de Monſieur le Comte, qu'on le mette dans un chariot couvert de noir, accompagné de cinq ou ſix Gentilshommes à cheval, qui le conduiront juſ-

1641.

1641. ques au Pont-à-Vert, l'on le mettra dans un batteau pour le conduire à Gaillon, où il sera inhumé. J'enverrai de grand matin les passeports, & l'ordre pour le Pont-à-Vert, après quoi Monsieur de Bouillon pourra me venir voir. Le Roi me donna le mot que je portai à l'armée en passant, & de-là j'allai à Sedan, dire à Monsieur de Bouillon la volonté du Roi. Le lendemain sur les sept heures du matin, on sortit le corps de Monsieur le Comte dans un chariot, & Monsieur de Bouillon partit à huit pour venir voir le Roi à Mezieres. En passant je le joignis à la tête du camp, & eus l'honneur de l'accompagner jusques à la ville. Il alla descendre au logis du Roi, & le salua. Il fut bien reçu de sa Majesté; il vit ensuite Monsieur le Cardinal, avec lequel il dîna. Peu de temps après le Roi m'appella, & me dit qu'il étoit fort satisfait de Monsieur de Bouillon, & qu'il avoit bien fait les choses auprès de lui, qu'il pouvoit dire qu'il lui avoit rendu tout le respect & toute la soumission qu'il lui devoit; & avec si bonne grace, qu'il en étoit fort content, & qu'il n'avoit fait ni

ni plus ni moins que ce qu'il devoit. 1641.
Au retour du dîner de chez Monſieur le Cardinal, il fut voir Monſieur le Grand, qu'il entretint quelque-temps devant le monde, après quoi Monſieur le Grand le fit entrer dans ſa chambre, & lui dit que le Roi étoit tellement aiſe de ſon accommodement, qu'il pouvoit maintenant dire qu'il avoit un brave homme à ſoi, & une bonne place; qu'il étoit fort perſécuté de Monſieur le Cardinal, & qu'il ne ſçavoit comment s'en défaire, ne pouvant l'entreprendre contre lui, & n'ayant pas une ſeule place pour ſa retraite, il eſpere que vous l'aiderez tant de votre perſonne que de la ville de Sedan. Cela ſurprit ſi fort Monſieur de Boüillon, qu'il ne ſçavoit que répondre. Il lui dit pourtant : Monſieur, je ſuis étonné de ce que vous me dites, & j'ai bien de la peine à le croire. Je connois Monſieur le Cardinal pour un des plus habiles hommes, & des plus grands Miniſtres qui ſoient au monde, & le plus fidele à ſon Maître. Si le Roi d'Eſpagne en avoit un pareil, ſes affaires ſeroient bien en meilleur état qu'elles ne ſont. Monſieur le

Grand lui parla encore, & le pressa
1641. fort. Monsieur de Boüillon lui dit, Monsieur, si le Roi a dessein de se défaire de Monsieur le Cardinal, vous devez l'en détourner vous-même si vous le pouvez, le Roi ne sçauroit trouver un meilleur homme que lui pour gouverner ses affaires; & là-dessus ils changerent de discours. Monsieur de Boüillon vint voir le Roi, Monsieur le Grand l'accompagna. Le Roi le reçût encore fort bien cette seconde fois. Il prit congé de Sa Majesté, puis sortit pour s'en retourner. Je pris l'ordre de Sa Majesté pour porter à l'Armée, & m'en allai avec lui. Comme nous fûmes hors de Mezieres, dans une plaine, il quitta le chemin, & m'appella. Il dit à ceux qui le suivoient de près, qu'ils marchassent le long du chemin, & qu'il étoit bien aise de me parler. Il commença de me dire, vous allez sans doute être aussi surpris que moi, quand vous sçaurez ce que j'ai appris. Je ne parle point de la réception du Roi, vous sçavez comme elle s'est passée, & que j'ai tous les sujets du monde d'en être très-satisfait, & Monsieur le Cardinal aussi. Là-dessus

il m'apprit tout ce que lui avoit dit Monſieur le Grand. Je lui répondit, assurément cet homme-là veut ſçavoir ſi vous n'avez pas quelque deſſein de tromper Monſieur le Cardinal pour l'en avertir ; car il n'y a guere d'apparence qu'une perſonne qui lui a tant d'obligation, veuille détruire ſon bienfaicteur ; gardez-vous bien de ſonger à cela, & n'y conſentez jamais, car vous ſeriez perdu ſans reſſource. Deux jours après Monſieur de Boüillon retourna voir le Roi. Monſieur le Grand lui donna à dîner, & lui parla encore de la même ſorte ; ce qu'il rejetta bien loin. Le Roi partit de Mezieres pour aller à Neſle, & Monſieur le Cardinal à Chaunes, & moi je demeurai avec l'Armée qui s'achemina vers Peronne. 1641.

EN l'an 1642. on fut avec l'Armée faire des courſes en Flandres aux environs de la ville de Lille ; on y brûla les moulins, on prit la Baſſée, que l'on fortifia ; & après cela on vint aſſiéger Bapaume, que l'on prit. Le Roi étant à Peronne, envoya par Monſieur de la Meilleraye le bâton de Ma- 1642.

1642. réchal de France à Monſieur le Comte de Guiche, qui étoit Lieutenant General de l'Armée. Dans le temps que la garniſon ſortit de Bapaume, à qui on avoit donné eſcorte pour la conduire à trois lieues, & de-là un Trompette la devoit mener juſques à Douay, Monſieur de Saint Preüil qui étoit Gouverneur d'Arras, & qui jour & nuit étoit en parti, ſe trouva en embuſcade ; & ces troupes qui étoient ſorties de Bapaume, allerent camper à quatre lieues de là, & ne voulurent pas que le Trompette demeurât avec eux. Monſieur de Saint Preüil qui étoit en embuſcade, comme je viens de dire, dans le lieu où elles étoient, les chargea ſans ſçavoir que c'étoit celle de Bapaume, & les tailla en pieces, Monſieur le Maréchal de la Meilleraye ſe trouva tellement choqué de cette action, & en fit ſi grand bruit, que l'on réſolut d'arrêter Monſieur de Saint Preüil qui étoit dans Arras, où l'on fit marcher l'Armée. Monſieur de Saint Preüil averti par ſes amis, du deſſein qu'on avoit formé contre lui, laiſſa venir Monſieur de la Meilleraye juſques à Arras, & alla même au de-

vant de lui. Je le rencontrai, & lui dis qu'il passeroit mal son temps s'il n'y prenoit garde. Il me répondit, en m'embrassant, qu'il ne craignoit rien, qu'il n'avoit point desservi le Roi, ni taillé exprès ces gens-là en pieces, & qu'il ne sçavoit pas que c'étoit la garnison qui étoit sortie de Bapaume. Dans le temps qu'il alloit au-devant de Monsieur le Grand-Maître, cinq Regimens entrerent dans la place, & lui fut arrêté. Son Regiment fut mis hors d'Arras. Deux jours après il fut conduit à Dourlens, où on le laissa pendant quelque-temps, & de-là mené à Amiens, où son procès lui fut fait. Il fut condamné, non pour avoir défait la garnison de Bapaume, mais pour les impôts que l'on disoit qu'il avoit mis sur les entrées d'Arras de son autorité privée, & pour les grandes contributions qu'il avoit tirées du païs. Il se justifioit fort bien de ces deux accusations, & faisoit voir qu'il n'avoit rien pris ni levé que par ordre exprès du Roi. Il eut néanmoins la tête tranchée. C'étoit un des plus braves & des plus hardis hommes qui ait été en France depuis plusieurs siécles, 1642.

& l'un des plus libéraux & des plus généreux.

1643. L'Année ſuivante le Roi partit pour aller à Perpignan, & laiſſa deux Armées du côté de deçà, ſçavoir la grande à Monſieur le Comte d'Harcourt, compoſée de dix-huit mille hommes; & l'autre au Maréchal de Guiche, compoſée de dix à onze mille hommes. Les ennemis prirent Lens au commencement de la campagne. Il y avoit pour Gouverneur dans cette place un nommé Daniſy, qui étoit d'auprès de la Fere, lequel paſſoit pour un vaillant homme, mais il n'avoit pas toute l'expérience requiſe & néceſſaire pour bien défendre une Ville. Lens fut pris en peu de temps. L'Armée de Monſieur de Guiche étoit près de Saint Quentin, & celle de Monſieur le Comte d'Harcourt, proche de Peronne. Dans le temps qu'ils réſolurent d'aller ſecourir Lens, ils eurent nouvelles qu'il étoit pris, & que cette priſe avoit été faite par un petit corps ſéparé de l'Armée, le reſtant étant campé devant la Baſſée, où étoit Monſieur de Bourdonnet Gouverneur, qui avoit ſon

Regiment dans la place avec celui de la Marine, & encore deux autres, outre les Suiſſes. Il avoit bien trois mille cinq cens ſoldats dans ſa place, ſans les Officiers. Les ennemis ſe dépêcherent de ſe retrancher devant la Baſſée pour ſe couvrir du côté de France; chacun ſçait qu'il n'y a que deux mille cinq cens toiſes de travail à faire, pour tenir d'un marais à l'autre. Nos Generaux ſe mirent en devoir de ſecourir la Baſſée. Les équipages de l'artillerie n'étoient pas encore arrivés. On n'étoit qu'au commencement de la campagne. Nous marchâmes avec les deux Armées juſques à Souché, à trois lieues d'Arras, dont le Gouverneur donna ſix pieces de canon. On les attela avec quelques chevaux de braſſeurs de la Ville, & quelques autres chevaux de vivandiers. Ils arriverent à Souché. Monſieur le Comte d'Harcourt fit aſſembler le Conſeil, & me dit qu'il vouloit que j'y fuſſe. Je n'en avois pas le deſſein, parce qu'étant le dernier Officier, c'étoit à moi à parler le premier, je ne voulois pas que les autres ſuiviſſent mon avis, j'avois à me garder de Monſieur le Cardinal. 1643.

1643. Les Maréchaux de camp de cette Armée, étoient Messieurs de la Ferté, de Vaubecourt, de Gassion, de Gesvres, de Courcelles, de Lenoncourt & de Rantzau; ce dernier n'étoit pas encore venu. Auparavant l'entrée du Conseil, j'avois eu l'entretien de tous ces Messieurs, les uns après les autres, & qui tous ne croyoient pas que la chose fût faisable, & me disoient qu'ils n'étoient pas d'avis qu'on y allât, ni qu'on attaquât les lignes. Je me persuadai qu'ils me disoient cela, afin qu'opinant le premier, je fusse de cet avis; cela me fortifia encore davantage, dans le dessein que j'avois de ne me pas trouver à ce Conseil. Messieurs les Generaux mirent en question, si l'on attaqueroit les lignes ou non. Le premier qui opina, fut Monsieur le Marquis de Gesvres, qui dit qu'il les falloit attaquer; les autres crurent qu'ils ne passeroient pas pour braves, s'ils n'étoient du même avis, c'est pourquoi ils en furent tous. Poignant Capitaine des Gardes de Monsieur le Comte d'Harcourt, ouvrit la porte de la chambre où se tenoit le Conseil, & dit à Monsieur le Comte, voilà Puysegur. On me fit en-

trer, & il me dit : Nous vous avons demandé, d'où vient que vous n'êtes pas venu plutôt ? Je lui fit réponse que je n'avois pû. Il me dit, tous ces Messieurs les Maréchaux de camp, sont d'avis qu'il faut attaquer les lignes; que répondez-vous à cela, ils ont leurs raisons, quel est votre sentiment ? Mon sentiment, lui dis-je, Monsieur, ne serviroit plus de rien, si le plus grand nombre des voix l'emporte. Il me répondit, cela ne vas pas ainsi, les Generaux prennent l'avis des Officiers & Maréchaux de camp; mais quand ils trouvent que la chose n'est pas faisable, ils ne sont pas toujours obligés de les suivre, mais dites-nous le vôtre. C'est, Monsieur, de marcher avec toute l'Armée jusques à la portée du canon des lignes, & les bien faire reconnoître; & si on trouve lieu de donner, on donnera. Il me répondit, je crois que c'est le mieux que l'on puisse faire. Il n'étoit que neuf heures quand le Conseil finit. Nous partîmes à onze avec l'Armée, & arrivâmes entre trois & quatre devant la Bassée. Nous nous mîmes en bataille si près de la ligne, que le canon y tua l'Enseigne de

1643.

la Compagnie de Monſieur de Gaude-
1643. leu, frere de Monſieur le Marquis de Geſvres. Je dis à Monſieur le Maréchal de Guiche, je m'en vais reconnoître la ligne, ſi vous le trouvez bon, & vous en ferai un fidele rapport. Il me répondit qu'il vouloit venir avec moi, & qu'il la vouloit voir. Je lui repartis que ce n'étoit pas la fonction d'un General d'aller reconnoître une ligne, mais il le voulut abſolument. Je lui dis, il eſt bien mal-aiſé que vous le voyiez, à moins qu'on ne vous tue, car votre vue ne porte pas bien loin. Il y vint néanmoins. On tira ſur nous bien des coups de mouſquets. Je reconnus que la ligne étoit de douze ou treize pieds de large, & de neuf à dix pieds de profondeur; & le parapet ſi élevé, qu'à peine voyoit-on le bout des picques des bataillons qui étoient derriere la ligne. Je puis dire que c'étoit la plus belle ligne que j'aye jamais vûe; elle avoit été faite par les païſans des environs de Lille, avec leurs grands louchets. Il auroit bien fallu des faſcines pour la combler, & nous n'en avions pas une. Entre Souché & la Baſſée, il n'y avoit pas un ſeul arbre,

outre que nous n'avions pas d'outils, ni picques ni pelles ; & des six seules pieces que nous avions, il en étoit demeuré deux à Souché, dont l'une avoit une roue de son affut rompue, & l'autre l'essieu. Monsieur le Maréchal de Guiche fut joindre Monsieur d'Harcourt, & m'ordonna de le suivre, mais je le laissai aller. Ils resolurent tous ensemble de se retirer, & les Armées marcherent durant deux jours, au bout desquels on apprit que la Bassée étoit rendue. Monsieur le Comte marcha avec son Armée vers Calais & Ardres, & Monsieur de Guiche avec la sienne, vint camper à Honnecourt, auquel lieu je fis le camp ; & lui dis le soir qu'il n'étoit pas bon pour y demeurer long-temps, que nous étions trop proches de Cambray, & que les ennemis feroient une marche vers nous, sçachans bien que notre Armée ne faisoit qu'un tiers de la leur. Il me dit que le lendemain il verroit les choses ; ce qu'il fit. Il vit le camp, son canon arriva, il y vint des outils, il voulut qu'on se retranchât à la tête du camp, disant que du côté de l'aîle droite il y avoit un bois qui la couvroit, lequel 1643.

1643. s'étendoit jusques à la riviere ; & que l'aîle gauche étoit fermée par une ravine qui alloit aussi jusques à la riviere, & que nous étions campés sur une hauteur. Je lui dis que cela étoit vrai, mais qu'il y en avoit deux auprès de nous à la portée du mousquet, qui étoient plus hautes que la nôtre, & qui la commandoient ; & que pour le bois il seroit bien-tôt mis par terre pour faire les huttes, & pour couvrir les écuries de la cavalerie. Il me dit, cela n'importe, j'y veux demeurer. Le Comte de Fuentsaldaigne qui étoit Gouverneur de Cambray, lui envoyoit souvent des rafraîchissemens, & le dernier qu'il lui envoya, ce fut l'Armée ennemie qui vint pour nous attaquer dans le camp. Le jour d'auparavant qu'elle y arrivât, je lui dis : Monsieur, l'Armée des ennemis a passé l'Escaut, elle est de notre côté, si vous voulez, vous n'avez qu'à faire deux ponts, nous repasserons l'Escaut, & ainsi nous serons à couvert de la riviere, & pour lors les ennemis ne nous pourrons rien faire. Il me dit, non je ne le veux point, je les attendrai ici de pied ferme ; & s'ils nous attaquent, nous nous

défendrons fort bien. Je lui répondit que je n'avois rien à lui dire, & que quand ils viendroient, il se faudroit bien défendre. Il eut nouvelle pendant la nuit, que les ennemis venoient. Monsieur de Rantzau arriva cette nuit-là, qui vit Monsieur le Maréchal de Guiche, & lui conseilla de faire faire deux ponts & de passer la riviere. Il lui dit, vous avez vû Puysegur, il lui assura que non, mais que l'avis que je lui donnois étoit très-bon. Il répondit à Monsieur de Rantzau, vous voulez bien que je vous dise la même chose que je lui ai dite, qui est que je ne veux pas suivre cet avis, que je veux attendre les ennemis; & que s'ils m'attaquent, je les batterai. Rantzau lui dit, je souhaiterois que cela fût, mais j'ai peine à le croire, parce qu'ils sont deux fois plus forts que nous : & puisque vous ne voulez pas suivre mon avis, vous n'avez qu'à nous donner nos postes, nous sommes trois Maréchaux de camp. Monsieur de Guiche lui dit, Courcelles est le plus ancien, il commandera l'aîle droite; vous êtes le second, vous irez à la gauche; Lenoncourt qui est le dernier, sera au

1643.

1643. milieu, & moi j'irai & viendrai par tous les postes. Monsieur de Rantzau lui dit, je vous assure que je serai pris ou tué, plutôt que d'abandonner le mien. Les ennemis vinrent, & nous circonvallerent par tout, tenans des deux côtés la riviere, ainsi que faisoit notre camp, & le front du camp. Les troupes de Beque attaquerent notre main droite, à la faveur de six pieces de canon qui nous battoient, les unes en flanc, & les autres en tête. Notre cavalerie y fit merveilles, & repoussa les troupes de Beque par trois fois. Les ennemis de la main gauche firent effort aussi, & personne n'attaqua notre front. Les troupes qui le devoient attaquer, demeurerent dans le fonds, & n'oserent jamais donner. A la fin les deux côtés furent forcés, le droit & le gauche, mais le plus grand effet fut au côté droit. Les ennemis y entrerent. Notre Regiment n'avoit pas eu d'autre choc, que quelque coups de canon qui nous avoient tué soixante ou quatre-vingts hommes dans le bataillon. Monsieur le Maréchal de Guiche demeura des derniers, & même ne se vouloit pas retirer; mais on l'y

contraignit. Notre Regiment fut enveloppé de tous côtés. Je fis rencontre d'un Officier du Regiment de Savary qui vint à moi, & me vouloit tuer. Je lui dis, vous gagnerez beaucoup plus à ne le pas faire, il n'y a rien sur moi ni sur mon habit de considérable, mais je vous payerai bonne rançon. Il me dit, que me donneras-tu ? mille florins, lui dis-je. Viens, tu est mon homme, j'en ai payé autant il n'y a que dix jours, lorsque je fus pris par les troupes de Monsieur de Guebriant. A cent pas de là nous rencontrâmes trois Irlandois qui vinrent pour m'arracher des mains du Major qui me menoit. Il voulut se défendre. Ils dirent qu'ils me tueroient, & que je ne serois pas son prisonnier. Je leur dis, je vous donnerai autant comme je lui donne, qu'un de vous vienne avec nous, & que les deux autres tâchent d'en attraper d'autres. Ils me demanderent combien je lui donnois ? Et me conduisirent au bagage. Les vivandiers me firent bien boire, quoi que je ne le voulusse pas. Le soir je fus mené au camp du Colonel Savary, qui si-tôt qu'il sçut que j'étois prisonnier, 1643.

1643. m'envoya chercher, & me dit : Que ; quoique ſon Major m'eût pris, j'étois ſon priſonnier, & non pas le ſien. Je lui répondit que je ne me ſouciois pas de cela, pourvû qu'on ſe contentât de ce que j'avois promis. Il me demanda combien. Je dis que c'étoit mille florins. Il répondit qu'il s'en contenteroit. Je couchai cette nuit-là ſous ſon chariot avec un nommé du Houſſaut, qui étoit Lieutenant Colonel du Regiment de Vervins. Le lendemain, Dom Franciſco de Melos, qui étoit General de l'Armée des Eſpagnols, commanda qu'on lui menât tous les priſonniers qu'on avoit, ſoit Officiers ou Soldats, & que chacun apportât le rôle des noms en les menant, parce qu'il vouloit payer leur rançon, & les garder pour être échangés contre ceux qui avoient été pris dans un combat donné en Catalogne par Monſieur le Maréchal de la Motte ; & comme on avoit pris un drapeau blanc de notre Armée, Dom Franciſco de Melos m'envoya chercher, & me le montra, diſant : N'eſt-ce pas-là le drapeau de votre Regiment de Piedmont ? Je lui répondit, non Monſieur, ce ne l'eſt point

point. Dites-moi la vérité, de qui est-ce donc ? (Je croyois qu'il n'y eût que les vieux Régimens seuls qui en portassent en France.) Je lui repartis que tous en portoient. Je vis qu'il me traitoit fort civilement, je le suppliai avec instance, que dans les Villes où il nous vouloit mettre, il en donnât une aux Officiers de Piedmont, des plus proche de la France. Il me dit qu'il le feroit, & nous mit à Béthune, où je demeurai un an entier ; & quoique j'eusse offert deux mille écus pour en sortir, je ne pus obtenir ma liberté. 1643.

Durant l'hiver que je fus prisonnier, je gagnai un Capitaine Walon, qui me donnoit avis de tout ce qui se faisoit dans les garnisons, & des forces des troupes, tant de cavalerie que d'infanterie ; & quand il leur arrivoit des recrûes, je le sçavois tous les quinze jours par son moyen, & le plus souvent toutes les semaines. J'écrivois à Monsieur le Maréchal de Guiche qui commandoit dans Arras, tout ce qui se passoit chez les ennemis. J'ai encore onze réponses de lui à mes lettres. Je me servois pour les porter, du frere du cocher de Monsieur le Gouverneur

1643. de Bethune; & dès auſſi-tôt que Monſieur de Guiche les recevoit, il dépêchoit un courrier au Roi. Il m'écrivit une lettre par laquelle il me marquoit que Sa Majeſté lui avoit ordonné de me dire qu'un homme d'eſprit ſervoit ſon Maître par tout, & me mandoit de continuer de donner les avis. Dans une autre, il me fit ſçavoir que le Roi avoit fait retirer Monſieur Deſnoyers, & que Monſieur le Tellier étoit à ſa place, parce qu'il ne pouvoit ſouffrir que le Roi réſiſtât à ſes conſeils, & qu'il avoit ſouffert de Monſieur le Cardinal d'autres choſes bien plus fâcheuſes. Je continuai de donner les avis que j'avois, juſques à ce que les ennemis euſſent paſſé la Sambre. Je le mandai à Monſieur de Guiche, & qu'il ne falloit plus s'attendre à des nouvelles de mon côté, d'autant que celui qui me les donnoit, étoit à l'Armée. Le déplaiſir que j'avois étant priſonnier, étoit de ſçavoir que le Roi ſe mouroit, & que je ne pouvois pas avoir l'honneur de le voir avant ſa mort. J'étois bien aſſuré que Monſieur le Cardinal de Richelieu étant mort, Sa Majeſté auroit fait quelque choſe de

confidérable pour moi. Il m'avoit fait garder le quartier d'Avril pour fervir de Maître d'Hôtel, & dit qu'il n'y en auroit jamais que deux par quartier jufques après fa mort, que feu Monfieur le Prince en augmenta un troifiéme appellé du Perré, & qui étoit frere du Préfident le Bailleul. 1643.

Le Roi mourut le quatorze du mois de Mai de l'année 1643. & je fortis de prifon le quinziéme. Je n'arrivai à Paris qu'à la fin du mois de Juin, où j'allai faluer la Reine, qui me reçut fort bien, me difant que le Roi lui avoit dit d'avoir foin de moi comme d'un de fes bons ferviteurs, dont il lui en avoit donné une lifte fignée de fa main, dans laquelle j'étois couché des premiers; qu'elle me promettoit de faire quelque chofe pour moi, & que je continuaffe à fervir le Roi fon fils, comme j'avois fait le défunt Roi; ce que je n'ai pas manqué de faire.

A cette bataille il y eut quatre cens Officiers de pris, tant cavalerie que d'infanterie, & trois mille foldats ou cavaliers, avec vingt ou trente Officiers de tués. Monfieur de Bouchavannes qui commandoit la cavalerie,

1643. & Monsieur de Saint Supplet, y furent aussi tués. Messieurs de Rantzau, de Rocquelaure & de Saint Maigrin, prisonniers. Monsieur de Rambure, après avoir été fait prisonnier, fut tué par d'autres que par celui qui l'avoit pris, parce qu'ils vouloient avoir part à sa rançon, & empêcher l'autre d'en avoir rien. En telles occasions il fait bon promettre à tous, tant à celui qui vous tient qu'à ceux qui vous veulent avoir.

Fin du premier Tome.